



2



18

RÉSILIENCE ET VIABILITÉ

RAPPORT ANNUEL 2018

FINANCES ET EXPLOITATION

POINTS SAILLANTS

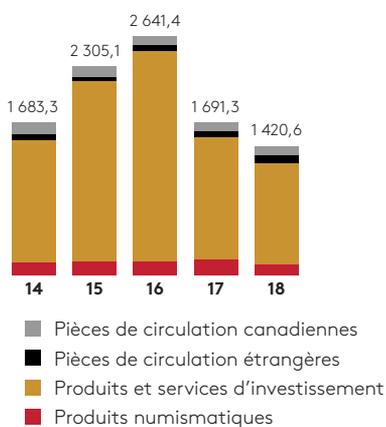
	2018	2017	variation en %
Principales données financières (en millions de \$)			
Produits des activités ordinaires	1 420,6	1 691,3	(16)
Marge brute ¹	134,5	158,0	(15)
Résultats avant impôts et autres éléments ²	46,0	43,9	5
Résultats de l'exercice	35,1	36,1	3
Dividendes versés	10,0	93,2	(89)
Total de l'actif	397,8	377,8	5
Capitaux propres	156,5	128,2	22
Dépenses en immobilisations	15,3	13,9	10
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	39,7	57,6	(31)
Rendement des capitaux propres ³	29 %	34 %	

Principales données d'exploitation

Pièces de circulation canadiennes produites (en millions d'unités)	369	560	(34)
Produits d'investissement en or (en milliers d'onces) ⁴	523,0	618,4	(15)
Produits d'investissement en argent (en millions d'onces) ⁴	18,4	18,5	(1)
Nombre d'employés (au 31 décembre)	1 196	1 225	(2)

Produits (par secteur) retraités⁵

(en millions de \$)



¹ Les chiffres de 2017 ont été revus en fonction des reclassements décrits à la note 29 des états financiers consolidés audités pour l'année se terminant le 31 décembre 2018 (à partir de la page 37).

² Un rapprochement des résultats avant impôts et autres éléments figure à la page 28.

³ Données calculées en fonction des résultats avant impôts et autres éléments.

⁴ Les résultats sont exprimés en chiffres bruts.

⁵ Les chiffres des exercices 2014 et 2015 ont été revus en fonction du retraitement et des reclassements décrits à la note 3 des états financiers consolidés audités pour l'année se terminant le 31 décembre 2016.

Table des matières

1	Résilience et viabilité	35	Rapport de l'auditeur indépendant
2	Message de la chef de la direction financière	37	États financiers consolidés
9	Responsabilité sociale d'entreprise	41	Notes annexes aux états financiers consolidés
13	Message de la présidente du Conseil d'administration	102	Dirigeants
14	Gouvernance		
15	Conseil d'administration		
17	Rapport de gestion		
34	Rapport de la direction		

Couverture : Notre pièce d'investissement Feuille d'érable en argent est devenue un classique dès sa première parution officielle le 22 septembre 1988. Son émission annuelle est l'une des plus attendues des investisseurs, qui reconnaissent aisément la feuille solitaire depuis 30 ans synonyme du plus haut degré de pureté, de sécurité et de maîtrise technique.



Résilience et viabilité

Fournisseur de produits et services de classe mondiale, la Monnaie royale canadienne fabrique des pièces d'investissement, de collection et de circulation qui rapprochent les gens et suscitent un sentiment de célébration. Tout au long de 2018, ses produits d'exception, ses employés talentueux et axés sur le travail d'équipe et son souci de l'excellence ont été les moteurs d'un rendement qu'elle est fière de présenter au Canada et à sa population.

Ci-dessus : Piedfort de 1 \$ de 10 oz en argent pur 2018. La forme concave des deux faces a été réalisée grâce à une nouvelle technique mise au point par le laboratoire de R-D de la Monnaie.



MESSAGE DE LA CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE



En 2018, la Monnaie royale canadienne a fait preuve d'un remarquable esprit d'équipe pour exploiter au pays et à l'étranger des occasions d'innovation, de profit et de progrès. Nos employés ont réalisé un solide rendement, et l'entreprise a dépassé ses objectifs financiers.

Notre succès tient au fait que nos différentes lignes commerciales conjuguent leurs efforts pour atteindre les résultats visés par notre stratégie. Entre autres points saillants, notre Ligne des pièces de circulation étrangères a décroché en mai le plus important contrat de pièces d'une seule valeur nominale de son histoire.

Dans le secteur des produits d'investissement, nous avons détenu pour la première fois simultanément la plus grande part du marché mondial des pièces en or et en argent¹. Nous avons aussi exploité de nouveaux débouchés en affinage et en entreposage de métaux précieux. Malgré une demande mondiale plutôt faible, ce secteur est encore une fois celui qui a contribué le plus à notre rendement financier.

Le Programme de pièces de circulation canadiennes continue d'assurer la bonne marche du commerce intérieur en produisant des pièces de qualité, durables et sûres. La Monnaie et le gouvernement du Canada ont d'ailleurs signé un nouveau protocole d'entente à ce sujet, qui sera en vigueur jusqu'à la fin de 2021. En octobre, une pièce spéciale de 2 \$ a été lancée en l'honneur du centenaire de l'Armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale. Tant par son thème que par son superbe motif, elle a su toucher le cœur des Canadiens : un groupe d'amis est allé jusqu'à en emporter 100 exemplaires en Europe, pour les déposer dans des champs de bataille et des cimetières en France et en Belgique.

Au succès commercial s'ajoute la reconnaissance sociale : au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada, établi par Corporate Knights de Toronto, la Monnaie s'est classée au sixième rang, se distinguant notamment par la réduction de sa consommation d'eau et de ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂), ainsi que par la diversité de son effectif. Cette récompense est celle de nos employés, qui ne ménagent aucun effort pour améliorer nos façons de faire.

L'année 2018 a été difficile pour la Ligne des produits numismatiques puisqu'elle n'a pas atteint son seuil de rentabilité. Bien que ses superbes pièces de collection continuent de ravir tant de personnes au pays et à l'étranger, la Monnaie a reconnu la nécessité d'actualiser sa stratégie, en misant sur la passion de ses clients et de ses collectionneurs, pour mieux soutenir sa ligne commerciale et veiller à sa viabilité. En 2019, nous entendons faire grandir ce secteur d'activité en présentant un portefeuille plus sélectif et pertinent de produits dont la thématique canadienne trouvera un écho auprès de cette clientèle. Nous avons hâte d'en communiquer les premiers résultats plus tard en 2019.

Les employés de la Monnaie, une équipe solide et résiliente, exécuteront cette nouvelle stratégie avec inspiration et conviction. Cette année sera aussi marquée par une transition à la direction. Nos collègues qui se sont tournés vers de nouveaux horizons en 2018 ont contribué énormément à la croissance et au succès de la Monnaie pendant de nombreuses années. Ils ont aussi assuré une relève en douceur par un mentorat efficace et une généreuse transmission de leur savoir et de leurs compétences.

En février 2019, la Monnaie a accueilli chaleureusement sa nouvelle présidente Marie Lemay, qui saura nous faire profiter de son talent et de sa vaste expérience.

Dans le monde entier, le monnayage évolue et l'industrie compose avec des facteurs comme l'essor des paiements numériques. La Monnaie s'en tire bien en comparaison de ses pairs parce qu'elle reconnaît le besoin d'évoluer et de répondre aux besoins de ses clients en maintenant le cap sur le rendement. Nous sommes certains que nos équipes continueront de produire de solides résultats et de contribuer aux finances du Canada et des Canadiens, et optimistes quant à l'avenir de la Monnaie, une institution dynamique et pérenne.

La chef de la direction financière,


Jennifer Camelon

¹ Ces résultats excluent l'Afrique, qui n'est pas un marché exploitable.

POINTS SAILLANTS DE 2018

La Monnaie a obtenu des résultats de

46 millions de \$

avant impôts sur le revenu et autres éléments¹



DIVERSITÉ

Nous continuons de faire une place de choix au conte et d'illustrer la riche histoire de la diversité et du multiculturalisme au Canada.



Les treize enseignements de Grand-mère Lune : Lune de l'esprit



HISTOIRE ET PATRIMOINE

En 1778, la quête du légendaire passage du Nord-Ouest mène le capitaine James Cook sur la côte Ouest canadienne, où son séjour d'un mois laissera une empreinte indélébile sur notre histoire. Ce dollar épreuve numismatique commémoratif le montre avec son navire en compagnie de Maquinna, le chef du groupe mowachaht chez les Nuuchah-nulth, dans le magnifique territoire qui a accueilli leur rencontre.

Ensemble épreuve numismatique avec dollar en argent édition spéciale 2018 : 240^e anniversaire de l'arrivée du capitaine Cook dans la baie Nootka

L'histoire du Canada de 1866 à 1916, racontée par une série de photographies de Bibliothèque et Archives Canada. La pièce centrale est la première à arborer trois effigies historiques à son avers : la reine Victoria, le roi Édouard VII et le roi George V.



Ensemble de pièces casse-tête en argent fin – Au fil de l'histoire canadienne (1866-1916)



EXCELLENCE EN AFFINAGE ET EN ENTREPOSAGE

Nos chambres fortes d'Ottawa et de Winnipeg sont ultrasécuritaires et notre affinerie d'or et d'argent compte parmi les plus respectées au monde. L'innovation, la productivité et de nouveaux débouchés ont mené à des résultats dépassant les attentes dans notre Ligne des produits d'investissement.

FRAPPER L'IMAGINAIRE

Voici la plus célèbre observation d'ovni au Canada. Avec ses éléments photoluminescents, cette pièce de forme singulière a capté l'attention des médias du monde entier.



Pièce photoluminescente de 1 oz en argent pur – Mystères en terre canadienne : L'incident de Falcon Lake

¹ Un rapprochement des résultats avant impôts et autres éléments figure à la page 28.

CHEF DE FILE MONDIAL DU MONNAYAGE

Nous avons livré 1,8 milliard de pièces et de flans à 12 clients de par le monde en 2018

Notre établissement de calibre mondial de Winnipeg figurait au programme de visites du plus grand congrès du Canada sur l'entreprise allégée (LEAN), « Embracing Excellence 2018 ».



1,1

milliard de \$

du chiffre d'affaires total de 2018
provenait de clients de l'extérieur du pays

MEILLEUR RENDEMENT DE TOUT TEMPS DANS LES PIÈCES ÉTRANGÈRES

Toujours soucieuse de choyer ses clients, la Monnaie se maintient parmi l'élite mondiale dans son domaine. Outre qu'elle a décroché des marchés importants durant toute l'année, elle a obtenu le plus grand contrat de pièces d'une même valeur nominale de toute son histoire.

1^{re} POUR L'OR ET L'ARGENT

La Monnaie royale canadienne a dominé le marché mondial des pièces d'investissement en or et en argent au deuxième trimestre de 2018¹.



À L'AVANT-GARDE DE LA SÉCURITÉ



Ensemble de six épreuves – Initiatives R-D de sécurité (2018)
Un rare aperçu de l'avenir du monnayage.

NOS PIÈCES DE CIRCULATION SONT LES PLUS SÛRES AU MONDE

C'est ce qui ressort du nouvel examen de la sécurité des pièces effectué par le Comité technique de la Conférence des directeurs de Monnaies.

Le meilleur de l'innovation technique

Cet ensemble de six épreuves témoigne du travail de pionnier auquel se livre notre laboratoire de R-D de Winnipeg. Soumise à une batterie d'essais, chacune est un prototype aux caractéristiques inédites : microcaractères dissimulés, éléments frappés en creux et en relief, composition trimétallique brevetée. Dûment testée et éprouvée, c'est l'avant-garde d'une technologie qui pourrait transformer les pièces canadiennes et étrangères de demain.

¹ Ces résultats excluent l'Afrique, qui n'est pas un marché exploitable.

PIÈCES DE CIRCULATION CANADIENNES



Des pièces de circulation de calibre mondial



Nous avons souligné le centenaire de l'Armistice, qui marquait la fin de la Première Guerre mondiale. Sur la pièce de 2 \$, une touche de rouge vif orne le coquelicot, symbole bien connu du Souvenir, dont l'inspiration vient du poème canadien *Au champ d'honneur*.

DES OBJETS D'USAGE COURANT, MAIS AUSSI DES TÉMOINS D'OCCASIONS RARES COMME LES CENT ANS DE LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Notre mandat premier est de veiller à ce que les Canadiens disposent des pièces nécessaires à leurs transactions. Nous continuons de nous en acquitter de manière efficace et rentable tout en rendant hommage au patrimoine et à la culture de chez nous.

Nous fabriquons dans notre usine de Winnipeg des pièces de haute qualité, durables et sûres. Nous menons aussi des opérations nationales de prévision, de production de classe mondiale, de logistique, de recyclage et de distribution.

Près de trois milliards de pièces canadiennes sont en circulation en tout temps, dont 400 millions environ sont des pièces neuves produites chaque année.

Les attentes entre le ministère des Finances et la Monnaie sont fixées par un protocole d'entente sur la fourniture de pièces de circulation et de services de monnayage au gouvernement du Canada. Au terme de négociations fructueuses avec le ministère, la Monnaie en a signé un d'une durée de quatre ans qui lui assure de solides assises jusqu'à la fin de 2021.

PIÈCES DE CIRCULATION ÉTRANGÈRES



L'équipe de notre Centre d'excellence en R-D aide à nous maintenir parmi l'élite mondiale du monnayage



La banque de réserve de la Nouvelle-Zélande a confié à la Monnaie la production de cette pièce de 50 cents colorée marquant le centenaire de l'Armistice.

OFFRIR L'EXCELLENCE AU MONDE ENTIER

La Monnaie produit et distribue des flans et des pièces de circulation à une vaste clientèle de par le monde, qui comprend des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances.

La Ligne des pièces de circulation étrangères évolue dans un marché extrêmement sensible aux prix et aux fluctuations de la demande globale. Avec notre nouvelle orientation stratégique, nous avons la souplesse qu'il faut pour réagir rapidement et le pouvoir concurrentiel de répondre aux besoins de nos clients étrangers en matière de pièces de circulation et de pièces commémoratives spéciales.

La Monnaie a enregistré son meilleur rendement à ce jour dans ce secteur. En décrochant notamment son plus important contrat de pièces d'une même valeur nominale, elle a vu son rendement atteindre des niveaux supérieurs, qui se maintiennent en ce début de 2019.



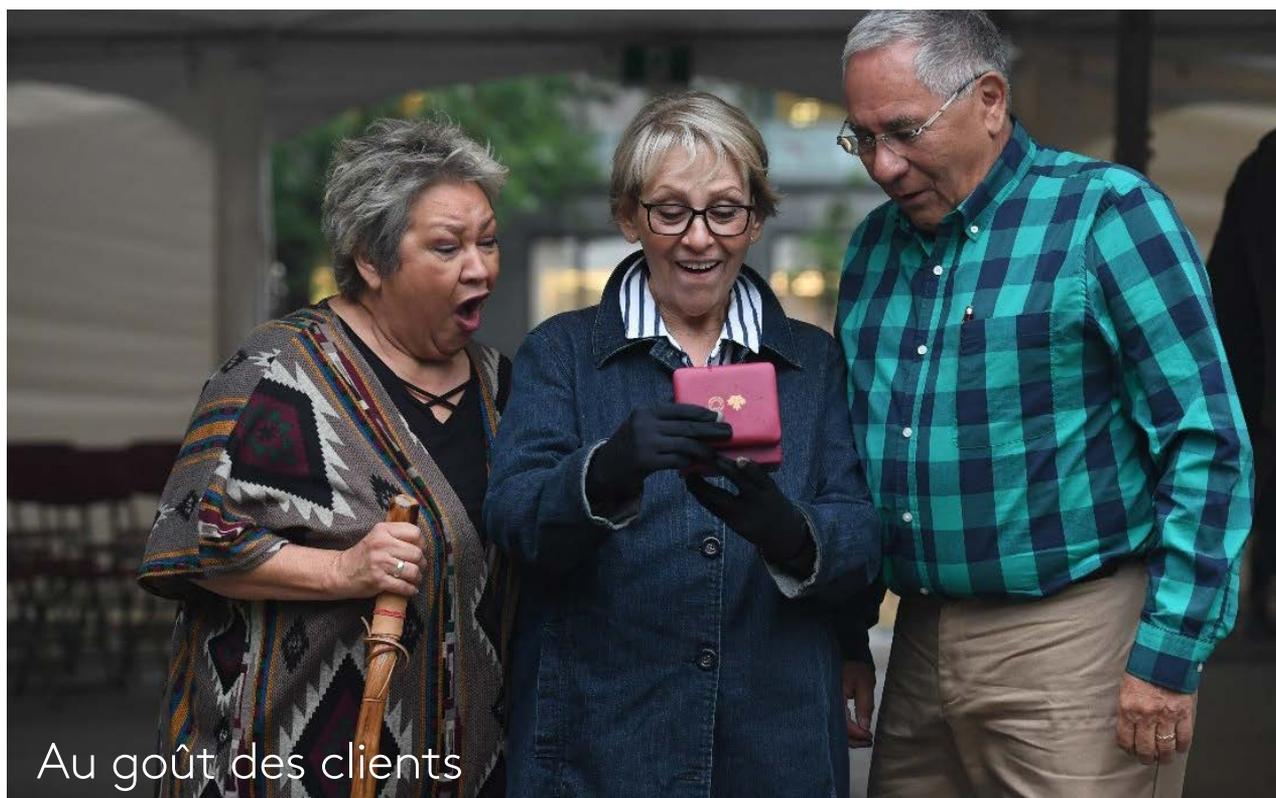
Première mondiale, VIGIMONNAIE^{MC} représente l'unique solution éprouvée permettant de réduire l'apparition de taches blanches sur les pièces d'investissement en argent. Chaque pièce Feuille d'érable en argent émise en 2018 ou après est protégée par ce procédé exclusif mis au point par les chercheurs émérites de la Monnaie.

L'INNOVATION CONTINUELLE EN TECHNOLOGIE AFFERMIT NOTRE LEADERSHIP ET EST UN GAGE DE VIABILITÉ

Notre Ligne des produits et services d'investissement offre à sa clientèle des pièces et des lingots en métaux précieux de premier ordre et des services entièrement intégrés d'affinage et d'entreposage, ainsi que des Reçus de transactions boursières (RTB).

Elle est un fleuron de l'entreprise et le facteur principal de sa rentabilité au cours des dernières années. Si la demande a diminué par rapport à la période de pointe de 2012 à 2016, le modèle de fonctionnement souple de la Monnaie et son insistance sur la productivité ont perpétué un solide rendement et une part de marché dominante.

L'exploitation de nouveaux débouchés d'affinage et d'entreposage au Canada a aussi contribué au succès général d'une ligne commerciale qui a dépassé les projections.



Au goût des clients



La pièce colorée de 2 oz en argent pur « Danse libre » reproduit l'intensité du style moderne de la danse de pow-wow.

DES PRODUITS SUR MESURE POUR NOUS RAPPROCHER DU VÉCU DES GENS

Nous avons continué de créer des produits numismatiques qui ont eu la cote auprès des clients. Si la Monnaie se maintient à la fine pointe de l'innovation, c'est grâce à l'immense talent de ses employés, à la justesse de ses choix et de ses investissements et à un effort soutenu de création et d'exécution.

La Monnaie ne manque pas d'atouts : une marque enviable, un noyau fidèle de collectionneurs et d'acheteurs, une réputation mondiale de qualité et d'innovation et des produits remarquables.

Or, sa Ligne des produits numismatiques a eu un faible rendement en 2018. En mobilisant les forces vives de son équipe, elle a repensé sa stratégie et la mise en œuvre va bon train. Centrée plus que jamais sur les goûts de la clientèle, la Monnaie s'efforce de choyer ses collectionneurs avec des produits et des offres taillés sur mesure.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE



CANADA

Pièces commémoratives

Autre première, nous avons rendu hommage à tous les Canadiens qui ont fait la Première Guerre mondiale avec notre pièce à la forme la plus singulière à ce jour : celle du casque en acier Mark I.



La Monnaie au 6^e rang des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada, selon Corporate Knights

Entre autres distinctions, la Monnaie s'est signalée par la réduction de la consommation d'eau et des émissions de CO₂ grâce à des efforts ciblés, à l'amélioration des processus et à des investissements en innovation. Elle s'est distinguée aussi par sa diversité.

CLIENTS

- Nous consultons activement nos fervents collectionneurs grâce aux sondages de la communauté *PassionMonnaie* qui nous donnent le pouls de la clientèle.
- La Monnaie est reconnue par la London Bullion Market Association comme satisfaisant aux stricts critères des affineurs de bonne livraison, astreints à des normes mondiales d'approvisionnement responsable en métaux précieux, d'affinage et d'entreposage.
- En appliquant les normes ISO 9001 dans ses ateliers de fabrication d'Ottawa et de Winnipeg, la Monnaie garantit aux clients des produits et des services de qualité constante, ce qui rejaillit sur son bilan. En 2018, l'établissement d'Ottawa a réussi le renouvellement de sa certification, comme celui de Winnipeg l'avait fait en 2017.

VIABILITÉ

Soucieuse de préserver l'environnement, la Monnaie surveille sa consommation d'eau et d'électricité, utilise des procédés exclusifs de placage sans cyanure et réduit les besoins globaux de la production en pratiquant le recyclage des pièces et en appliquant des programmes avancés de prévision et de logistique.

EAU ET ÉNERGIE

Nous surveillons de plus près la consommation d'eau et d'électricité afin de mieux détailler l'usage que nous en faisons et d'établir en conséquence des mesures d'amélioration continue à court et à long terme. Notre consommation d'eau se maintient à un faible niveau record.



RECYCLAGE DE PIÈCES

En recyclant acier, nickel et cuivre, la Monnaie a évité d'émettre l'équivalent de plus de

1 400 tonnes de dioxyde de carbone

en 2018, réduisant d'autant son empreinte carbone.



RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

EMPLOYÉS

Travailler ensemble

La Monnaie investit beaucoup dans des programmes de formation et de perfectionnement, de santé et sécurité et de mieux-être mental afin que ses employés soient non seulement motivés, mais dotés des bons outils pour réussir dans leur emploi.



Santé mentale

La sensibilisation à la santé mentale nous tient toujours autant à cœur. Nous avons continué de parfaire notre programme, en insistant cette année sur l'empathie et la compassion comme facteurs de compréhension et d'entraide dans le milieu de travail.

Sur les conseils du groupe de travail que dirigent des employés dévoués, nous avons offert des ateliers de leadership et des séances de formation supplémentaires et distribué plus de

500 trousseaux d'aide
parmi nos effectifs.

Notre programme de santé mentale a été présenté à différents congrès canadiens, à Ottawa et à Toronto, et on en a parlé dans le Canadian Government Magazine.

Santé et sécurité

Nos employés doivent pouvoir donner le meilleur d'eux-mêmes, et leur sécurité nous importe au plus haut point.

Au nombre des principaux investissements à ce chapitre en 2018, nous avons :

- réduit les risques de matières dangereuses à Ottawa;
- renforcé la sécurité des chariots élévateurs et des piétons à Winnipeg.

Nous avons porté notre attention sur les aspects comportementaux de la santé et de la sécurité en lançant la campagne « Avez-vous la Monnaie en tête? », dont le déploiement se poursuivra en 2019.

Engagement social

Depuis 2008, nous donnons à des œuvres de charité de Winnipeg et d'Ottawa nos stocks de bottes de travail à embout d'acier légèrement usagées. Faute d'équipement de sécurité, bien des gens ont du mal à accéder au marché du travail. Ces dons ne font pas que combattre le gaspillage : ils procurent aux travailleurs des articles jugés essentiels dans différents métiers.



Plus de 650 paires de bottes
ont été offertes en dons, souvent accompagnées de vêtements et autres articles de sécurité.



EN ACCORD AVEC LE PLAN D'ENTREPRISE

La Monnaie est une entreprise dynamique et prospère. Elle progresse sur la voie tracée dans son Plan d'entreprise 2018-2022¹, modulé en fonction des événements récents. Soucieuse de productivité, de rendement et de viabilité, elle applique toujours plus de rigueur dans ses immobilisations et ses dépenses. Tout cela augure bien de son avenir, celui d'une entreprise de fabrication et de commercialisation canadienne de haut rendement, productive et novatrice.

NOTRE VISION

Être symbole d'excellence... grâce à nos activités axées sur le **client**, à nos **employés** talentueux et à la valeur que nous offrons au **Canada** et à sa population.

La Monnaie a obtenu de bons résultats en 2018. Nous avons dépassé nos objectifs financiers comme le signale le Rapport de gestion à la page 17.



Nous avons atteint les objectifs de 2018 énoncés dans le Plan d'entreprise 2018-2022¹, articulés autour des piliers qui soutiennent notre vision d'avenir : le Canada, les clients, les employés.

Canada : Renforcer le positionnement de son mandat principal

Réaliser les objectifs en matière de résultat tout en réduisant les coûts pour le Canada et en faisant la promotion du patrimoine et de la culture du Canada

- Répondre efficacement à la demande de pièces canadiennes ✓
- Respecter les engagements financiers du Plan d'entreprise ✓

Clients : Jeter les bases d'une rentabilité élevée et durable

Assurer une rentabilité durable à l'échelle des lignes axées sur les clients, soit celles des produits d'investissement, des produits numismatiques et des pièces de circulation étrangères

- Adopter une approche centrée sur le client dans le cadre du programme de marketing de la Ligne des produits numismatiques ✓
- La Monnaie se classe systématiquement première ou deuxième au chapitre de la part mondiale de marché parmi les établissements de monnayage pour les pièces d'investissement en or et en argent ✓
- Maintenir la position de chef de file sur le marché de la Ligne des pièces de circulation étrangères en décrochant annuellement des contrats de 1 milliard et plus de pièces de circulation étrangères et/ou de flans ✓

Employés : Favoriser la réussite des employés en les appuyant

Un milieu de travail sain, sécuritaire et mobilisé avec une capacité de dotation pour appuyer la réalisation de la stratégie et des objectifs d'affaires

- Continuer d'accorder la priorité à la diversité et à l'équité ✓
- Lancer la prochaine phase de la stratégie de santé mentale ✓
- Habilitier les responsables de personnel à communiquer avec confiance l'orientation future et les priorités d'affaires de la Monnaie ✓

¹ Le Plan d'entreprise 2018-2022 a été approuvé par le Conseil d'administration de la Monnaie et a été présenté au ministre des Finances le 2 novembre 2018, mais n'a pas encore été approuvé par le Conseil du Trésor.

OBJECTIFS DE 2019

AFIN DE PROFITER DE NOS AVANCÉES ET DE MAINTENIR UN SOLIDE RENDEMENT, NOUS ABORDONS 2019 AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Canada

Offrir de la valeur au Canada et à sa population

La Monnaie soutient efficacement les échanges et le commerce en assurant la production de pièces de circulation sûres et durables pour le Canada ainsi que la gestion du Réseau de distribution des pièces. Elle célèbre avec fierté l'histoire, la diversité et les valeurs du Canada en émettant de magnifiques pièces de circulation commémoratives et numismatiques.

À titre de société d'État faisant preuve d'une gouvernance solide, la Monnaie apporte une contribution financière durable au gouvernement du Canada tout en étant une bonne entreprise citoyenne.

Clients

Nos activités axées sur le client

La Monnaie crée de la valeur pour ses clients au pays et à l'étranger en offrant des produits et services particulièrement pertinents et en assurant une excellente expérience client.

La Monnaie fait constamment preuve d'excellence en matière de monnayage et de gestion des opérations, et tire profit des occasions qui se présentent dans les marchés et auprès de ses clients en mettant l'accent sur l'innovation, la productivité et l'agilité.

Employés

Nos talentueux employés

La Monnaie offre une variété d'activités, de formations, d'outils et de mesures d'appui pour permettre à ses employés de mettre en œuvre ses stratégies et ses objectifs d'entreprise.

Les employés de la Monnaie sont fiers et mobilisés, et disposent des conditions nécessaires pour donner le meilleur d'eux-mêmes. La Monnaie leur fournit un milieu de travail positif et inclusif grâce à son engagement à l'égard du travail d'équipe ainsi que de la santé et de la sécurité au travail.

DIRECTIVE DU MINISTRE DES FINANCES DU CANADA, ATTENTES PRÉCISES DE L'ANNÉE À VENIR POUR LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

La Monnaie du Canada

La Monnaie est un instrument de la politique gouvernementale et elle rend des comptes au Parlement et aux Canadiens.

But lucratif

Toutes les lignes commerciales de la Monnaie sont censées viser la viabilité.

Employés

La Monnaie se soucie constamment du bien-être de ses employés, de leur santé mentale, de leur motivation et de leur inclusion.

Célébration

La Monnaie produit des pièces commémoratives à l'image de la culture, des valeurs, de l'histoire et de la diversité du Canada.

Conscience sociale

La Monnaie reste déterminée à affermir son statut d'entreprise socialement responsable.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'était un honneur que d'être nommée présidente du Conseil d'administration de la Monnaie royale canadienne en mai 2018. Accéder à une telle fonction alors que le Conseil passait par un véritable renouveau représentait un défi certainement intéressant. En l'espace de huit mois, tous mes collègues administrateurs sauf deux ont été nommés suivant le nouveau processus ouvert et transparent des nominations au gouvernement fédéral. Par leur large éventail d'idées et de compétences, par leur fine compréhension des attentes de l'actionnaire, ils impriment déjà une empreinte constructive à la barre d'une institution aussi diversifiée que singulière.

Pour sa part, l'excellente équipe de la haute direction, soutenue par un solide effectif d'employés professionnels, dévoués et créatifs, a gagné l'entière confiance du Conseil. Sous la direction experte de la chef de la direction financière Jennifer Camelon, nommée présidente intérimaire de la Monnaie, cette équipe s'est montrée toujours aussi apte à gérer avec talent et doigté un marché en constante évolution.

J'ai été impressionnée par l'ingéniosité et la résilience du personnel devant l'instabilité des marchés des métaux précieux, la vive concurrence dans les pièces de circulation étrangères et l'évolution des besoins des collectionneurs. C'est ainsi que la Monnaie a pu décrocher un nombre appréciable de contrats de pièces étrangères et voir grandir son activité d'affinage et d'entreposage de métaux précieux, tout en absorbant une demande croissante pour ses produits d'investissement qui dominent le marché. Par ailleurs, le Conseil a eu le plaisir d'approuver une nouvelle stratégie concernant les produits numismatiques qui devrait solidement outiller cette ligne pour un avenir prospère et la pérenniser.

Par-dessus tout, la Monnaie s'est acquittée haut la main de son mandat premier, qui est de fournir au pays ses pièces de circulation. En plus de se montrer un allié indispensable du commerce intérieur, elle a su exploiter l'attachement au thème du Souvenir avec une pièce de circulation de 2 \$ commémorant le centenaire de l'Armistice.

Les employés de la Monnaie sont très fiers de la valeur appréciable qu'ils apportent au Canada et à sa population en offrant des produits et des services de haute qualité, à la pointe de l'innovation, qui répondent aux besoins des clients au Canada et à l'étranger. Par ailleurs, la Monnaie est bien arrimée aux priorités déclarées du gouvernement du Canada.

En janvier 2019, le ministre des Finances a annoncé la nomination de M^{me} Marie Lemay à la présidence de la Monnaie. Le Conseil est ravi d'accueillir M^{me} Lemay, qui nous arrive avec non seulement une vaste expérience, mais aussi une bonne dose d'enthousiasme. J'ai hâte de collaborer étroitement avec elle à l'avenir.

Bien campée sur de solides assises, douée pour innover, la Monnaie royale canadienne est une organisation professionnelle qui a suivi son plan et sa stratégie d'entreprise. Il convient donc de féliciter plusieurs personnes qui l'ont aidée à rester viable et rentable au cours de la dernière année.

Je tiens à remercier d'abord M^{me} Susan Dujmovic, qui à son deuxième mandat intérimaire à la présidence du Conseil a tenu la barre d'une main assurée et a piloté avec finesse après le départ de M. Carman Joynt en 2017. Bien que je n'aie travaillé que quelques mois avec l'ancienne présidente Sandra Hanington, j'ai été à même d'apprécier toute l'ampleur de sa contribution à l'innovation, à la réflexion stratégique et à la saine gouvernance de la Monnaie.

Enfin, je tiens à saluer tous les employés qui par leurs efforts participent au succès continu de la Monnaie royale canadienne. Il me tarde de diriger un Conseil qui saura travailler avec eux à bâtir un avenir solide et viable pour cette organisation, tout en servant les meilleurs intérêts des Canadiens et de leur gouvernement fédéral.

La présidente du Conseil,

Phyllis Clark

GOUVERNANCE

La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie ») s'est dotée d'un solide cadre de gouvernance afin de baliser son leadership dans l'industrie mondiale du monnayage, de préserver et de promouvoir sa vision et ses valeurs d'entreprise, et d'assurer sa viabilité à long terme comme société d'État fédérale.

Veiller à la bonne marche du commerce intérieur

Constituée en société en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Elle est régie par cette loi, ainsi que par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les autres lois et règlements applicables aux sociétés d'État fédérales.

Notre mandat principal est de produire et de distribuer les pièces de circulation nécessaires au commerce intérieur du Canada, avec un grand souci de sécurité, de qualité et de rentabilité. Nous adhérons aux plus hautes normes de conduite commerciale dans la poursuite de notre vision, qui consiste à « être symbole d'excellence... grâce à nos activités axées sur le client, à nos employés talentueux et à la valeur que nous offrons au Canada et à sa population ». Notre Code de conduite et d'éthique règle la conduite de nos employés et énonce les valeurs principales – *honnêteté, respect, fierté et passion* – qui déterminent leur comportement et sous-tendent nos activités. Ces valeurs représentent l'âme de la Monnaie et font la force de sa culture. C'est dans cet esprit que les employés suivent régulièrement une formation en ligne obligatoire en matière de conduite et d'éthique.

Assurer une gouvernance efficace

Le Conseil d'administration supervise la gestion de l'ensemble des activités de la Monnaie conformément aux lois et règlements qui s'y appliquent, en fonction de l'intérêt supérieur de la Société et des intérêts à long terme du gouvernement du Canada.

Conformément à ses responsabilités d'administration, le Conseil établit et approuve l'orientation stratégique de la Monnaie dans un plan d'entreprise quinquennal, et examine et approuve ses principales initiatives et stratégies. Il s'acquitte de son devoir de diligence raisonnable en évaluant les risques et les possibilités, en surveillant le rendement financier, en assurant l'intégrité des résultats financiers et en produisant des rapports au gouvernement du Canada dans les délais requis.

À la fin de 2018, le Conseil comptait 11 administrateurs, dont la présidente intérimaire de la Monnaie. Les administrateurs proviennent d'un peu partout au Canada, et sept d'entre eux sont des femmes. Tous sont indépendants de la haute direction, sauf le poste de président de la Monnaie. Le Conseil et ses comités tiennent des séances à huis clos, en présence et en l'absence de ce dernier.

Le Conseil a tenu neuf réunions en 2018. Trois comités permanents l'aident à s'acquitter de ses responsabilités : le Comité de vérification, le Comité de régie et des candidatures et le Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Chacun de ces comités s'est réuni deux fois.

La Monnaie a accueilli quatre nouveaux administrateurs, y compris la présidente du Conseil, et a investi de grands efforts visant l'accueil et l'intégration de ces derniers.

La présidente du Conseil et les administrateurs touchent les honoraires annuels et les indemnités quotidiennes établis par le gouverneur en conseil en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils se font rembourser toutes les dépenses raisonnables liées à leurs fonctions, dont les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Conseil d'administration

	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions des comités
Administrateur		
Phyllis Clark¹ <i>Edmonton (Alberta)</i> <i>Présidente, Conseil d'administration</i>	6/6	6/6
Sandra L. Hanington, IAS.A² <i>Présidente de la Monnaie</i>	4/4	s.o.
Jennifer Camelon, CPA, CA³ <i>Ottawa (Ontario)</i> <i>Présidente intérimaire</i>	5/5	6/6
John K. Bell, FCPA, FCA, IAS.A <i>Cambridge (Ontario)</i>	4/4	s.o.
Susan Dujmovic, B.I.B.C., IAS.A⁴ <i>Vancouver (Colombie-Britannique)</i> <i>Vice-présidente, Conseil d'administration</i> <i>Présidente, Comité de vérification</i>	3/3	s.o.
Serge Falardeau, CPA, CA, ASC <i>Sainte-Marie de Beauce (Québec)</i>	9/9	4/4
Ghislain Harvey, CRIA⁵ <i>Saguenay (Québec)</i>	4/4	s.o.
Sandip K. Lalli, FCPA, IAS.A⁶ <i>Heritage Pointe (Alberta)</i>	5/5	4/4
Fiona L. Macdonald, IAS.A⁷ <i>Vancouver (Colombie-Britannique)</i> <i>Présidente, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail</i>	5/5	2/2
Cybele Negris <i>Vancouver (Colombie-Britannique)</i>	9/9	4/4
Gilles Patry, C.M. O.Ont⁷ <i>Ottawa (Ontario)</i>	5/5	4/4
N. William C. Ross <i>Toronto (Ontario)</i>	9/9	4/4
L'honorable Carol Skelton, IAS.A <i>Harris (Saskatchewan)</i>	8/9	4/4
Deborah Shannon Trudeau <i>Montréal (Québec)</i> <i>Présidente, Comité de régie et des candidatures</i>	9/9	2/2
Victor L. Young O.C. <i>St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)</i> <i>Président, Comité de vérification</i>	9/9	2/2

Notes :

¹ Nommée le 11 mai 2018² Présidente de la Monnaie jusqu'au 1^{er} juillet 2018³ Nommée le 1^{er} juillet 2018⁴ Date de fin de mandat : 10 mai 2018 (la vice-présidente du Conseil a exercé la présidence jusqu'à la nomination de la nouvelle titulaire)⁵ Date de fin de mandat : 5 juin 2018⁶ Nommée le 6 juin 2018⁷ Nommée le 11 juin 2018

Rester en contact avec la population et les employés

La Monnaie prend divers moyens pour promouvoir sa transparence, sa responsabilisation et son accessibilité. Elle convoque une assemblée publique annuelle et publie un rapport annuel qui est déposé au Parlement. Tout au long de l'année, elle sollicite l'avis et la participation des consommateurs canadiens et d'autres intervenants par des sondages de clientèle, des groupes de discussion et d'autres enquêtes d'opinion sur différents sujets. La Monnaie sollicite également l'avis de ses clients au moyen de *PassionMonnaie*, un outil de sondage qui s'est avéré très efficace.

Elle rencontre régulièrement des marchands et des distributeurs de ses produits de collection et d'investissement, notamment à l'occasion de congrès et de salons professionnels qui attirent aussi ses clients.

La Monnaie a convoqué ses employés à leurs assemblées du printemps et de l'automne afin de les tenir informés de son rendement, et de saluer et de récompenser leur apport à sa réussite. Les cadres ont tenu des réunions avec leurs subalternes directs afin d'améliorer la communication et de stimuler la mobilisation. Ils ont aussi cerné et mis en œuvre des mesures visant la mobilisation et l'habilitation des employés.

Des séances « Parlons-en avec le v.-p. » ont eu lieu sur des sujets importants comme les produits d'investissement, les pièces étrangères et les produits numismatiques. Tout au long de l'année, les dirigeants ont reçu des mises à jour régulières avec la documentation nécessaire pour bien communiquer avec leurs équipes. Huit réunions du Forum sur le leadership stratégique ont eu lieu, où des membres de la haute direction et des cadres ont pu faire du réseautage et discuter de rendement financier, de réalisation d'objectifs stratégiques et d'initiatives d'intérêt humain.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)

La Monnaie royale canadienne utilise sa procédure d'Évaluation des répercussions sur la santé, la sécurité, la protection et l'environnement pour se conformer aux exigences des articles 67 à 69 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*.

La procédure en question est suivie pour tous les projets d'ajout ou de modification de processus, d'équipement et de matériaux, mais aussi pour les projets d'ajout ou de remplacement de produits chimiques, et pour les projets d'entretien ou de modification des bâtiments et de la propriété. Dans le cadre du volet environnemental de la procédure, les répercussions de chaque projet sur l'environnement sont documentées. Pour la procédure d'évaluation, les mesures d'atténuation sont également documentées (au besoin).

En 2018, tous les projets entrepris par la Monnaie, qui ont fait l'objet d'une évaluation aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, ont été jugés peu susceptibles d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

RAPPORT DE GESTION



Le placage d'or inverse de cette pièce de 1 oz en argent pur fait ressortir la texture brute de l'inukshuk, ce monument de pierre qui guide les voyageurs dans le milieu souvent hostile du Grand Nord. À l'arrière-plan, une aurore boréale danse au-dessus d'une côte rocheuse.

Le présent rapport de gestion renferme une analyse des résultats financiers et de l'évolution des activités de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, les résultats financiers indiqués dans ce rapport de gestion sont présentés en dollars canadiens et ont été arrondis au million près; l'information qui y figure est en date du 7 mars 2019. La direction est responsable de tous les renseignements paraissant dans le rapport annuel et dans ce rapport de gestion. Le Conseil d'administration a, sur recommandation de son Comité de vérification, approuvé la teneur de ce rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés audités.

Importance relative

Pour établir quelles informations doit contenir le rapport de gestion, la direction est guidée par le principe de l'importance relative. La direction juge l'information importante s'il est probable que son omission ou son inexactitude influencerait sur les décisions qu'un lecteur prendrait en se fondant sur celle-ci.

Énoncés prospectifs

En parcourant tout énoncé prospectif, les lecteurs sont priés de garder à l'esprit la mise en garde figurant à la fin de ce rapport de gestion.

Résumé

La Monnaie royale canadienne est l'établissement de monnayage national du Canada. Son mandat principal est de produire des pièces de circulation pour le compte du Canada, de gérer le système de distribution intérieur et de conseiller le gouvernement du Canada à ce sujet. La Monnaie remplit ce mandat grâce à un réseau de distribution de pièces et à un système de gestion des stocks qui se démarquent à l'échelle mondiale de même qu'à son usine de production, de placage et de frappe à grande échelle à la fine pointe de la technologie à Winnipeg. La Monnaie a également pour responsabilité de préserver l'intégrité des pièces canadiennes par la recherche et le développement continus et par l'application de caractéristiques de sécurité toujours plus avancées. La Monnaie est également responsable du Programme de récupération des alliages en vertu duquel les plus vieilles pièces canadiennes sont retirées du marché et remplacées par des pièces en acier plaqué multicouche, lesquelles sont plus durables et plus sûres. Ce programme met également en jeu le remplacement systématique des vieilles pièces en alliage et des pièces internationales, ce qui assure l'uniformité des pièces en circulation et facilite les transactions automatisées d'acceptation de la monnaie. Les activités de la Monnaie englobent également la prestation de services de monnayage à des pays étrangers, la fabrication et la commercialisation de produits d'investissement et de produits d'affinage ainsi que la prestation de services connexes. Elle fabrique et commercialise également des pièces numismatiques et des médailles.

La Ligne des pièces de circulation étrangères fabrique des pièces finies, des flans et des jetons destinés à des clients du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances. La Monnaie produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces. Ces contrats permettent à la Monnaie de tirer parti de son infrastructure et de son savoir-faire inégalé à son usine de Winnipeg.

La Ligne des produits et services d'investissement propose à sa clientèle des produits d'investissement de premier ordre sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux ainsi que des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des Reçus de transactions boursières. Parmi ses produits, citons la série des pièces Feuille d'érable qui se décline en or, en argent, en palladium et en platine. Elle offre également d'autres produits et services de métaux précieux à des fins d'investissement et de fabrication. Grâce à sa position de chef de file du marché de même qu'à la qualité et la sûreté inégalées de ses pièces d'investissement, la Monnaie est bien placée pour conquérir une grande part de toute augmentation de la demande tout en maintenant ses volumes lorsque les marchés s'affaiblissent. Les Reçus de transactions boursières des Réserves d'or et d'argent canadiennes qui sont cotés à la Bourse de Toronto permettent aux épargnants et aux investisseurs institutionnels d'avoir accès aux métaux précieux entreposés par la Monnaie, et celle-ci réduit ainsi ses coûts de location.

La Ligne des produits numismatiques conçoit et fabrique des pièces de collection et des médailles qu'elle vend à une clientèle qui lui est fidèle et qui se trouve tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. La Monnaie occupe une position de chef de file mondial dans l'art et la science du monnayage qui est régulièrement reconnue par de prestigieux prix internationaux, et ce, en grande partie grâce à l'emploi de procédés technologiques d'avant-garde, tels la photoluminescence, le placage sélectif et la coloration distinctive, procédés que la Monnaie utilise pour créer des produits attrayants et originaux. Celle-ci vend ses produits numismatiques sur sa plate-forme de commerce électronique, dans ses boutiques d'Ottawa et de Winnipeg ainsi que par l'entremise de commerçants et de partenaires au pays et à l'échelle internationale.



Reconnaisable entre tous, le plongeon huard s'apprête à s'envoler sur cette pièce en argent pur à 99,99 %. Ailes déployées, il exhibe alors toute la splendeur de son plumage unique – rendu ici par coloration sélective – dont les reflets gravés avec minutie miroitent sur l'eau qui s'agite alentour.

Faits importants au sein de l'entreprise

Protocole d'entente avec le ministère des Finances

Le 13 juin 2018, la Monnaie et le ministère des Finances ont conclu un nouveau protocole d'entente dont la durée est du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Plan d'entreprise et mise à jour de la lettre d'attentes

En octobre 2018, la présidente du Conseil d'administration de la Monnaie a reçu du ministre des Finances une version mise à jour de sa lettre d'attentes, lettre dans laquelle il indique qu'il s'attend à ce que la Monnaie assure une reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens, maintienne sa stabilité financière et sa rentabilité grâce à chacune de ses lignes commerciales, émette des pièces commémoratives qui célèbrent la culture, les valeurs et la diversité du Canada, démontre sa conscience environnementale et son souci de la durabilité, mette l'accent sur le bien-être, la santé mentale et l'engagement de ses employés et prône une culture d'entreprise axée sur l'inclusion. Cette lettre d'attentes a été intégrée au Plan d'entreprise 2019-2023.

Le 31 octobre 2018, le Conseil d'administration de la Monnaie a approuvé son Plan d'entreprise 2019-2023. Le 2 novembre 2018, il été remis au ministre des Finances, mais n'a toujours pas reçu l'approbation du Conseil du Trésor.

Dividendes

En décembre 2018, la Monnaie a versé au gouvernement du Canada des dividendes totalisant 10 millions de dollars.



Cette pièce en argent pur met en valeur l'emblème par excellence du Canada. Autour d'une grande feuille d'érable en émail rouge vif s'étend un tapis de feuilles éparées qui se transforme dans le noir : la photoluminescence ajoute un effet de rétroéclairage à l'élément central et fait reluire un anneau de petites feuilles alentour.

Actualisation de la stratégie sur la Ligne des produits numismatiques

La Ligne des produits numismatiques a dû relever de nombreux défis de nature opérationnelle au cours de l'exercice 2018, défis qui ont nécessité, vers le milieu de cette période, un réexamen de ses choix stratégiques ainsi que la mise au point et l'approbation d'une approche mieux ciblée afin de bien servir la clientèle de la Monnaie et de le faire de manière rentable.

Après l'éventail exceptionnel d'activités menées en 2017, et plus particulièrement celles associées aux célébrations Canada 150, et les coûts élevés qu'elles ont entraînés, la direction a procédé à un examen exhaustif et structuré des besoins des clients de chaque marché, de la valeur à leur offrir afin de combler ces besoins, des choix à faire sur le plan de la capacité ainsi que de la configuration requise pour en garantir la rentabilité. Il est alors devenu manifeste que l'ensemble de ces choix exigerait de plus grands compromis que dans le passé.

En définissant et en proposant une nouvelle série de mesures qui sont directement axées sur la clientèle et qui stabiliseront le rendement de cette ligne commerciale et en la rapprochant de ses clients Grand public et de ses clients Prestige les plus fidèles, la nouvelle stratégie sera le fer de lance d'une rentabilité durable.

Pour assurer une offre d'une valeur inégalée auprès de tous ces clients, nous devons avoir des structures de soutien différentes et les instaurer dans tous les secteurs de cette ligne commerciale. C'est ainsi que nous pourrions proposer de manière rentable des produits inédits et de grande valeur à nos clients Grand public et à nos clients Prestige. Sous la gouverne d'un nouveau dirigeant commercial principal, les fonctions des ventes et du marketing seront regroupées. De plus, notre plan à l'égard des produits sera dans un premier temps plus modeste qu'il ne l'est actuellement, et il mettra l'accent sur ceux pouvant le mieux répondre aux besoins et préférences de notre clientèle.

Changements organisationnels

La présidente de la Monnaie, M^{me} Sandra Hanington, a annoncé qu'elle quittait son poste en date du 1^{er} juillet 2018. Du 1^{er} juillet 2018 au 17 février 2019, M^{me} Jennifer Camelon, chef de la direction financière et vice-présidente, Finances et Administration, a agi comme présidente intérimaire, et M. Robert Zintel, directeur principal, Finances, a occupé par intérim le poste de chef de la direction financière et vice-président, Finances et Administration. Le 21 janvier 2019, l'honorable Bill Morneau, ministre des Finances, a annoncé la nomination de M^{me} Marie Lemay au poste de présidente de la Monnaie en date du 18 février 2019 et pour un mandat de cinq ans.

En 2018, des changements ont eu lieu au sein de l'équipe de la haute direction de la Monnaie. Depuis le départ à la retraite de M. Sean Byrne, M. Scott Ingham, directeur principal, Fabrication – Ottawa, assume les fonctions de vice-président intérimaire, Fabrication, en attendant qu'un remplaçant permanent soit trouvé. Afin de soutenir la stratégie adoptée à l'égard de la Ligne des produits numismatiques, MM. Lorne Whitmore, directeur général, Ventes, et Pierre Justino, directeur principal, Stratégie et gestion de produits, assurent, respectivement et par intérim, la direction des ventes et du marketing, et ce, jusqu'à ce qu'un dirigeant commercial principal entre en fonction.

Nominations au Conseil d'administration

Le 23 mai 2018, le ministre Morneau a annoncé la nomination, pour un mandat de cinq ans, de M^{me} Phyllis Clark à la présidence du Conseil d'administration de la Monnaie. Le 13 juin 2018, il a annoncé la nomination de M^{mes} Fiona L. Macdonald et Sandip K. Lalli et de M. Gilles Patry au Conseil d'administration, au sein duquel ils siégeront pour un mandat de quatre ans.



Avec son ornementation de feuilles peintes et son placage d'or extrêmement délicat, le motif ressort à merveille sur le fini épreuve numismatique de cette pièce de 1 oz en argent pur à 99,99 %. Incarnation des différents aspects de l'existence, l'arbre de vie est présent dans de nombreuses cultures de par le monde.

Indicateurs de rendement

Soucieuse d'atteindre ses objectifs, la Monnaie s'efforce d'accroître constamment sa rentabilité par une gestion prudente de ses finances et par des activités efficaces. Elle évalue son rendement au moyen de paramètres significatifs pour ses clients, ses partenaires commerciaux et ses employés. Les mesures présentées ci-dessous lui permettent de surveiller sa capacité à améliorer son rendement et à créer de la valeur pour son actionnaire et pour le Canada.

Résultats et rendement financier consolidés

	2018	2017	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires	1 420,6 \$	1 691,3 \$	(270,7) \$	(16)
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments ¹	46,0	43,9	2,1	5
Résultats de l'exercice	35,1	36,1	(1,0)	(3)
Marge bénéficiaire brute ²	9 %	9 %		
Rendement des capitaux propres avant impôts ³	29 %	34 %		
Rendement de l'actif avant impôts ³	12 %	12 %		

¹ Un rapprochement des résultats de l'exercice et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments est présenté à la page 28.

² Tel qu'il est indiqué à la note 29, les chiffres de l'exercice précédent ont été révisés en fonction du mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

³ Le calcul est fondé sur les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

	En			
	2018	2017	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie	66,4 \$	56,3 \$	10,1 \$	18
Stocks	62,2	85,5	(23,3)	(27)
Immobilisations	172,8	176,2	(3,4)	(2)
Total de l'actif	397,8	377,8	20,0	5
Fonds de roulement	107,5	82,1	25,4	31

Résultats d'exploitation

Analyse du rendement financier

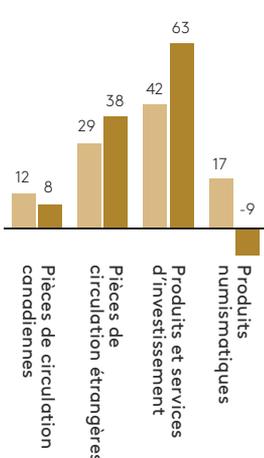
Les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se sont améliorés de 5 %, passant de 43,9 millions de dollars en 2017 à 46,0 millions. La Monnaie exerce ses activités de manière intégrée et les coûts indirects sont attribués à chaque ligne commerciale. En 2018, les lignes commerciales des pièces de circulation canadiennes, des pièces de circulation étrangères ainsi que des produits et services d'investissement ont été rentables, mais, confrontée à de nombreux défis, la Ligne des produits numismatiques n'a pu l'être. La progression des résultats d'un exercice à l'autre s'explique principalement par l'excellente performance de la Ligne des pièces de circulation étrangères et des activités complémentaires de la Ligne des produits et services d'investissement ainsi que par une gestion des dépenses empreinte de rigueur.

Le fonds de roulement est demeuré élevé, et il a augmenté de 32 % en regard de ce qu'il était au 31 décembre 2017. La trésorerie s'est accrue de 18 % et est toujours d'un niveau assurant un soutien aux activités continues. Les remboursements d'emprunt prévus, soit 7,5 millions de dollars en 2018, ont réduit le montant des emprunts. En contrepoint de ces hausses, les stocks ont, par rapport à ceux au 31 décembre 2017, reculé de 27 % en raison de leur plus grande utilisation et du moment où ont eu lieu les achats de métaux.

Rentabilité par ligne commerciale*

(% du total des résultats avant impôts et autres éléments)

■ 2017 ■ 2018



* La rentabilité est fondée sur les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

Produits des activités ordinaires par ligne commerciale

	2018	2017	Variation en \$	Variation en %
Pièces de circulation canadiennes	95,0 \$	104,1 \$	(9,1) \$	(9)
Pièces de circulation étrangères	94,9	63,9	31,0	49
Produits et services d'investissement	1 113,6	1 350,8	(237,2)	(18)
Produits numismatiques	117,1	172,5	(55,4)	(32)

Pièces de circulation canadiennes

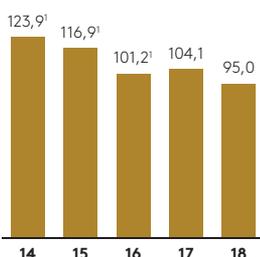
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les produits des activités ordinaires de la Ligne des pièces de circulation canadiennes ont diminué de 9,1 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent à cause de la baisse, de 2017 à 2018, du volume de pièces vendues au ministère des Finances ainsi que de la conclusion, en juin 2018, du protocole d'entente entre la Monnaie et le ministère des Finances, protocole dont l'entrée en vigueur a été rétroactive au 1^{er} janvier 2018.

Approvisionnement en pièces

(en millions de pièces)	2018	2017	Variation	%
Dépôts dans les institutions financières	2 824	2 992	(168)	(6)
Pièces recyclées	163	177	(14)	(8)
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières, nombre net	415	478	(63)	(13)
Total de l'approvisionnement en pièces	3 402	3 647	(245)	(7)
Moins les pièces recyclées	(163)	(177)	14	(8)
Approvisionnement en pièces, compte non tenu des pièces recyclées	3 239	3 470	(231)	(7)

Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation canadiennes

(en millions de \$)



¹ Les chiffres des exercices précédents ont été révisés de façon à inclure les produits tirés du Programme de récupération des alliages dans les produits des activités ordinaires des pièces de circulation canadiennes.

Stocks du ministère des Finances

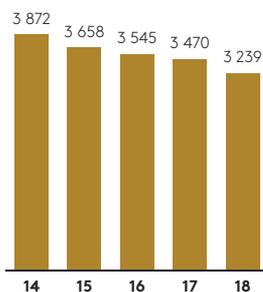
<i>(en millions de dollars)</i>	2018	2017	Variation	%
Stocks d'ouverture	101,1 \$	85,5 \$	15,6 \$	18
Nouvelles pièces produites, nombre net	129,3	174,2	(44,9)	(26)
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres, nombre net	(132,4)	(158,6)	(26,2)	(17)
Stocks de clôture	98,0 \$	101,1 \$	(3,1) \$	(3)

La demande est comblée au moyen des trois principales sources d'approvisionnement indiquées dans le tableau ci-dessus, et elle peut varier d'une région à l'autre du pays et d'une période à l'autre de l'année. Le volume net de l'approvisionnement en pièces de circulation canadiennes, compte non tenu des pièces recyclées, a été de 3 239 millions de pièces en 2018, contre 3 470 millions en 2017, ce qui représente une baisse de 7 % d'un exercice à l'autre. Le nombre net de nouvelles pièces vendues aux institutions financières a fléchi en 2018 puisque le niveau d'activités sur le marché est revenu à la normale après l'engouement suscité par le programme de pièces commémoratives Canada 150 de 2017. En ce qui concerne le caractère saisonnier de la demande de pièces, les tendances passées se maintiennent, les périodes de pointe étant toujours lors des vacances estivales et hivernales. La diminution du nombre de pièces recyclées a résulté de la concurrence accrue qu'ont livrée au partenaire de recyclage de la Monnaie d'autres machines de recyclage, situées principalement dans des centres commerciaux. Par conséquent, en 2018, seulement 184 tonnes métriques de nickel ont été récupérées et vendues en vue de leur fonte, contre 201 tonnes métriques en 2017. Cependant, la montée des prix des alliages ainsi que des efficacités de production ont permis à la Monnaie de récupérer de nouveau le nickel plaqué jaune, ce qui a accru de 22 % les produits des activités ordinaires provenant du Programme de récupération des alliages.

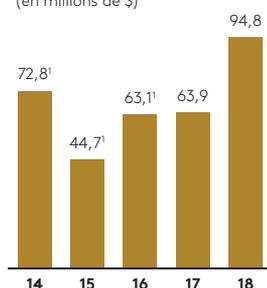
La Monnaie gère ses stocks de façon proactive en tenant compte des variations de la demande, des dépôts dans les institutions financières et des volumes de recyclage afin de s'assurer que la demande de pièces est comblée tout au long de l'année. Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des stocks du ministère des Finances s'établissait à 98 millions de dollars, ce qui respectait les limites énoncées à cet égard dans le protocole d'entente intervenu avec ce ministère. Dans l'exercice à l'étude, il n'y a eu aucune pénurie de pièces. Afin de regarnir les stocks détenus au nom du ministère des Finances, la Monnaie a produit un nombre net de 369 millions de nouvelles pièces, dont 3 millions de pièces commémoratives, au cours de l'exercice, contre 560 millions, dont 103 millions de pièces commémoratives, en 2017.

Une gestion efficace du réseau de monnayage va de pair avec la promotion de l'histoire, de la culture et des valeurs du Canada. Ainsi, la Monnaie a émis en 2018 une pièce de circulation de 2 \$ commémorant le 100^e anniversaire de l'Armistice, honorant de ce fait la ratification du traité de paix historique qui a mis fin à la Première Guerre mondiale. La Monnaie a reçu du gouverneur général en conseil l'autorisation d'émettre, en 2019, une pièce de circulation commémorative de 2 \$ soulignant le 75^e anniversaire du jour J ainsi qu'une pièce de 1 \$ soulignant le 50^e anniversaire de la décriminalisation de l'homosexualité au Canada.

Demande annuelle de pièces de circulation canadiennes, exclusion faite des pièces de un cent et du recyclage
(en millions de pièces)



Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation étrangères
(en millions de \$)



¹ Les chiffres des exercices précédents ont été révisés de façon à exclure les produits tirés du Programme de récupération des alliages.

Pièces de circulation étrangères

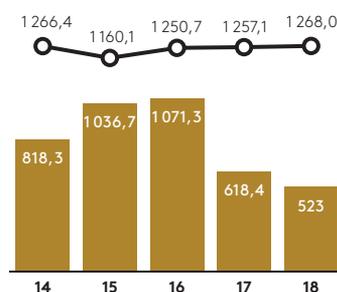
Les produits des activités ordinaires de la Ligne des pièces de circulation étrangères ont été exceptionnellement élevés en 2018, ayant bondi de 49 % pour atteindre 94,9 millions de dollars, comparativement à 63,9 millions l'exercice précédent.

La progression de ces produits rend compte de la fabrication ou de l'expédition de 1 816 millions de pièces et de flans (1 522 millions en 2017) à 12 pays (14 en 2017). En 2018, la Monnaie a conclu 15 nouveaux contrats aux termes desquels elle produira au total 1 634 millions de pièces.

L'adoption de la Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 15 a eu une forte incidence sur le nombre de pièces prises en compte dans les produits des activités ordinaires en 2018 puisque la Monnaie a commencé à comptabiliser les produits générés par certains contrats de la Ligne des pièces de circulation étrangères, les pièces visées ayant été produites en 2018. La Monnaie a présenté les répercussions financières de l'adoption d'IFRS 15 dans la note 3 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018. À cette date, 1 278 millions de pièces et de flans avaient été inscrits dans les produits des activités ordinaires par suite de l'application de cette norme.

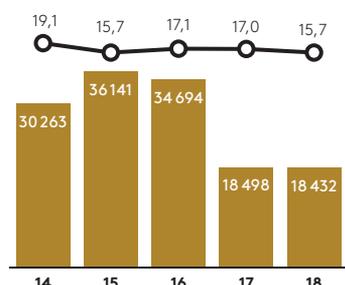
Ventes de produits d'investissement en or
(en milliers d'onces)

contre le prix moyen de l'or
(\$ US l'once)



Ventes de produits d'investissement en argent
(en milliers d'onces)

contre le prix moyen de l'argent
(\$ US l'once)



Produits et services d'investissement

	2018	2017
Produits des activités ordinaires, montant brut	1 467,5 \$	1 717,3 \$
Moins les opérations visant des stocks de clients	(353,9)	(366,5)
Produits des activités ordinaires, montant net	1 113,6 \$	1 350,8 \$

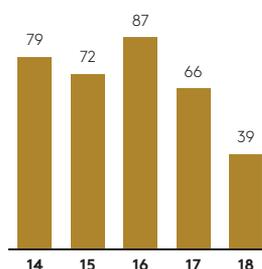
(en milliers d'onces)	2018	2017
Or	523,0	618,4
Argent	18 431,8	18 498,2
Onces, nombre brut	18 954,8	19 116,6
Moins les onces provenant des opérations visant des stocks de clients	(2 769,6)	(2 685,1)
Onces, nombre net	16 185,2	16 431,5

Le montant net des produits des activités ordinaires de la Ligne des produits et services d'investissement a fléchi de 18 %, passant de 1,4 milliard de dollars en 2017 à 1,1 milliard en 2018. Ce fléchissement par rapport à un an plus tôt a découlé principalement du repli de la demande du marché mondial visant les produits d'investissement en or, la forte reprise de la demande du marché mondial visant les produits d'investissement en argent au dernier trimestre de 2018 ayant neutralisé la baisse de la demande d'argent au cours des trois premiers trimestres de l'exercice. D'un exercice à l'autre, les volumes des ventes de produits d'investissement bruts en or se sont contractés de 15 %, baisse qui a été partiellement contrebalancée par la hausse du prix de l'or pour la même période. La diminution des produits des activités ordinaires générés par les produits d'investissement a été compensée en partie par la hausse des produits des activités ordinaires générés par les services d'affinage et d'entreposage de la Monnaie en 2018, celle-ci ayant recruté de nouveaux clients et obtenu de nouveaux contrats pour ces services.

Produits numismatiques

Les produits des activités ordinaires de la Ligne des produits numismatiques se sont comprimés de 32 %, pour s'établir à 117,1 millions de dollars, contre 172,5 millions en 2017. Leur baisse est en grande partie attribuable à une réduction de 36 % du volume des ventes de produits numismatiques en argent et en métaux communs de 2017 à 2018, le vif succès remporté par la campagne Canada 150 ayant stimulé les produits des activités ordinaires l'exercice précédent. En outre, certains projets de marketing clés, dont l'optimisation de la combinaison des produits et la fidélisation des clients recrutés grâce au programme Canada 150, n'ont finalement pas eu lieu en 2018, ce qui a contribué au recul des produits des activités ordinaires d'un exercice à l'autre.

Pièces entièrement écoulées
(nombre de pièces)



	2018	2017 ¹
Or	25,1 \$	23,8 \$
Argent	79,7	124,5
Autres matières	12,3	24,2
Total des produits des activités ordinaires	117,1 \$	172,5 \$

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été révisés en fonction du mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Charges, autres produits et impôts sur le résultat

Charges (produits)

	2018	2017 ¹	Variation en \$	Variation en %
Coût des ventes	1 286,0 \$	1 533,3 \$	247,3 \$	16
Charges d'exploitation				
Frais de marketing et ventes	36,6	48,7	12,1	25
Frais d'administration	57,2	64,5	7,3	11
(Gain net) perte nette de change	(3,7)	4,3	8,0	
(Produits) frais financiers, montant net	(1,9)	(0,6)	1,3	
Autres produits	(0,5)	(5,6)	(5,1)	
Charge d'impôts sur le résultat	11,7	10,6	(1,1)	

¹ Tel qu'il est indiqué à la note 29 afférente aux états financiers consolidés audités, les chiffres de l'exercice précédent ont été révisés en fonction du mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Le coût des ventes a baissé de 16 %, pour s'établir à 1,3 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, comparativement à 1,5 milliard en 2017.

Le recul global du coût des ventes a été en phase avec la diminution nette du total des produits des activités ordinaires en 2018 par rapport à 2017. Ce recul est essentiellement imputable à la réduction du coût des ventes tirées des produits et services d'investissement, qui a fléchi de 19 % d'une année sur l'autre, en particulier à la diminution des volumes des ventes de produits d'investissement bruts en or.

La réduction du coût des ventes a été contrebalancée en partie par les pertes de réévaluation des métaux des pièces vendues à leur valeur nominale, pertes qui ont augmenté de 2 millions de dollars en 2018 à cause principalement d'une forte baisse du prix de l'argent. Ce facteur a été en partie atténué par les taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain qui ont prévalu dans l'exercice.



Cette pièce de 1 oz en argent pur à 99,99 % rappelle les Vikings qui naviguaient sur l'océan en se fiant à leur seule connaissance de la nature... sans boussole ni aucun autre instrument. Une bordure colorée aux motifs serpentins d'inspiration scandinave et aux caractères runiques illustrant les quatre points cardinaux entoure la redoutable figure de proue d'un navire qui aurait pu aborder sur les côtes de Terre-Neuve il y a 1 000 ans.

Les charges d'exploitation ont reculé de 17 % en 2018, passant ainsi de 113,2 millions de dollars en 2017 à 93,8 millions. La diminution des frais d'administration est en grande partie imputable à la réduction des coûts de rémunération ainsi qu'à la baisse, de 2017 à 2018, des coûts de consultation et des coûts non récurrents engagés en lien avec le regroupement des locaux à bureaux d'Ottawa, ce qui a également mené à la baisse des loyers et de la charge d'amortissement en 2018. Quant au repli des frais de marketing et ventes, il est essentiellement attribuable à l'usage plus productif des sommes investies dans la commercialisation des produits numismatiques ainsi qu'au programme de pièces commémoratives de moindre envergure en 2018.

Le gain net de change reflète une progression de 8,0 millions de dollars de 2017 à 2018. Ce gain, au montant de 3,7 millions de dollars, a résulté surtout de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain ainsi que des conséquences positives que celle-ci a eues sur la conversion des soldes libellés dans cette devise.

Les produits financiers se sont accrus de 1,3 million de dollars en raison surtout de la reprise d'une pénalité de 1,6 million qui avait été constatée en 2016 en lien avec la vérification de la TVH pour 2013-2014. L'Agence du revenu du Canada n'a pas émis d'avis de cotisation et ne peut plus, en raison du délai de prescription, exiger des impôts ou des intérêts ni imposer de pénalités relativement à cette vérification.

Les autres produits se sont affaiblis de 5,1 millions de dollars à cause de la décomptabilisation, en 2017, d'un passif de 5,1 millions à régler au ministère des Finances en rapport avec un ajustement comptable qui avait été fait à la date de la transition aux IFRS en 2010.

La charge d'impôts sur le résultat de l'exercice a augmenté de 1,1 million de dollars sur un an en raison de la hausse du résultat imposable, facteur contrebalancé en partie par l'augmentation des provisions en 2018, ce qui a mené à une baisse de la charge d'impôts différés.

Liquidités et ressources en capital

Flux de trésorerie

	2018	2017	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie à la clôture de l'exercice	66,4 \$	56,3 \$	10,1 \$	18
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	39,7	57,6	(17,9)	(31)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(13,9)	(14,2)	0,3	(2)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(17,5)	(100,7)	83,2	(83)

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont établis à 39,7 millions de dollars pour 2018, soit 17,9 millions de moins qu'en 2017. Cette baisse a essentiellement résulté du moment auquel ont été inscrites les créances clients et de celui des paiements aux fournisseurs ainsi que du fait qu'aucun crédit d'impôt étranger n'a été constaté alors que des montants avaient été obtenus à cet égard en 2017. Ces facteurs ont été compensés par une plus grande utilisation des stocks en 2018.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont été relativement stables d'un exercice à l'autre. Divers facteurs déterminent les projets d'immobilisations de la Monnaie, notamment la croissance prévue des ventes, les besoins en recherche et développement de nouveaux produits et technologies ainsi que ceux en production, le soutien et la mise à niveau d'installations et des technologies de l'information et le rendement du capital investi. Les sommes affectées à ces projets ont, en 2018, été réparties selon les trois catégories suivantes :

- Immeubles (3,9 millions de dollars), ce qui inclut la modernisation des bureaux de la Monnaie à Ottawa et des améliorations visant leur optimisation. En 2018, la Monnaie a également procédé à l'agrandissement de ses installations d'entreposage.
- Matériel (6,0 millions de dollars), ce qui comprend les investissements visant à rehausser la fiabilité, la flexibilité et la capacité ainsi que ceux consentis à la sécurité et à la protection de l'environnement. En 2018, la Monnaie a poursuivi l'installation d'une deuxième chaîne de coloration à l'usine de Winnipeg et a entrepris la mise en place, à Ottawa, d'un appareil de traitement des métaux faisant appel à la technologie ALS (« Acidless Separation ») afin de réduire les émissions de chlore gazeux, les coûts ainsi que les pertes survenant dans le processus d'affinage.
- Technologies de l'information (4,0 millions de dollars), ce qui englobe le matériel informatique et les logiciels utilisés pour soutenir et renforcer l'infrastructure informatique et celle des communications. Les principaux projets menés en 2018 ont compris celui visant la reprise des activités après catastrophe, l'actualisation des logiciels et l'amélioration du site Web de la Monnaie.

La diminution de 83,2 millions de dollars des flux de trésorerie affectés aux activités de financement dans l'exercice reflète la baisse des dividendes déclarés et versés au gouvernement du Canada en 2018, comparativement à ceux de 2017. Les dividendes versés au quatrième trimestre de 2017 et de 2018 représentaient le solde de trésorerie projeté à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise prédéterminée définie dans le Plan d'entreprise de la Monnaie; cependant, le dividende de 2017 reflétait un ajustement non récurrent visant à faire concorder le solde de trésorerie de la Monnaie avec cette réserve de trésorerie.

Facilités d'emprunt

À l'ouverture de l'exercice 2018, les emprunts à long terme en cours de la Monnaie totalisaient 19,5 millions de dollars. Les remboursements de 7,5 millions de dollars qui ont été effectués durant cette période en ont ramené le solde à 12 millions. À l'ouverture de l'exercice à l'étude, le ratio des emprunts à long terme sur les capitaux propres était de 1:7 et à sa fermeture, il se chiffrait à 1:13. Il y a lieu de se reporter à la note 18 afférente aux états financiers consolidés audités, à la page 86, pour obtenir des détails sur les facilités d'emprunt de la Monnaie.

Risques financiers

En raison de la nature même de ses activités, la Monnaie est exposée aux risques de marché que posent les variations des prix des métaux et des taux de change. La majeure partie des matières premières qu'elle achète afin de produire ses pièces sont des métaux dont les prix peuvent fluctuer fortement. Le risque de change s'entend de l'incidence des fluctuations des taux de change sur les achats et les ventes qu'effectue la Monnaie. Afin de gérer son exposition aux risques de marché, celle-ci a recours à un programme de couverture qui est axé sur la prudence et qui met en jeu divers types d'instruments financiers.



La Monnaie a reproduit les éléments du logo du 150^e anniversaire de la Société royale d'astronomie du Canada avec toute la rigueur scientifique du photoréalisme sur une pièce d'autant plus attrayante qu'elle porte un authentique fragment de météorite provenant de Campo del Cielo.



Depuis plus de 70 ans, Sa Majesté la reine Elizabeth II n'est pas que souveraine du Canada, elle est aussi mère. La Monnaie a voulu souligner ce double rôle en commémorant le 70^e anniversaire de Son Altesse Royale le prince de Galles par une pièce en argent pur à 99,99 % où on voit Sa Majesté auprès de son fils alors âgé de cinq semaines, en 1948. Une bordure élégante réunit sous un placage d'or sélectif des feuilles d'érable et la couronne de saint Édouard, soulignant le lien entre le Canada et la monarchie.

Tableau des sensibilités

Facteur clé	Variation	Principale incidence
Le dollar canadien	se déprécie par rapport au dollar US	Augmentation des produits des activités ordinaires tirés des ventes en dollars US Augmentation des coûts engagés en dollars US Augmentation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale ainsi que du coût des ventes
Le prix d'une once d'or	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires générés par les produits d'investissement Hausse du coût des produits d'investissement et des produits numismatiques
Le prix d'une once d'argent	augmente	Hausse du coût des produits d'investissement et des produits numismatiques Diminution du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale et du coût des ventes
Le prix d'un kilo de nickel	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires générés par le Programme de récupération des alliages
Le prix d'un kilo d'acier	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires générés par les pièces de circulation étrangères Hausse du coût des pièces de circulation étrangères et canadiennes
Les taux de location des produits d'investissement	augmentent	Hausse du coût des produits d'investissement

Rendement pour le gouvernement du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Monnaie a remis 10 millions de dollars en dividendes à son actionnaire, le gouvernement du Canada. Le tableau suivant résume l'apport financier de la Monnaie au Canada dans les cinq dernières années.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Total des dividendes	10,0 \$	53,0 \$	31,0 \$	93,2 \$	10,0 \$	197,2 \$
Impôts sur le résultat payés	16,9 \$	9,9 \$	12,8 \$	9,0 \$	6,9 \$	55,5 \$
Total de l'apport financier au Canada	26,9 \$	62,9 \$	43,8 \$	102,2 \$	16,9 \$	252,7 \$

Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Il y a lieu de se reporter aux notes 15, 16 et 28 afférentes aux états financiers consolidés audités et débutant aux pages 84, 85 et 98 respectivement, afin d'obtenir des détails sur les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la Monnaie.

Réalisations par rapport au Plan d'entreprise

Les résultats opérationnels et financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 indiquent que les objectifs financiers énoncés dans le Plan d'entreprise 2018-2022, lequel a été approuvé par le Conseil d'administration de la Monnaie, mais n'a pas encore été présenté au gouverneur en conseil, ont été surpassés.

L'objectif financier fixé pour 2018 était la réalisation de résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments de 30,6 millions de dollars. Le montant réellement inscrit à ce chapitre a été de 46,0 millions de dollars. La Monnaie a réussi à dépasser son objectif pour 2018 parce que les produits des activités ordinaires générés par les services d'entreposage ont été plus élevés que ceux prévus, que les ventes de produits d'investissement et de pièces de circulation étrangères ont augmenté et que d'autres compressions de coûts ont pu être réalisées.

Ce qui suit constitue un rapprochement des résultats de l'exercice et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

	2018	2017
Résultats de l'exercice	35,1 \$	36,1 \$
Ajouter (soustraire) :		
Charge d'impôts sur le résultat	11,7	10,6
Autres produits	(0,5)	(5,6)
(Gain net) perte nette de change	(3,7)	4,3
Réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale ¹	3,4	(1,5)
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments	46,0 \$	43,9 \$

¹ La réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale représente l'incidence hors trésorerie du changement dans l'évaluation de la composante récupération de métaux précieux du passif au titre des rachats de ces produits.



S'associant une deuxième fois avec le sculpteur Dave Zachary, la Monnaie marie à nouveau l'art traditionnel de la stéatite avec sa maîtrise avancée du fini numismatique. Sur cette pièce de 5 oz en argent pur à 99,99 %, la gravure détaillée d'une baleine et de son petit est revêtue d'un émail bleu translucide et surmontée d'une sculpture en stéatite de sa puissante queue.

Risques d'exploitation

La direction tient compte de tous les risques et occasions à chaque palier décisionnel. Le rendement de la Monnaie dépend de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique, la volatilité des marchés financiers et des marchandises et les pressions exercées par la concurrence. De plus, en tant que société d'État régie par un cadre législatif, elle est consciente que tout changement des objectifs de l'actionnaire ou des orientations définies par les organismes dirigeants pourrait influencer sur son rendement. Guidée par le Conseil d'administration et le Comité de vérification, c'est l'équipe de direction qui met en œuvre le processus de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie. Ce processus vise avant tout la détection et la gestion des principaux risques qui pourraient entraver la réalisation de ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de ses responsabilités de supervision, le Conseil examine trimestriellement le profil de risque de la Monnaie et peut orienter les grandes lignes de son approche à la gestion des risques.



Cette pièce en or pur à 99,999 % combine l'art des lignes de contour avec une esthétique moderne et un très haut relief pour rendre une image de la lune telle qu'on l'interprète chez les peuples autochtones de la côte du Nord-Ouest. Sa figure sage et sereine est encadrée de délicates lignes de contour et rehaussée par des finis multiples.

Le cadre et les méthodes de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie sont conformes aux directives émises par le Conseil du Trésor et font l'objet d'un examen périodique par le service de vérification interne. Des recommandations visant à sensibiliser le personnel aux risques et à favoriser leur gestion sont émises au besoin. Des exigences pertinentes en gestion des risques font partie intégrante des responsabilités du personnel.

Un registre des principaux risques de l'entreprise est tenu, tout comme le sont divers autres registres portant sur les risques opérationnels propres à chaque ligne commerciale ou service de soutien de la Monnaie. Ces registres sont régulièrement mis à jour et sont modifiés au fil de la détection de nouveaux risques et de l'atténuation des risques existants.

Au 31 décembre 2018, la Monnaie avait établi que les principaux risques de l'entreprise suivants pourraient nuire fortement à ses résultats financiers prévisionnels.

Risques stratégiques

Relations avec l'actionnaire

La Monnaie est une société d'État et elle est essentiellement assujettie à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Si la relation de la Monnaie avec son actionnaire devait se détériorer, la Monnaie pourrait alors se voir imposer des obligations d'information et de gouvernance supplémentaires, éprouver des difficultés à obtenir l'approbation rapide ou complète des pièces et devoir mener des longues négociations. Par suite d'un récent examen des points de contact entre la Monnaie et divers secteurs du gouvernement, nous avons mis au point un programme visant à rendre les communications plus efficaces et mieux ciblées, l'objectif étant d'en rehausser l'efficacité, et ce, surtout en ce qui concerne les processus d'approbation, par le gouvernement, du Plan d'entreprise et des pièces à émettre. Pour surveiller ses relations avec l'actionnaire, la Monnaie continue d'employer une approche fondée sur l'analyse des risques.

Réglementation

Si le volume et la complexité des obligations réglementaires devaient augmenter et dépasser la capacité de la Monnaie, celle-ci pourrait connaître des disparités aboutissant à des cas de non-conformité, ce qui aurait une incidence sur sa capacité à réaliser sa stratégie. La direction continue de mettre en œuvre un cadre de conformité qui est adapté à la taille, au mandat et au contexte d'exploitation de la Monnaie. Pour ce qui est de sa conformité à la réglementation, la Monnaie continue d'employer une approche fondée sur l'analyse des risques.

Environnement géopolitique

Si des événements politiques avec certains gouvernements étrangers ont d'importantes conséquences sur le commerce international, cela pourrait avoir une incidence négative sur la part de marché de la Monnaie ou la compétitivité des coûts de ses différentes lignes commerciales. Étant donné qu'il y a peu à faire pour atténuer la probabilité ou les conséquences de ce risque, la direction continue de surveiller ce risque tout en préservant et en faisant croître sa part de marché dans d'autres régions.

Valeur des produits numismatiques

La Monnaie a terminé l'examen de sa stratégie sur la Ligne des produits numismatiques à l'automne 2018. La nouvelle stratégie est axée sur le marché et est assortie de choix clairs et précis en ce qui concerne les marchés sur lesquels la Monnaie sera présente, les mesures qui assureront sa réussite ainsi que son mode d'organisation dans l'avenir. Si l'exécution de cette nouvelle stratégie axée sur le marché n'est pas suffisamment solide pour assurer la mise en œuvre des changements nécessaires, c'est-à-dire l'intégration de ses activités de marketing et de vente, des choix d'investissement clairs et précis dans ses capacités ainsi que des outils pour optimiser ses coûts d'exploitation, la croissance et la rentabilité à long terme de la Ligne des produits numismatiques de la Monnaie pourraient alors ne pas être viables.

Taux d'adoption des paiements électroniques

Les tendances en matière de paiement électronique qui ont cours tant au Canada qu'à l'étranger font qu'il est difficile de prévoir la demande de pièces dans l'avenir. La Monnaie est consciente que si le taux d'adoption des paiements électroniques augmente plus fortement que celui auquel elle s'attend, cela pourrait nuire à l'atteinte de ses objectifs financiers ainsi qu'à son modèle opérationnel. Nous utilisons actuellement un processus efficace de suivi et d'analyse des tendances qu'affiche la demande de pièces, processus qui alerte la direction si cette demande faiblit plus fortement que prévu. En outre, la Monnaie s'occupe déjà de la question du recul du nombre de pièces de circulation puisqu'elle a intégré son incidence dans ses plans opérationnels, et elle surveille de près les hypothèses qui sous-tendent les prévisions à cet égard.

Risques financiers

Volatilité du marché des produits d'investissement

La demande de produits d'investissement dépend en grande partie de lois du marché qui échappent au contrôle de la Monnaie. Celle-ci entend maintenir sa part du marché mondial grâce à des programmes de commercialisation et de vente ciblés qui font ressortir l'aspect novateur de ses produits et services. Nous continuerons de surveiller les conditions de marché et d'adapter nos stratégies et tactiques commerciales en conséquence, ce qui inclura l'optimisation des coûts d'exploitation et une planification permettant d'abaisser les niveaux de production.

Dynamique des marchés étrangers

La Ligne des pièces de circulation étrangères de la Monnaie mène ses activités dans un contexte hautement concurrentiel. Pour réaliser nos objectifs financiers, il est essentiel d'atteindre un niveau approprié de volume et de rentabilité. La Monnaie continue de mettre l'accent sur la productivité, la compétitivité des prix et l'expansion des services de coloration ainsi que sur le maintien d'une approche ciblée en matière de vente.



Deux magnifiques loups gris prennent vie sur cette pièce de 1 oz en argent pur à 99,99 % où se marient l'art de la faible polygonisation et le réalisme pictural. L'un avance avec précaution tandis que l'autre fait éclater ses formes géométriques et s'échappe dans une forêt riche en couleurs.



L'Institut national canadien pour les aveugles est l'une des œuvres de bienfaisance les plus anciennes du pays. En l'honneur de son centenaire, la Monnaie a produit une pièce de 2 oz en argent pur à 99,99 %, la première au monde conçue par un artiste malvoyant et la première à porter une inscription en braille. Sur le coup, le motif a l'air d'un coucher de soleil sur une chaîne de montagnes, mais un examen plus minutieux révèle l'image stylisée d'un œil.

Risques opérationnels

Résilience et reprise des activités

Des événements indésirables, tels que des catastrophes naturelles, des pandémies, des perturbations dans le fonctionnement des infrastructures essentielles et des cyberattaques, peuvent nuire aux activités de la Monnaie. Pour démontrer une saine résilience et faire face adéquatement à de tels événements, elle se doit d'avoir en place des plans, des outils et des systèmes qui sont dûment documentés et qui sont testés et actualisés sur une base régulière. Nous avons actuellement en cours trois grands projets en ce domaine, soit la mise à niveau de notre cybersécurité afin de renforcer la protection de nos systèmes et de l'information sur nos clients ainsi que l'officialisation et la mise à l'essai de nos plans de continuité des activités et de leur reprise après catastrophe.

Gestion des changements

La Monnaie sait que, sur le plan des ressources humaines, il lui faut gérer avec soin les changements afin d'obtenir les résultats organisationnels souhaités. Nous avons actuellement recours à des processus servant à cerner le volume de changements qui outrepassent la capacité actuelle et à régler cette question. Outre la priorisation des projets ou initiatives, nous continuons de surveiller les statistiques sur les départs volontaires, de prendre en compte les résultats des sondages sur la mobilisation du personnel et de travailler de manière proactive avec les dirigeants syndicaux afin d'assurer de saines relations de travail.

Contrôles internes en matière de rapports financiers

Les contrôles internes de la Monnaie en matière de rapports financiers fournissent une assurance raisonnable quant à la fiabilité de ces rapports et à l'établissement de ses états financiers consolidés audités. En 2017, la Monnaie a mis de l'avant un programme pluriannuel visant à rehausser et resserrer ses contrôles internes. Malgré les améliorations continues qu'a instaurées la Monnaie, toute erreur ou inexactitude pourrait avoir de fortes répercussions sur ses états financiers consolidés audités.

Estimations comptables cruciales, adoption de nouvelles normes comptables et faits nouveaux en comptabilité

Il y a lieu de se reporter aux notes 4 et 5 afférentes aux états financiers consolidés audités, commençant aux pages 61 et 66, respectivement, pour obtenir des renseignements sur les estimations comptables cruciales, l'adoption de nouvelles normes comptables et les faits nouveaux en comptabilité.

Frais de voyages, d'accueil et de conférences

Le tableau suivant résume les frais de voyages, d'accueil et de conférences qu'a engagés la Monnaie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

	2018	2017	Variation en \$	Variation en %
Voyages	1,7 \$	1,6 \$	0,1 \$	6
Accueil	0,2	0,1	0,1	100
Conférences	0,3	0,3	-	-
Total des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements	2,2 \$	2,0 \$	0,2 \$	10



La Monnaie rend hommage au légendaire Tecumseh, chef de guerre et héros militaire, sur une pièce de 12 g en or 14 carats, où il apparaît en tenue shawnee traditionnelle, avec au cou la médaille du roi George III. Le portrait, réalisé d'après une recherche exhaustive, se détache sur une carte du Haut-Canada où ont eu lieu plusieurs importantes batailles de la Guerre de 1812.

Perspectives

La demande globale de pièces de circulation canadiennes continue de fléchir quelque peu, et ce, même si la production de nouvelles pièces est légèrement supérieure à celle prévue. Les principaux facteurs qui expliquent cette situation sont la vigueur de l'économie canadienne ainsi que le ralentissement de la rotation des pièces en circulation dans le marché et de leur recyclage. Même si les paiements électroniques gagnent en popularité, plusieurs causes systémiques expliquent pourquoi la demande de pièces ne se contracte pas plus rapidement. Plus précisément i) les problèmes ponctuels que posent les paiements électroniques; ii) la sécurité, la confidentialité et la commodité de l'argent liquide, surtout dans le cas des petites transactions; et iii) le fait que la composition démographique des gens qui ont accès à des services mobiles ainsi que de débit et de crédit continuera de faire en sorte que les pièces seront toujours utiles dans un avenir prévisible, de faibles baisses étant prévues pour la période visée par la planification.

La Monnaie a, pour 2019, conclu de nombreux contrats visant ses pièces de circulation étrangères. Au cours des douze prochains mois, les banques centrales devraient émettre des appels d'offres portant sur plus de 4 milliards de pièces et de flans en acier plaqué nickel. La Monnaie prévoit toujours utiliser de manière rentable ses installations de Winnipeg.

La demande d'or et d'argent s'est récemment améliorée, et ce, en raison de problèmes d'approvisionnement à court terme sur le marché américain et de la volatilité des marchés boursiers. La Monnaie surveille toujours la conjoncture du marché des produits d'investissement et saura tirer parti du maintien, s'il en est, de cette demande. Elle continue de se concentrer sur les stratégies clientèle ou marchés ainsi que sur la différenciation des produits afin de préserver son imposante part de marché tout en gérant avec soin ses coûts d'exploitation, son objectif étant d'atténuer les conséquences des incertitudes que suscite ce marché. Les services d'affinage et d'entreposage de la Monnaie restent solides.

La Monnaie considère que la Ligne des produits numismatiques présente de saines données fondamentales et jouit de solides assises qui lui permettront de dégager des résultats durable dans l'avenir. L'abolition progressive du programme visant les pièces vendues à leur valeur nominale et l'émission d'un nombre moindre de pièces commémoratives (comme Canada 150), ce qui a restreint notre capacité à recruter de nouveaux clients et à élargir nos volumes auprès d'eux, ont radicalement changé la nature des activités de cette ligne commerciale au cours des quelques dernières années.

Des investissements visant à élargir la capacité et les outils de commercialisation et de service à la clientèle sont en voie d'être faits de sorte que la Ligne des produits numismatiques puisse réaliser une croissance rentable et servir comme il se doit la clientèle à la fois passionnée et fidèle qu'est celle de la Monnaie. En 2019, celle-ci mettra l'accent sur la mise en œuvre de sa stratégie actualisée à l'égard des produits numismatiques et passera d'une approche centrée sur les produits et orientée vers l'intérieur à une approche centrée sur les clients et orientée vers l'extérieur. Elle poursuivra ses activités d'expansion au Canada et aux États-Unis, tout en veillant à conserver sa part des marchés secondaires, tels ceux d'Europe et d'Asie. La Monnaie tirera également parti de la force de son réseau de marchands et de distributeurs de produits d'investissement afin d'exploiter, par voie d'une promotion croisée, tout nouveau débouché pour ses produits numismatiques et de générer des résultats élevés de grande qualité.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, incluant ce rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction de la Monnaie quant à ses objectifs, ses plans, ses stratégies, sa croissance future, ses résultats d'exploitation, son rendement, ses perspectives commerciales et ses débouchés. Des énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'emploi de termes ou d'expressions tels que « projeter », « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « à l'intention de » et d'autres termes ou expressions analogues. De tels énoncés prospectifs ne constituent pas des faits, mais seulement des estimations de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement, des perspectives commerciales et des débouchés prévus (soit des hypothèses). Bien que la direction juge, à la lumière des informations à sa disposition, que ces hypothèses sont raisonnables, elles pourraient se révéler inexactes. Ces estimations des résultats futurs sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes ainsi qu'à divers autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux attendus. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux énoncés sous la rubrique Risques d'exploitation présentée ci-dessus ainsi qu'à la note 11, Instruments financiers et gestion des risques financiers, des états financiers consolidés audités de la Monnaie.

Dans la mesure où celle-ci présente des informations financières prospectives ou des perspectives financières, telles celles portant sur sa croissance et son rendement financier à venir, elle le fait dans le seul but de décrire ses attentes. Par conséquent, les lecteurs sont priés de comprendre que ces informations ou perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins. En outre, à l'instar de tout énoncé prospectif en général, de telles informations ou perspectives reposent sur des hypothèses et sont exposées à divers risques.

Les lecteurs doivent analyser ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent de tels énoncés prospectifs. Compte tenu de ces hypothèses et risques, les événements prévus par ces énoncés pourraient ne pas survenir. La Monnaie ne peut garantir que les résultats ou événements projetés se concrétiseront. C'est pourquoi les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport annuel ne sont faits qu'en date du 7 mars 2019, et la Monnaie ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement après cette date en raison de nouvelles informations, d'événements à venir, de changements de situation ou pour tout autre motif que ce soit.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été établis par la direction de la Monnaie royale canadienne conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, en utilisant les meilleurs estimations et jugements de la direction, lorsque cela était approprié. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui figurent dans ces états financiers consolidés. La direction est également responsable de toutes les autres informations que renferme le rapport annuel et de leur concordance, le cas échéant, avec les informations et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les transactions de la Société et de sa filiale entièrement détenue sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, dont un décret (C.P. 2015-1107) qui a été délivré en vertu de l'article 89 de cette loi, et aux règlements qui en découlent et, selon le cas, à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la Société, ainsi qu'à la charte et aux règlements administratifs de sa filiale entièrement détenue.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité de vérification. Le Comité rencontre la direction, l'auditeur interne et l'auditeur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant l'audit, les contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification se réunit pour examiner les états financiers consolidés avec les auditeurs interne et externe et présente son rapport au Conseil d'administration qui, à son tour, examine et approuve les états financiers consolidés.

L'auditeur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers consolidés et fait rapport au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne.

La présidente de la Monnaie,



Marie Lemay

*La vice-présidente, Finances et Administration,
et chef de la direction financière,*



Jennifer Camelon, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 7 mars 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Monnaie royale canadienne (« la Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et ses règlements, la charte et règlements administratifs de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation des produits expliqué à la note 3.1 afférente aux états financiers consolidés, les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada,



Karen Hogan, CPA, CA
Vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada
Le 7 mars 2019

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2018	2017 (note 29)
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		66 364 \$	56 268 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	6	38 764	16 787
Charges payées d'avance	7	3 395	3 615
Impôts sur le résultat à recevoir		–	4 246
Stocks	8	62 239	85 455
Actifs sur contrat	9	17 304	–
Actifs financiers dérivés	11	50	361
Total des actifs courants		188 116	166 732
Actifs non courants			
Charges payées d'avance	7	612	2 336
Actifs financiers dérivés	11	92	111
Actifs d'impôts sur le résultat différés	24	36 196	32 379
Immobilisations corporelles	12	164 170	166 071
Immeuble de placement	13	236	236
Immobilisations incorporelles	14	8 390	9 930
Total des actifs non courants		209 696	211 063
Total de l'actif		397 812 \$	377 795 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	15	48 999 \$	55 935 \$
Provisions	16	5 784	4 868
Rachats de produits vendus à leur valeur nominale	17	1 292	1 789
Impôts sur le résultat à payer		2 388	–
Produits différés	10	–	11 013
Passifs sur contrat	9	14 590	–
Emprunt	18	3 000	7 507
Avantages du personnel	19	2 540	2 874
Passifs financiers dérivés	11	2 064	597
Total des passifs courants		80 657	84 583
Passifs non courants			
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	15	274	–
Provisions	16	2 136	1 881
Rachats de produits vendus à leur valeur nominale	17	138 527	139 346
Emprunt	18	8 989	11 994
Avantages du personnel	19	10 756	11 765
Passifs financiers dérivés	11	23	–
Total des passifs non courants		160 705	164 986
Total du passif		241 362	249 569
Capitaux propres			
Capital-actions (4 000 actions non transférables autorisées et émises)		40 000	40 000
Résultats non distribués		116 358	88 127
Cumul des autres éléments du résultat global		92	99
Total des capitaux propres		156 450	128 226
Total du passif et des capitaux propres		397 812 \$	377 795 \$

Engagements, éventualités et garanties (note 28).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du
Conseil d'administration

La présidente du Conseil,



Phyllis Clark

Approuvé au nom de la direction

La présidente de la Monnaie,



Marie Lemay

La vice-présidente, Finances
et Administration, et
chef de la direction financière,

Jennifer Camelon,
CPA, CA

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2018	2017 (note 29)
Produits des activités ordinaires	21	1 420 563	\$ 1 691 299 \$
Coût des ventes	20, 22	1 286 044	1 533 267
Marge brute		134 519	158 032
Frais de marketing et ventes	20, 22	36 568	48 749
Frais d'administration	20, 22, 25	57 226	64 477
Charges d'exploitation		93 794	113 226
Gain net (perte nette) de change	23	3 701	(4 311)
Résultats d'exploitation		44 426	40 495
Produits (frais) financiers, montant net		1 876	573
Autres produits		502	5 574
Résultats avant impôts sur le résultat		46 804	46 642
Charge d'impôts sur le résultat	24	(11 725)	(10 588)
Résultats de l'exercice		35 079	36 054
<i>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
Profits nets non réalisés (Pertes nettes non réalisées) sur couvertures de flux de trésorerie		(7)	360
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) des régimes à prestations définies		1 128	(344)
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat		1 121	16
Résultat global total		36 200	\$ 36 070 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	Capital- actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie)	Total
Solde au 31 décembre 2016		40 000 \$	145 617 \$	(261) \$	185 356 \$
Résultats de l'exercice		-	36 054	-	36 054
Autres éléments du résultat global, montant net ¹		-	(344)	360	16
Dividendes versés	11.1	-	(93 200)	-	(93 200)
Solde au 31 décembre 2017		40 000 \$	88 127 \$	99 \$	128 226 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2018		40 000	88 127	99	128 226
Incidence d'un changement de méthode comptable ¹	3.1	-	2 024	-	2 024
Solde ajusté au 1 ^{er} janvier 2018		40 000 \$	90 151 \$	99 \$	130 250 \$
Résultats de l'exercice		-	35 079	-	35 079
Autres éléments du résultat global, montant net ¹		-	1 128	(7)	1 121
Dividendes versés	11.1	-	(10 000)	-	(10 000)
Solde au 31 décembre 2018		40 000 \$	116 358 \$	92 \$	156 450 \$

¹ Les montants présentés sont nets d'impôts sur le résultat.
Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2018	2017 (note 29)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultats de l'exercice		35 079 \$	36 054 \$
Ajustements visant à rapprocher les résultats et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Dotation aux amortissements	22	18 080	20 244
Charge d'impôts sur le résultat	24	11 725	10 588
(Produits) frais financiers, montant net		(1 876)	(573)
Autres produits		(502)	(5 574)
(Gain net) perte nette de change		(3 387)	1 223
Ajustements des autres (produits) charges, montant net	26	(1 832)	3 060
Variation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale		1 959	(2 721)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	26	(11 600)	3 539
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant intérêts et impôts sur le résultat			
		47 646	65 840
Impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus	26	(8 938)	(9 202)
Intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés	26	943	925
Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation			
		39 651	57 563
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(11 699)	(12 799)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(2 156)	(1 405)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement			
		(13 855)	(14 204)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés	11.1	(10 000)	(93 200)
Remboursement d'emprunts	18	(7 500)	(7 500)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement			
		(17 500)	(100 700)
Effet des fluctuations de taux de change sur la trésorerie			
		1 800	(576)
Augmentation (diminution) de la trésorerie			
		10 096	(57 917)
Trésorerie au début de l'exercice			
		56 268	114 185
Trésorerie à la clôture de l'exercice			
		66 364 \$	56 268 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Nature et description de la Société

La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou « Société ») a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* afin de frapper des pièces de monnaie et d'exercer des activités connexes. Elle est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle produit toutes les pièces de monnaie qui ont cours au Canada et administre le réseau de distribution pour le compte du gouvernement du Canada.

En juillet 2015, un décret (C.P. 2015-1107) a été délivré en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ordonnant à la Société d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor en ce domaine, et ce, en accord avec ses obligations juridiques. Ce décret lui ordonnait aussi de faire rapport sur leur mise en œuvre dans son prochain Plan d'entreprise. La Société a respecté ce décret, y compris la mise en œuvre des modifications ultérieures en 2017 du décret du Conseil du Trésor sur les frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements.

La Société est l'un des principaux producteurs mondiaux de pièces de circulation, de collection et d'investissement destinées aux marchés intérieur et extérieur, et l'un des plus grands affineurs d'or au monde. Les adresses du siège social et des installations principales sont le 320, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G8, Canada et le 520, boulevard Lagimodière, Winnipeg (Manitoba), R2J 3E7, Canada.

La Société est une société d'État fédérale visée par règlement et est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Même si elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis d'Amérique, la Société est, dans certains États, assujettie à l'impôt sur le revenu étatique.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Les méthodes énoncées ci-dessous ont été appliquées de façon cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des changements de méthodes comptables touchant les produits des activités ordinaires et les instruments financiers qui sont décrits à la note 3.

Le 7 mars 2019, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

2.2 Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux de sa filiale entièrement détenue, RCMH-MRCF inc. Celle-ci a adopté les IFRS en même temps que la Société et ses méthodes comptables suivent celles utilisées par la Société. RCMH-MRCF inc. est inactive depuis le 31 décembre 2008. Les transactions, soldes, produits et charges interentreprises ont été complètement éliminés lors de la consolidation.

2.3 Conversion des devises étrangères

À moins d'indication contraire, tous les montants présentés dans les états financiers consolidés et les informations fournies sont exprimés en milliers de dollars canadiens (\$ CA), soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change qui résultent du règlement de transactions libellées en monnaies étrangères et de leur conversion sont comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent.

2.4 Stocks

Les stocks comprennent des matières premières et des fournitures, des travaux en cours et des produits finis, et sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks englobe tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks dans le cadre de l'activité ordinaire diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.5 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et à l'émission de passifs financiers (autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, suivant le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

Instrument financier	Classement	Évaluation ultérieure
Trésorerie	Coût amorti	Coût amorti
Créances clients, montant net et créances diverses	Coût amorti	Coût amorti
Actifs financiers dérivés	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	Coût amorti	Coût amorti
Emprunt	Coût amorti	Coût amorti
Passifs financiers dérivés	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur

L'application d'IFRS 9 par la Société n'a eu aucune incidence financière sur la valeur comptable des instruments financiers. Aucun instrument financier n'a été reclassé dans la catégorie « évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » depuis la catégorie « évalué à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société étaient classés et évalués ultérieurement comme suit :

Instrument financier	Classement	Évaluation ultérieure
Trésorerie	Détenue à des fins de transaction	Juste valeur
Créances clients, montant net et créances diverses	Prêts et créances	Coût amorti
Actifs financiers dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Emprunt	Autres passifs financiers	Coût amorti
Passifs financiers dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur

2.5.1 Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation du produit ou de la charge d'intérêt au cours des périodes visées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements futurs estimés sur la durée de vie prévue du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

2.6 Actifs financiers

Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés et évalués au coût amorti. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société modifie le modèle économique qu'elle suit pour gérer les actifs, auquel cas tous les actifs financiers touchés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

Tous les actifs financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture, pour lesquels les exigences de la comptabilité de couverture s'appliquent (voir la note 2.8.1).

Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les actifs financiers de la Société étaient classés dans les catégories spécifiques suivantes : « actifs à la juste valeur par le biais du résultat net » et « prêts et créances ». Le classement dépendait de la nature et du but des actifs financiers et était déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers étaient comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

Tous les actifs financiers dérivés étaient classés dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture, pour lesquels les exigences de la comptabilité de couverture s'appliquaient (voir la note 2.8.1).

2.6.1 Créances clients, montant net et créances diverses

Les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les créances sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les actifs de cette catégorie comprennent les créances clients et sont classés comme actifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme où la comptabilisation des intérêts serait négligeable.

2.6.2 Actifs financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net

Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Un actif financier est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée selon la méthode décrite à la note 11.2.3.

Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les actifs financiers étaient classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque l'actif financier était soit détenu à des fins de transaction, soit désigné comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier était classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il avait été acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir, ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il faisait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés que la Société gérait ensemble et qui présentait des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme, ou
- s'il s'agissait d'un dérivé qui n'était pas un instrument de couverture désigné ou efficace.

Un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction a pu être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net étaient présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation étaient comptabilisés en résultat net. La juste valeur était déterminée selon la méthode décrite à la note 11.2.3.

2.6.3 Dépréciation d'actifs financiers et d'actifs sur contrat

Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

La Société comptabilise des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues à l'égard :

- des actifs financiers évalués au coût amorti; et
- des actifs sur contrat.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients et des actifs sur contrat sont toujours évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées chaque période, même si aucun événement générateur de pertes ne s'est produit. En plus des événements passés et des conditions actuelles, la Société prend en considération les informations prospectives raisonnables et justifiables qu'il lui est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables pour calculer la dépréciation.

La Société applique un modèle de dépréciation unique à tous les instruments financiers et à tous les actifs sur contrat faisant l'objet d'un test de dépréciation. Le modèle de dépréciation s'appuie sur un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Il s'applique aux créances clients et aux actifs sur contrat (selon la définition qu'en donne l'IFRS 15). En plus des événements passés et des conditions actuelles, la Société prend aussi en considération les prévisions raisonnables et justifiables influant sur le caractère recouvrable pour calculer le montant de la dépréciation.

Un indice objectif de dépréciation peut inclure :

- des difficultés financières importantes du débiteur; ou
- un manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement; ou
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit du débiteur.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti et des actifs sur contrat sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, étaient évalués quant à savoir s'il existait un indice de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier était considéré comme déprécié s'il existait un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et qu'il en résultait un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Un indice objectif de dépréciation peut inclure :

- des difficultés financières importantes du débiteur; ou
- un manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement; ou
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit du débiteur.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur était égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier était réduite directement du montant de la perte de valeur pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients où la valeur comptable était réduite par l'utilisation du compte de correction de valeur. Lorsqu'une créance client était jugée irrécouvrable, elle était imputée au compte de correction de valeur. Tout recouvrement ultérieur des montants radiés auparavant était crédité au compte de correction de valeur. Les variations de la valeur comptable du compte de correction de valeur étaient comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et cette baisse peut être reliée objectivement à un événement qui est survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée auparavant était reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de dépréciation ne dépasse pas ce que le coût amorti aurait été si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

2.6.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou si elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

2.7 Passifs financiers

Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les passifs financiers, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture, pour lesquels la comptabilité de couverture s'applique (voir la note 2.8.1), sont classés comme des passifs financiers soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti.

Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les passifs financiers étaient classés comme « passifs à la juste valeur par le biais du résultat net » ou « autres passifs financiers ».

Tous les passifs financiers dérivés étaient classés dans la catégorie des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture, pour lesquels les exigences de la comptabilité de couverture s'appliquaient (voir la note 2.8.1).

2.7.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque le passif financier est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée selon la méthode décrite à la note 11.2.3.

2.7.2 Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier si et seulement si l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

2.8 Instruments financiers dérivés

La Société utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés, notamment pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. La Société a pour politique de ne pas utiliser les dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de passation des contrats d'instruments dérivés et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les coûts de transaction imputables sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tout profit ou perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé soit un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation du profit ou de la perte en résultat net est fonction de la nature de la relation de couverture.

Un dérivé affichant une juste valeur positive est comptabilisé à titre d'actif financier, tandis qu'un dérivé ayant une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est classé comme actif non courant ou passif non courant dans l'état consolidé de la situation financière si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance contractuelle est supérieure à douze mois et que l'on ne prévoit pas qu'il soit réalisé ou réglé en deçà des douze mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou passifs courants.

2.8.1 Comptabilité de couverture

La Société désigne certains dérivés comme couvertures pour des transactions prévues hautement probables ou pour des engagements fermes (couvertures de flux de trésorerie). Elle applique la comptabilité de couverture lorsque le dérivé est désigné comme couverture d'un risque spécifique. Tous les éléments de couverture sont officiellement documentés au moment de leur mise en place et des détails sont fournis quant à l'objectif particulier de gestion du risque et à la stratégie sous-jacente à la couverture.

La documentation précise l'actif ou le passif couvert, le risque géré par la couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. La Société évalue si le dérivé a une grande efficacité pour compenser la variation des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. En outre, son inefficacité accumulée au cours de sa durée de vie est également prise en compte.

Le profit ou la perte qui découle des variations de la juste valeur de la partie efficace des dérivés qui sont désignés et qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte ayant trait à la partie non efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les montants qui avaient été comptabilisés auparavant dans les autres éléments du résultat global sont portés au résultat net dans la période où l'élément couvert est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global.

La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque l'instrument de couverture est résilié, exercé ou arrive à maturité, ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture. Actuellement, la Société utilise la comptabilité de couverture seulement pour ses swaps de taux d'intérêt.

2.9 Immobilisations corporelles

2.9.1 Comptabilisation d'un actif

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses attribuables directement à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif construit par la Société elle-même englobe le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts attribuables directement à la mise en état de l'actif pour son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il est situé, ainsi que les coûts d'emprunt liés à l'actif qualifié.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme éléments séparés (composantes importantes) des immobilisations corporelles.

2.9.2 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles commence lorsque l'actif est prêt à être mis en service par la Société. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est comme suit :

Amélioration aux terrains	40 ans
Édifices et améliorations	10-60 ans
Matériel	3-40 ans

Les projets d'immobilisations en cours de réalisation à des fins de production, d'approvisionnement ou d'administration, ou pour lesquels les fins n'ont pas encore été déterminées, sont comptabilisés au coût. Le coût comprend les honoraires des professionnels et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt capitalisés conformément à la méthode comptable de la Société. L'amortissement de ces actifs commence lorsqu'ils sont disponibles aux fins prévues.

Les fonds francs ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées à la clôture de chaque exercice et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

2.9.3 Coûts ultérieurs

Les coûts de réparation et de maintenance régulière sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts engagés pour remplacer une partie d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés à la valeur comptable de l'élément touché lorsque les coûts sont engagés. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Le coût des inspections ou des révisions majeures est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément ou à titre de remplacement. Le solde résiduel de la valeur comptable du coût de l'inspection précédente est décomptabilisé.

2.9.4 Décomptabilisation

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et est comptabilisé en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

2.10 Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour le vendre dans le cadre de l'activité normale, l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

L'immeuble de placement de la Société est évalué au coût et est constitué de terrains vacants dans son emplacement de Winnipeg. La juste valeur de l'immeuble de placement est présentée à la note 13. Lorsque, de l'avis de la direction, il est probable qu'il y a eu un changement important dans son prix de marché, il fera l'objet d'une évaluation.

2.11 Immobilisations incorporelles

2.11.1 Logiciels

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent des logiciels pour usage interne ou pour la prestation de services aux clients. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué de tout cumul des amortissements ou cumul de pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles varie entre 2 et 10 ans. La durée d'utilité estimée et la méthode d'amortissement sont examinées à la clôture de chaque exercice et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

2.11.2 Recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche, entreprises en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles, sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Les activités de développement comprennent un plan ou un modèle en vue de la production de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées à l'actif seulement si les coûts de développement peuvent être évalués de façon fiable, le produit ou le procédé est réalisable du point de vue technique ou commercial, des avantages économiques futurs sont probables, et la Société a l'intention et possède suffisamment de ressources pour compléter le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses comptabilisées à l'actif englobent le coût des matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects qui sont attribuables directement à préparer l'actif pour son utilisation visée, ainsi que les coûts d'emprunts inscrits à l'actif. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.12 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement lorsqu'ils ont pour effet de transférer à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

La Société n'a aucun contrat de location-financement à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les versements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

2.13 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe des indices que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si de tels indices existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin d'établir l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée, les actifs de la Société sont également attribués aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, sinon ils sont attribués aux plus petites unités génératrices de trésorerie pour lesquelles une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. En évaluant la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle afin de refléter l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

En plus d'examiner les valeurs comptables de toutes ses immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin d'y déceler des indices de perte de valeur, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles qui se sont déjà dépréciées afin de déterminer s'il existe des indices justifiant des reprises de pertes de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée jusqu'à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais seulement dans la mesure où la valeur comptable accrue ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement portée au résultat net.

2.14 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés, soit des actifs qui exigent une longue période de préparation avant leur utilisation ou vente prévue, sont inclus dans le coût de ces actifs, jusqu'au moment où ces actifs sont substantiellement prêts à être utilisés ou vendus comme prévu.

Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges à même le résultat net dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

2.15 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur résultat différé.

2.15.1 Impôt sur le résultat exigible

L'impôt sur le résultat exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du résultat déclaré dans l'état consolidé du résultat global à cause d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

Le passif d'impôt sur le résultat exigible de la Société est calculé en utilisant les taux d'imposition qui sont en vigueur ou essentiellement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

2.15.2 Impôt sur le résultat différé

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé en fonction des différences temporaires imposables entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et l'assiette fiscale correspondante. Les passifs d'impôts sur le résultat différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont de façon générale comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure qu'il soit probable que des bénéfices imposables seront disponibles contre lesquels les différences temporaires déductibles peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôts sur le résultat différés est examinée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et est réduite s'il n'est plus probable que ces actifs pourront être recouverts.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer dans la période où le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et la législation fiscale) qui sont en vigueur ou le seront essentiellement à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés reflète les conséquences fiscales de la manière que la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

2.15.3 Impôts sur le résultat exigibles et différés de la période

Les impôts sur le résultat exigibles et différés sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

2.15.4 Crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental

La Société déduit les crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental de ses frais de recherche et de développement. Seuls les crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental qui devraient être obtenus sont déduits.

2.16 Avantages du personnel

2.16.1 Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme désignent les avantages que l'on s'attend à régler dans les douze mois après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme de la Société incluent les salaires, les congés payés et d'autres types d'avantages à court terme.

La Société comptabilise à titre de passif dans l'état consolidé de la situation financière le montant non actualisé des avantages à court terme gagnés par les membres du personnel en échange des services rendus au cours de la période, après déduction du montant déjà payé et comme charge en résultat net.

2.16.2 Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations pour couvrir les coûts des services rendus pendant la période. En vertu de la législation actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les employés rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

2.16.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi

Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent des indemnités de départ et un régime de retraite supplémentaire, y compris des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités d'assurance postérieures à l'emploi pour certains employés et anciens employés. Ces avantages sont constitués à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner.

L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée par calcul actuariel par des actuaires qualifiés indépendants en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées en fonction d'un taux d'actualisation lié au marché et d'autres hypothèses actuarielles, qui représentent les meilleures estimations à long terme de la direction de facteurs tels que les augmentations futures de salaires et les taux de cessation d'emploi.

Les écarts actuariels surviennent lorsque les résultats réels diffèrent de ceux prévus reposant sur les hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont présentés dans les résultats non distribués au sein des capitaux propres au cours de l'exercice où ils sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsque surviennent des coûts des services passés, ils sont comptabilisés à la date la plus proche à laquelle la modification ou la réduction survient ou lorsque la Société comptabilise les frais de restructuration ou de départ connexes.

2.16.4 Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont des avantages du personnel (autres que les avantages postérieurs à l'emploi) que l'on ne s'attend pas à régler dans les douze mois après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les autres avantages du personnel à long terme de la Société comprennent les avantages accordés aux employés qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les avantages pour congés de maladie et congés spéciaux et les prestations pour les accidents du travail.

Les avantages pour congés de maladie et congés spéciaux de la Société qui sont accumulés, mais non acquis, sont constatés comme autres avantages du personnel à long terme et présentés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière parce que la Société n'a pas le droit de différer le règlement de ces passifs.

Les avantages à long terme pour les prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie et les congés spéciaux s'accumulent au fur et à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des prestations constituées est établie par calcul actuariel effectué par des actuaires qualifiés indépendants utilisant les paiements estimés de prestations futurs actualisés.

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, c'est donc dire qu'elle s'autoassure. Ainsi, en tant qu'employeur autoassuré, la Société est responsable du passif engagé depuis sa constitution. L'obligation au titre des indemnités constituées pour les accidents du travail est établie par calcul actuariel en considérant les rentes d'invalidité et les rentes de survivant établies et conférées, ainsi que les rentes futures estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les droits aux prestations sont fondés sur les lois provinciales pertinentes en vigueur à cette date.

Tous les autres avantages du personnel à long terme, coûts des services passés et écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat net dans l'état consolidé du résultat global, comme l'incidence d'une compression ou d'un règlement, le cas échéant.

2.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera obligée de régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie requise pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes qui affectent l'obligation. Lorsque la provision est évaluée en utilisant les flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif).

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, une créance est comptabilisée comme actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et si le montant de la créance peut être évalué de manière fiable.

2.18 Capital-actions

En 1987, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* révisée a fourni à la Société un capital-actions autorisé de 40 millions de dollars, constitué de 4 000 actions non transférables, rachetables à leur prix d'émission de 10 000 \$ chacune. En 1989, le ministre des Approvisionnements et des Services a acheté les 4 000 actions de la Société. Cette transaction faisait partie d'une restructuration financière qui autorisait la Société à utiliser ses bénéfices nets pour satisfaire à ses besoins opérationnels, remplacer ses immobilisations corporelles, assurer de façon générale sa stabilité financière globale et verser un dividende raisonnable au gouvernement du Canada. Les actions sont actuellement détenues en fiducie par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

2.19 Produits des activités ordinaires

2.19.1 Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

2.19.1.1 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui sont comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis

IFRS 15 ne fait pas de distinction entre les produits et les services; elle définit plutôt des obligations de prestation qui englobent les deux. Les obligations de prestation, au sens qu'en donne IFRS 15, peuvent être remplies progressivement ou à un moment précis selon le moment auquel le contrôle est transféré au client. Le contrôle d'un actif s'entend de la capacité de décider de l'utilisation de celui-ci et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants. Aux termes d'IFRS 15, pour certains contrats, le contrôle de l'actif est transféré progressivement au client par la Société. La Société évalue si les produits des activités ordinaires seront comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis au moment de la passation du contrat.

La Société transfère le contrôle d'un bien ou d'un service au fil du temps et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps si un des critères suivants est rempli :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de la Société, au fur et à mesure où celle-ci a lieu;
- la prestation de la Société crée ou valorise un actif (par exemple des travaux en cours) dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation;
- la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui ne sont pas comptabilisés au fil du temps sont comptabilisés au moment précis où la Société transfère le contrôle de l'actif promis au client. Les éléments indicatifs d'un transfert de contrôle que la Société prend en compte sont notamment les suivants :

- la Société a un droit actuel à un paiement au titre de l'actif transféré;
- le client a le titre de propriété de l'actif;
- la Société a transféré la possession matérielle de l'actif au client;
- le client a les risques et avantages importants inhérents à la propriété de l'actif; ou
- le client a accepté l'actif.

Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation canadiennes

La Société fournit un service de bout en bout au gouvernement du Canada, y compris des activités de prévision, de production, de logistique, de recyclage et de distribution relatives aux pièces et des services de circulation et de suivi.

Les produits des activités ordinaires associés à la production des pièces de circulation canadiennes ainsi qu'aux activités de logistique, de recyclage et de distribution sont gagnés à un moment précis lorsque le contrôle est transféré. Le contrôle est habituellement transféré au moment de la livraison.

Les produits des activités ordinaires associés aux services de prévision et de suivi des pièces de circulation canadiennes sont gagnés au fil du temps, à mesure que le ministère des Finances reçoit les prestations réalisées par la Société au titre de ces services sur une base continue et qu'il en tire des avantages.

Le prix de transaction aux fins des produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes est établi d'après les modalités du protocole d'entente avec le gouvernement du Canada, lequel répond, selon la Société, à la définition d'un contrat aux termes d'IFRS 15 à la lumière des pratiques commerciales normales de la Société avec le gouvernement du Canada. Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes sont un délai de cinq jours nets.

Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation étrangères

La Ligne des pièces de circulation étrangères fabrique et distribue des pièces de circulation finies et des flans destinés à une vaste clientèle du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances de pays étrangers. La Société produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces.

Les produits des activités ordinaires tirés des contrats de production de pièces de circulation étrangères sont généralement comptabilisés à un moment précis, lorsque les pièces, les flans et les coins (produits de pièces de circulation étrangères) sont expédiés au client ou reçus par celui-ci. Pour certains contrats, aux termes d'IFRS 15, la Société comptabilise des produits des activités ordinaires à mesure que des produits de pièces de circulation étrangères sont fabriqués, lorsque la Société a établi que les produits de pièces de circulation étrangères ne peuvent être utilisés autrement et lorsque la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre des produits de pièces de circulation étrangères fabriqués à tout moment pendant la durée du contrat.

Le prix de transaction pour les contrats de production de pièces de circulation étrangères est établi d'après les contrats individuels conclus avec les clients. Lorsque la contrepartie promise prévue à un contrat comprend un montant variable, comme des pénalités ou des escomptes, la Société estime le montant de la contrepartie variable à laquelle elle aura droit en échange du transfert des biens ou des services promis à son client dans le cadre du calcul du prix de transaction.

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires dans certaines circonstances où la livraison des produits de pièces de circulation étrangères est retardée à la demande de l'acheteur, mais ce dernier prend les titres et accepte la facturation. Un tel arrangement est appelé une entente de vente à livrer. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés pourvu que le client ait demandé l'entente, que les produits soient identifiés séparément prêts pour le transfert physique, et que la Société ne puisse utiliser les produits ou les réattribuer à un autre client. Lorsque les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au titre d'une entente de vente à livrer, la Société évalue s'il lui reste des obligations de prestation à remplir, par exemple des services de garde, et si elles sont importantes, une partie du prix de transaction est affectée aux obligations de prestation qui restent à remplir.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation étrangères varient, selon le client, d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets. Le délai commence lorsque le titre de propriété des produits de pièces de circulation étrangères est transféré au client.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Produits des activités ordinaires : Produits et services d'investissement

La Ligne des produits et services d'investissement de la Société propose à sa clientèle des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux ainsi que des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des Reçus de transactions boursières (RTB).

Les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement et des RTB sont gagnés à un moment précis lorsque la transaction est réglée.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'entreposage sont gagnés au fil du temps, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages procurés par la prestation de la Société.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'affinage sont gagnés au fil du temps, à mesure que la Société valorise un actif contrôlé par le client.

Lorsque le client peut aussi être le fournisseur du métal précieux utilisé dans les produits d'investissement, les transactions de vente de produits d'investissement sont évaluées afin d'établir si la Société agit ou non pour son propre compte et de déterminer si ces transactions devraient être inscrites à leur montant brut ou net. Lorsque la Société n'agit pas pour son propre compte dans le cadre d'une transaction, les produits et le coût des ventes sont inscrits à leur montant net et aucuns produits ni aucun coût ne sont comptabilisés au titre du métal précieux.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux sont le paiement avant livraison. Pour les services d'affinage et d'entreposage, les modalités de paiement ordinaires sont habituellement un délai de 30 jours nets. Pour les produits des activités ordinaires tirés des RTB, les modalités de paiement s'appliquent seulement en cas de rachat; le paiement anticipé est alors de mise.

Produits des activités ordinaires : Produits numismatiques

La Ligne des produits numismatiques englobe la création de motifs de médailles et de pièces de collection, la fabrication ainsi que la vente de ces produits à des clients du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de pièces numismatiques et de médailles sont généralement comptabilisés à un moment précis, lorsque le contrôle des pièces ou des médailles est transféré au client. Les modalités de paiement normales varient d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets.

Le programme du Club des Maîtres de la Société est un programme de fidélisation aux termes duquel les membres reçoivent des points de récompense qu'ils peuvent appliquer à des achats pendant un certain temps après leur émission. Les produits des activités ordinaires associés à ces points sont différés et comptabilisés seulement lorsque les points sont échangés. Certains clients peuvent également recevoir annuellement une pièce gratuite en fonction de leurs dépenses annuelles. Les produits des activités ordinaires associés à ces pièces gratuites sont aussi différés et comptabilisés seulement lorsque la livraison est effectuée.

Une provision au titre des rendus, par les clients, de pièces numismatiques est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés. Lorsqu'il est important, un actif, évalué par rapport à l'ancienne valeur comptable du produit rendu diminuée des coûts de recouvrement du produit, le cas échéant, est comptabilisé au titre du droit de la Société de recouvrer des produits auprès d'un client pour régler une obligation de remboursement. Lorsque la Société ne peut estimer de manière fiable les retours des clients, les rabais ou d'autres provisions semblables, les produits ne sont pas constatés.

Une provision pour réclamations au titre des garanties est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés.

2.19.1.2 Paiements anticipés reçus de clients

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes (auparavant présentés en tant que produits différés) ne sont comptabilisés en résultat que lorsque le contrôle des produits ou des services est transféré au client. Ainsi, un passif sur contrat est initialement comptabilisé dans les passifs à l'état consolidé de la situation financière, où il demeure jusqu'à la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

2.19.1.3 Coût du contrat

Antérieurement, la Société comptabilisait en charges les commissions à payer au titre des contrats de production à forfait de pièces étrangères à mesure qu'elles étaient engagées. Selon IFRS 15, ces frais sont inscrits à l'actif en tant que coûts d'obtention d'un contrat lorsqu'ils sont marginaux et que leur recouvrement est prévu. Les coûts de contrats d'investissement sont amortis en résultat net sur la durée du contrat auquel ils se rapportent, conformément au transfert des biens ou des services au client. Si la période d'amortissement prévue est d'un an ou moins, les commissions continueront d'être passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Aucun coût de contrat n'a été inscrit à l'actif au 1^{er} janvier 2018 ou au 31 décembre 2018.

2.19.1.4 Contrats conclus avec des clients qui comportent une composante financement importante

La Société ajuste le montant de contrepartie promis à recevoir d'un client pour tenir compte des effets d'une composante financement importante si, au moment de la passation du contrat, elle s'attend à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service excède un an. Au 1^{er} janvier 2018 ou au 31 décembre 2018, aucun contrat ne comportait une composante financement importante.

2.19.2 Méthode comptable appliquée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les produits des activités ordinaires étaient évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits étaient présentés au net du montant estimé des retours de clients, des rabais et d'autres provisions semblables.

2.19.2.1 Vente de biens

Les produits provenant de la vente de biens étaient comptabilisés lorsque :

- la Société avait transféré à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens;
- la Société ne continuait ni à être impliquée dans la gestion, tel qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- le montant des produits des activités ordinaires et les coûts engagés pour la transaction pouvaient être évalués de façon fiable;
- il était probable que les avantages économiques associés à la transaction iraient à la Société.

Les rendus, par les clients, de pièces numismatiques étaient estimés en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés. Lorsque la Société ne pouvait estimer de manière fiable les retours des clients, les rabais ou d'autres provisions semblables, les produits n'étaient pas constatés.

La Société comptabilisait les produits dans certaines circonstances où la livraison des biens était retardée à la demande de l'acheteur, mais ce dernier prenait les titres et acceptait la facturation. Un tel arrangement était appelé une entente de vente à livrer. Les produits étaient alors comptabilisés à condition qu'il soit probable que la livraison soit effectuée, que le bien soit disponible, identifiable et prêt à être livré au moment de la vente et que les modalités habituelles de paiement soient applicables.

Les transactions mettant en jeu la vente de biens étaient évaluées afin d'établir si la Société agissait ou non pour son propre compte et de déterminer si ces transactions devraient être inscrites à leur montant brut ou net. Lorsque la Société n'agissait pas pour son propre compte dans le cadre d'une transaction, les produits et le coût des ventes étaient inscrits à leur montant net.

2.19.2.2 Prestation de services

Les produits des activités ordinaires provenant de la prestation de services étaient comptabilisés par rapport au degré d'avancement des contrats à la date de clôture. Les produits étaient comptabilisés lorsque :

- le montant des produits des activités ordinaires, le degré d'avancement et les coûts engagés pour la transaction pouvaient être évalués de façon fiable;
- il était probable que les avantages économiques associés à la transaction iraient à la Société.

Le degré d'avancement des contrats à la date de clôture était déterminé en fonction de la proportion des coûts engagés jusqu'à ce jour par rapport au total des coûts estimés du contrat.

2.20 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

La Société a établi qu'elle ne pouvait estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale. Les jugements exercés pour en arriver à cette conclusion sont décrits à la note 4.2.1. Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale représente le montant net des sorties de trésorerie prévu qui sera engagé par la Société advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soient rachetées, ce qui englobe les coûts estimés des rachats, facteur contrebalancé par la valeur des métaux précieux que récupérerait la Société par suite de ces rachats. Si la Société peut établir une estimation raisonnable des rachats, le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale serait réduit au cours de la période où l'estimation est faite et des produits seraient constatés dans l'état consolidé du résultat global.

3. Changements touchant les méthodes comptables

3.1 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La Société a adopté IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, avec application initiale le 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, la Société a modifié sa méthode de comptabilisation des produits des activités ordinaires de la manière décrite à la note 2.19.

La Société a appliqué IFRS 15 selon la méthode rétrospective modifiée. Conformément à cette méthode, la Société a appliqué la norme de façon rétrospective uniquement à la plus récente période présentée dans les états financiers consolidés et a comptabilisé l'incidence cumulative de l'application initiale d'IFRS 15 en tant qu'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018. Ainsi, les informations comparatives pour 2017 qui sont présentées dans les états financiers consolidés résumés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 n'ont pas été retraitées et sont toujours présentées conformément aux méthodes comptables indiquées à la note 2.19.2. Conformément à la méthode rétrospective modifiée, seuls les contrats à l'égard desquels il subsistait des obligations de prestation non remplies au 1^{er} janvier 2018 ont été évalués aux termes d'IFRS 15, d'après la forme de ces contrats au 1^{er} janvier 2018 et compte tenu des modifications apportées aux contrats jusqu'à cette date, le cas échéant. Les changements importants découlant de ces modifications et leur effet quantitatif sont présentés en détail ci-après.

Les tableaux suivants résument les conséquences de l'adoption d'IFRS 15 sur les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2018.

a) État consolidé de la situation financière

Au 1^{er} janvier 2018

	Soldes compte tenu de l'adoption d'IFRS 15	Ajustements	Soldes compte non tenu de l'adoption d'IFRS 15
Stocks	75 663 \$	9 792 \$	85 455 \$
Actifs sur contrat	11 257	(11 257)	-
Actif d'impôts sur le résultat différés	31 691	688	32 379
Total de l'actif	378 572 \$	(777) \$	377 795 \$
Produits différés	- \$	11 013 \$	11 013 \$
Passifs sur contrat	9 766	(9 766)	-
Total du passif	248 322 \$	1 247 \$	249 569 \$
Résultats non distribués	90 151 \$	(2 024) \$	88 127 \$
Total des capitaux propres	130 250 \$	(2 024) \$	128 226 \$
Total du passif et des capitaux propres	378 572 \$	(777) \$	377 795 \$

Au 31 décembre 2018

	Chiffres déjà établis	Ajustements	Soldes compte non tenu de l'adoption d'IFRS 15
Stocks	62 239	10 696	72 935
Actifs sur contrat	17 304	(17 304)	-
Actif d'impôts sur le résultat différés	36 196	4	36 200
Total de l'actif	397 812 \$	(6 604) \$	391 208 \$
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	48 999 \$	1 166 \$	50 165 \$
Impôts sur le résultat à payer	2 388	(971)	1 417
Passifs sur contrat	14 590	(14 590)	-
Produits différés	-	12 962	12 962
Total du passif	241 362 \$	(1 433) \$	239 929 \$
Résultats non distribués	116 358 \$	(5 171) \$	111 187 \$
Total des capitaux propres	156 450 \$	(5 171) \$	151 279 \$
Total du passif et des capitaux propres	397 812 \$	(6 604) \$	391 208 \$

Le montant des produits des activités ordinaires et des coûts connexes comptabilisés en 2018 au titre des obligations de prestation remplies ou partiellement remplies est principalement attribuable à la révision de l'estimation du degré d'avancement des contrats. Les actifs sur contrat s'entendent essentiellement des droits de la Société à une contrepartie pour les travaux réalisés, mais non encore facturés à la date de clôture. Les actifs sur contrat sont virés aux créances clients, montant net et autres créances lorsque les droits deviennent inconditionnels.

Les passifs sur contrat s'entendent essentiellement de la contrepartie anticipée reçue de clients au titre de contrats ainsi que du coût de contrat à payer se rapportant aux produits des activités ordinaires tirés des contrats mais non encore facturés et des montants liés aux programmes de fidélisation de la clientèle.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

b) État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	Chiffres déjà établis	Ajustements	Soldes compte non tenu de l'adoption d'IFRS 15
Produits des activités ordinaires	1 420 563 \$	(4 898) \$	1 415 665 \$
Coût des ventes	1 286 044	(1 239)	1 284 805
Gain net de change	3 701	225	3 926
Charge d'impôts sur le résultat ¹	(11 725)	287	(11 438)
Résultats de l'exercice	35 079 \$	(3 147) \$	31 932 \$
Résultat global total	36 200 \$	(3 147) \$	33 053 \$

¹ Le rajustement d'impôts sur le résultat de 0,3 million de dollars comprend une charge d'impôts exigibles de 1,0 million de dollars et une récupération d'impôts différés de 0,7 million de dollars. L'incidence des impôts différés a été comptabilisée sur le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018.

c) Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	Chiffres déjà établis	Ajustements	Soldes compte non tenu de l'adoption d'IFRS 15
Résultats de l'exercice	35 079 \$	(3 147) \$	31 932 \$
Ajustements visant à rapprocher les résultats et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Gain net de change	(3 387)	(225)	(3 612)
Ajustements des produits des activités ordinaires, montant net	(1 832)	3 659	1 827
Charge d'impôts sur le résultat ¹	11 725	(287)	11 438
Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation	39 651 \$	- \$	39 651 \$

¹ Le rajustement d'impôts sur le résultat de 0,3 million de dollars comprend une charge d'impôts exigibles de 1,0 million de dollars et une récupération d'impôts différés de 0,7 million de dollars. L'incidence des impôts différés a été comptabilisée sur le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018.

3.2 Instruments financiers

La Société a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») avec application initiale le 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, la Société a modifié sa méthode comptable portant sur le classement des instruments financiers.

L'application d'IFRS 9 par la Société n'a eu aucune incidence financière sur la valeur comptable de ses instruments financiers.

La Société a appliqué IFRS 9 et IFRS 7 de façon rétrospective, mais elle a décidé de ne pas retraiter ses états financiers consolidés résumés comparatifs et a ajusté son état consolidé résumé de la situation financière au 1^{er} janvier 2018 pour rendre compte de l'application des nouvelles exigences.

De plus, la Société a appliqué la méthode simplifiée dans le cadre de son test de dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que pour les créances clients et les actifs sur contrat qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 15.

3.2.1 Classement et évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Après avoir analysé les conséquences d'IFRS 9 sur ses instruments financiers, la Société a tiré les conclusions suivantes :

- La trésorerie, qui était classée comme détenue à des fins de transaction et évaluée à la juste valeur aux termes d'IAS 39, est classée et évaluée au coût amorti selon IFRS 9;
- Les actifs financiers dérivés et les passifs financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction et évalués à la juste valeur aux termes d'IAS 39 sont classés comme des dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans le cas des instruments non désignés comme couvertures et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dans le cas des instruments désignés comme couvertures, et ils sont évalués à la juste valeur selon IFRS 9;
- Les instruments financiers classés dans les prêts et créances en vertu d'IAS 39 sont évalués au coût amorti aux termes d'IFRS 9.

La modification du classement des actifs financiers et des passifs financiers de la Société est décrite à la note 2.5.

3.2.2 Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 établit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes subies comme c'était le cas aux termes d'IAS 39.

- Selon IFRS 9, un modèle de dépréciation unique s'applique à tous les instruments financiers assujettis à un test de dépréciation, tandis que IAS 39 prévoyait différents modèles pour différents instruments financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale et à chaque période ultérieure, même si la perte n'a pas encore été subie.
- Les nouvelles exigences en matière de dépréciation s'appuient sur un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Le modèle s'applique aux créances locatives, aux créances clients, aux actifs sur contrat (selon la définition qu'en donne l'IFRS 15) ainsi qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net.
- En plus des événements passés et des conditions actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables influant sur le caractère recouvrable sont également prises en considération pour calculer le montant de la dépréciation conformément à IFRS 9.

La mise en application d'IFRS 9 n'a pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société au 1^{er} janvier 2018 ou au 31 décembre 2018.

4. Principales sources d'incertitude relative aux estimations et aux jugements cruciaux

4.1 Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Pour établir les présents états financiers consolidés, la direction a dû exercer son jugement ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses à la fois complexes et subjectives qui ont influé sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période de présentation de l'information financière.

En faisant les estimations et les hypothèses connexes, la direction se fie aux informations externes et aux conditions observables autant que possible lorsqu'elle le peut et les complète par des analyses internes, au besoin. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer grandement des estimations et hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que les périodes futures.

Les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses sont les rachats de produits vendus à leur valeur nominale, la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles et incorporelles et leur dépréciation, les passifs liés aux avantages du personnel, le processus de rapprochement des métaux précieux et le contenu prévu de métaux précieux dans les sous-produits de l'affinage, la provision pour la dévaluation des stocks, les provisions et les impôts sur le résultat.

4.1.1 Rachats de produits vendus à leur valeur nominale

Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale tient compte d'une estimation de la valeur du contenu de métaux précieux des pièces qui sont vendues à leur valeur nominale et qui sont en circulation, ce qui est fondé sur le prix du marché de l'argent, ainsi que d'une estimation des coûts à engager aux fins des rachats de ces pièces en circulation, selon les coûts d'expédition et de manutention en vigueur. Des changements à ces estimations influeraient sur la valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est mentionné à la note 2.20. Ces estimations sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est indiquée à la note 17.

4.1.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont amorties sur celle-ci. Les durées d'utilité se fondent sur les estimations de la direction quant aux périodes de service que fourniront les actifs. Les durées d'utilité des immobilisations sont examinées annuellement pour s'assurer qu'elles sont toujours appropriées. Toute modification de la durée d'utilité aura une incidence sur le moment de constatation de la charge d'amortissement future et la valeur comptable future des actifs. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin des périodes de présentation de l'information financière sont indiquées aux notes 12 et 14, respectivement.

Pour établir si des immobilisations corporelles ou incorporelles se sont dépréciées, il faut estimer leur valeur recouvrable ou celle des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles des indices de dépréciation ont été notés. La valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie est établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité, selon la plus élevée des deux, méthode aux termes de laquelle les flux de trésorerie futurs non actualisés devant provenir des unités génératrices de trésorerie sont estimés et un taux d'actualisation représentant le coût moyen pondéré du capital est employé pour calculer la valeur actuelle des flux de trésorerie. Les principales estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable incluent habituellement les prix des métaux futurs estimés, les produits futurs attendus, les coûts futurs et les taux d'actualisation. Les changements dans les estimations ont une incidence sur les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie et sur les différents actifs et peuvent entraîner des ajustements importants à la valeur comptable connexe.

4.1.3 Passifs liés aux avantages du personnel

La valeur actuelle des passifs au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme à être réglés dans le futur est fonction de plusieurs facteurs qui sont déterminés selon une méthode actuarielle qui utilise un certain nombre d'hypothèses, telles que les taux d'actualisation, les taux d'augmentation à long terme de la rémunération, l'âge de la retraite, les coûts futurs des soins de santé et des soins dentaires et les taux de mortalité. La Société consulte annuellement des actuaires externes au sujet de ces hypothèses. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur la valeur comptable des passifs au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme. La valeur comptable des passifs liés aux avantages du personnel à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 19.

4.1.4 Stocks de métaux précieux et leur rapprochement

Certains sous-produits de l'affinage contenant des métaux précieux que la Société ne peut traiter sont expédiés à des affineurs à forfait afin de déterminer le contenu réel de métaux précieux. Compte tenu du degré variable d'homogénéité physique de ces matériaux, la Société se fie aux meilleures méthodes d'échantillonnage et d'affinage disponibles pour établir sa meilleure estimation du contenu de métaux précieux au moment de l'expédition des matériaux. Une fois que les règlements finaux ont été convenus avec les affineurs à forfait et que le contenu réel de métaux précieux est connu, ces estimations sont remplacées par les valeurs réelles. La Société affine également des sous-produits à l'interne, ce qui exige l'établissement d'estimations du contenu des métaux précieux selon la même méthodologie décrite plus haut. Par conséquent, la Société minimise la quantité de sous-produits non affinés dans ses stocks afin de réduire la variabilité dans les résultats de rapprochement concernant les métaux précieux.

La direction peut être tenue d'avoir recours à des estimations à d'autres moments dans le processus de rapprochement des métaux précieux en fonction de conditions variables. Si des estimations sont requises, on a recours à l'expérience acquise et à d'autres facteurs.

Toute modification de ces estimations aura une incidence sur la valeur comptable des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 8.

4.1.5 Provision pour la dévaluation des stocks

La provision pour la dévaluation des stocks est estimée pour les stocks à rotation lente ou obsolètes. La direction examine régulièrement l'estimation. Toute modification de l'estimation aura une incidence sur la provision pour la dévaluation des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 8.

4.1.6 Provisions

Les provisions sont établies en fonction de la meilleure estimation que fait la Société de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions concernant un événement individuel (restructuration, règlements judiciaires ou éléments d'ordre fiscal) sont évaluées au montant le plus probable, tandis que les provisions visant de grands ensembles d'événements (retours de produits vendus et remises ou garanties) sont évaluées à la valeur prévue selon une pondération probabiliste. La direction examine et ajuste les provisions à chaque date de clôture. S'il est établi qu'une sortie n'est plus probable, la provision est reprise. La note 16 donne plus de renseignements au sujet des provisions de la Société.

4.1.7 Impôts sur le résultat

La Société mène ses activités dans un territoire qui exige des calculs pour lesquels la détermination ultime des impôts est incertaine dans le cadre de l'activité normale. Des passifs sont comptabilisés pour les incidences fiscales anticipées en fonction des estimations d'impôts supplémentaires qui seront probablement exigibles. Lorsque le montant définitif des impôts relatifs à ces questions diffère du montant comptabilisé initialement, cette différence influera sur les provisions pour la charge d'impôts sur le résultat et les impôts sur le résultat différés dans la période où cette détermination est effectuée.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés englobent les différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs. Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés seulement dans la mesure qu'ils seront probablement réalisés. La reprise des différences temporaires peut prendre plusieurs années à se concrétiser et l'impôt différé sur le résultat connexe est calculé selon les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés au cours de la période visée.

Si les résultats futurs devaient différer de façon défavorable de la meilleure estimation des résultats d'exploitation futurs effectuée par la direction qui touchent le moment de la reprise des différences temporaires déductibles, la Société pourrait subir des ajustements d'impôts différés significatifs. De tels ajustements ne donneraient pas lieu à des sorties de trésorerie immédiates et n'affecteraient pas la liquidité immédiate de la Société.

4.2 Jugements cruciaux

Les jugements cruciaux que la direction a faits lors de l'application des méthodes comptables de la Société, autres que ceux comprenant des estimations, qui ont l'incidence la plus marquée sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société sont les suivants :

4.2.1 Rachats de produits vendus à leur valeur nominale

En déterminant la méthode comptable appropriée qu'il fallait utiliser à l'égard des pièces vendues à leur valeur nominale, la Société a établi si elle pouvait ou ne pouvait pas estimer les rachats de ces pièces. Celles-ci n'ont pas les mêmes caractéristiques que les autres produits numismatiques puisque leur valeur nominale équivaut à leur prix d'achat, ce qui, combiné à la période indéfinie des rachats qu'autorisent les politiques et pratiques actuelles de la Société à cet égard, fait en sorte que les pièces vendues à leur valeur nominale sont beaucoup plus susceptibles d'être rachetées que les autres produits numismatiques. Par conséquent, les tendances passées des rachats d'autres produits numismatiques ne peuvent servir à estimer les rachats des pièces vendues à leur valeur nominale. La Société a établi qu'aucun produit des activités ordinaires ne pouvait être constaté sur la vente des pièces vendues à leur valeur nominale étant donné qu'aucune estimation raisonnable des rachats ne pouvait être faite à la fin de la période de présentation de l'information financière. Par conséquent, à l'heure actuelle, la meilleure estimation veut que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale seront rachetées, donnant lieu au passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale. Les fluctuations du prix du marché de l'argent et les changements dans la durée pendant laquelle des rachats peuvent être acceptés constituent les principaux facteurs qui influent sur la capacité de la Société à estimer les rachats de manière plus fiable. Si la Société détermine qu'elle peut les estimer de manière fiable, cela pourrait modifier fortement la valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est indiqué à la note 2.20. La valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à la valeur nominale est présentée à la note 17.

4.2.2 Indices de dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme à durée d'utilité déterminée doivent être soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice de dépréciation. La direction doit poser un jugement en ce qui a trait à l'existence d'indices de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

En 2018, aucun indice de dépréciation ni aucun indice qui entraînerait la reprise de pertes de valeur antérieures n'a été noté.

4.2.3 Provisions et passifs éventuels

Quand elle évalue si un passif devrait être comptabilisé sous forme de provision, la direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite à la suite d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour régler l'obligation, et si une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lors de cet exercice, la direction peut utiliser son expérience acquise, des précédents externes antérieurs et des consultations et avis juridiques. Si la direction conclut que les trois conditions ci-dessus sont satisfaites, elle comptabilise une provision pour l'obligation. Autrement, un passif éventuel est présenté dans les notes annexes aux états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions ci-dessus n'est pas satisfaite, à moins que l'éventualité d'une sortie de ressources pour règlement ne soit faible.

4.2.4 Détermination du montant et du moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires et des charges connexes

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires au fil du temps ou à un moment précis. La méthode comptable choisie est tributaire du moment où le contrôle est transféré au client. La Société considère que le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au fil du temps, et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps lorsque la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Dans le cas des contrats de production à forfait de pièces de circulation pour lesquels les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au fil du temps, le client obtient habituellement le contrôle lorsque les produits sont finis. Cela s'explique par le fait que la vente des pièces de circulation produites par la Société est, par définition, interdite à toute partie autre que le client. C'est pourquoi la Société ne peut utiliser ces produits autrement. La Société a aussi un droit exécutoire à un paiement au titre des travaux effectués jusqu'à la date considérée en tout temps pendant la durée de ces contrats, à hauteur d'un montant qui comprend une marge bénéficiaire raisonnable, attestée par les modalités contractuelles, l'historique du client et d'autres considérations pertinentes. Si ces critères ne peuvent être attestés dans le cadre des modalités du contrat conclu avec un client, l'obligation de prestation est alors réputée non remplie au fil du temps et le contrôle du produit est plutôt transféré au client à un moment précis, c'est-à-dire normalement au moment de la livraison du produit au client.

Pour ce qui est des obligations de prestation comptabilisées au fil du temps, la Société utilise généralement une méthode fondée sur les extrants qui correspond au nombre d'unités produites. L'utilisation de cette méthode pour la comptabilisation des obligations de prestation remplies à la date considérée exige le recours au jugement et se fonde sur la nature des produits devant être fournis. Les produits des activités ordinaires sont alors gagnés en fonction du nombre d'unités produites diminué de toute contrepartie variable qui est ou qui peut devenir applicable. Les charges liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés s'accumulent aussi en fonction des volumes produits. Les coûts associés à l'exécution des contrats comprennent la main-d'œuvre, les matières premières, les coûts liés aux sous-traitants, les frais de transport, les commissions applicables et d'autres coûts directs, de même qu'une quote-part des coûts indirects.

Le prix de transaction et les obligations de prestation sont généralement définis clairement dans les contrats de la Société conclus avec des clients. L'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation dans les contrats de la Société conclus avec des clients représente généralement le prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation. Pour certains contrats conclus avec des clients, le prix de transaction comprend une contrepartie variable et des montants que la Société doit payer au client. La contrepartie variable se rapporte généralement à des pénalités prévues aux contrats conclus avec des clients en cas de retard dans la prestation ou de non-exécution des obligations de prestation de la Société aux termes du contrat. Les pénalités sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la prestation dans le cadre des contrats applicables en comparaison avec la prestation convenue aux termes du contrat, et elles sont évaluées de façon définie dans le contrat. La contrepartie variable vise généralement le contrat conclu avec un client pris dans son ensemble et elle est affectée proportionnellement à chaque obligation de prestation aux termes du contrat respectif.

4.2.5 Dessaisissement de Cybermonnaie^{MC}

En décembre 2015, la Société a mené à terme la vente de Cybermonnaie^{MC} en contrepartie d'une somme en espèces de 5 millions de dollars et d'un billet garanti de 11 millions portant intérêt au taux de 4 % dont les paiements d'intérêts seront exigibles deux fois l'an et dont le montant en capital viendra à échéance le 16 décembre 2022. La direction doit avoir recours à son jugement pour déterminer l'incertitude entourant la recouvrabilité du billet. Au 31 décembre 2018 et 2017, il a été déterminé qu'aucun actif ne serait inscrit dans les états financiers consolidés et toute contrepartie future supplémentaire liée aux intérêts et aux remboursements de capital sera constatée dans les autres produits au moment de l'encaissement de la somme en espèces.

5. Application de prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées

5.1 Prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées qui ont une incidence sur les montants présentés ou indiqués dans les états financiers consolidés

La Société a pris connaissance des prises de position en comptabilité révisées qui ont été publiées et qui doivent obligatoirement être appliquées pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018.

- a) La Société a adopté les modifications suivantes en date du 1^{er} janvier 2018, modifications qui ont eu une incidence significative sur les états financiers consolidés. L'incidence de l'application de ces nouvelles prises de position est présentée à la note 3 des états financiers consolidés de la Société.

*IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients,
IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir et IFRS 9 Instruments financiers.*

- b) La Société a adopté les modifications suivantes en date du 1^{er} janvier 2018, modifications qui n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

IAS 40 Immeubles de placement (« IAS 40 »)

Une modification d'IAS 40 a été publiée en décembre 2016 et indique que des transferts vers la catégorie immeubles de placement ou depuis celle-ci doivent être effectués par une entité si, et seulement si, il y a une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de cette expression. Un changement dans les intentions de la direction relativement

à l'utilisation d'un bien immobilier ne constitue pas à lui seul une indication d'un changement d'utilisation. La liste d'exemples d'indication est maintenant désignée comme une liste non exhaustive d'exemples et non plus comme une liste exhaustive.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016

En décembre 2016, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié les améliorations annuelles apportées au cours du cycle 2014-2016. Les normes touchées par ces modifications sont les suivantes : IFRS 1 *Première application des IFRS* : il y a eu suppression des exemptions à court terme des paragraphes E3 à E7 puisqu'elles ont rempli leur rôle; IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* : la modification a clarifié que le choix d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise qui est détenue par une entité qui est un organisme de capital-risque, ou une autre entité admissible, doit être fait sur une base individuelle et au moment de la comptabilisation initiale.

IFRIC 22 Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

IFRIC 22 s'applique à une transaction en monnaie étrangère, ou à une partie de celle-ci, lorsqu'une contrepartie libellée ou fixée dans une monnaie étrangère est prévue, que la comptabilisation par l'entité d'un actif au titre d'un paiement anticipé ou d'un passif au titre de produits différés relativement à cette contrepartie précède la comptabilisation de l'actif, de la charge ou du produit connexe et que l'actif au titre d'un paiement anticipé ou le passif au titre de produits différés est non monétaire. L'IFRS Interpretations Committee a conclu que la date de la transaction, aux fins de la détermination du taux de change, correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire payé d'avance ou du passif non monétaire lié à un produit différé. Si les paiements ou encaissements anticipés sont multiples, la date de la transaction doit alors être déterminée pour chacun des paiements ou des encaissements.

5.2 Prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur

La Société a examiné les prises de position en comptabilité révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur, et a évalué comme suit leur incidence sur les états financiers consolidés.

- a) L'adoption de la modification suivante devrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société à compter de 2019.

IFRS 16 Contrats de location (« IFRS 16 »)

IFRS 16 a été publiée en janvier 2016 et remplacera IAS 17 *Contrats de location*. Selon la nouvelle norme, les contrats de location doivent être inscrits à l'état de la situation financière d'une entreprise, augmentant ainsi la visibilité de ses actifs et de ses passifs. IFRS 16 abolit, dans le cas des preneurs, le classement des contrats de location en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement et prescrit de traiter tous les contrats de location comme étant de location-financement. Les contrats de location à court terme (moins de douze mois) et ceux portant sur des actifs de faible valeur comporteront une exemption facultative relativement aux nouvelles exigences. Dans le cas des bailleurs, IFRS 16 reprend l'essentiel des exigences d'IAS 17 *Contrats de location*. La nouvelle norme entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019.

i. Contrats de location dans lesquels la Société est le preneur

Selon IFRS 16, la Société comptabilisera des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives liés à ses contrats de location, qui comprennent essentiellement des contrats de location d'entrepôts et de bureaux ainsi que de matériel de fabrication. Dans le cas des baux sur métaux précieux, la Société est tenue de retourner la même quantité et le même type de métal précieux, mais pas le même métal précieux que celui reçu au début des baux. En conséquence, ces baux ne comportent pas d'actifs identifiables et ils ne sont pas considérés comme des contrats de location aux termes d'IFRS 16. À compter du 1^{er} janvier 2019, la Société désignera ces transactions comme des engagements visant des métaux précieux.

À compter du 1^{er} janvier 2019, la nature des charges découlant de ces contrats de location changera puisque la Société comptabilisera une charge d'amortissement au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives liés à ses contrats de location. Auparavant, la Société comptabilisait les charges au titre des contrats de location simple selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, et elle ne comptabilisait des actifs et des passifs que dans la mesure où il y avait un décalage entre les paiements de location réels et la charge comptabilisée.

Une analyse exhaustive de tous les contrats de location existants et une évaluation de l'incidence, sur les états financiers consolidés de la Société, des exigences d'IFRS 16 concernant la présentation de ces états et les informations à y fournir ont été parachevées. La Société estime qu'environ 9,7 millions de dollars d'actifs au titre de droits d'utilisation seront portés à l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2019 tout comme le seront les obligations locatives correspondantes.

ii. Contrats de location dans lesquels la Société est le bailleur

Aucune incidence significative n'est attendue pour ce qui est des contrats de location dans lesquels la Société est le bailleur. La Société sous-loue actuellement deux étages dans un des établissements qu'elle loue.

iii. Méthode d'application

La Société mettra en application IFRS 16 à l'aide de l'approche rétrospective modifiée, selon laquelle la Société appliquera la norme de façon rétrospective, mais uniquement à la plus récente période visée par ses états financiers consolidés. La Société comptabilisera l'incidence cumulative de l'application initiale d'IFRS 16, le cas échéant, en tant qu'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019.

- b) Il a été jugé que l'adoption de la prise de position suivante concernant les IFRS pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société dans des périodes futures.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du Cadre conceptuel de l'information financière, lequel définit un ensemble de notions pour assister l'IASB dans l'élaboration des normes et aider les préparateurs à appliquer les méthodes comptables uniformément en l'absence de normes comptables spécifiques. La version révisée du Cadre conceptuel de l'information financière décrit que l'information financière doit être pertinente et représentée de façon fidèle pour être utile; établit les définitions révisées d'un actif et d'un passif ainsi que de nouvelles directives en matière d'évaluation et de décomptabilisation, de présentation et d'informations à fournir. Le cadre n'est pas une norme comptable et il n'a pas préséance sur les exigences prévues par d'autres normes IFRS.

La version révisée du Cadre conceptuel de l'information financière est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption des modifications suivantes ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

- c) L'adoption de la modification suivante ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société dans des périodes futures. D'autres modifications publiées au cours de l'exercice à l'étude ont été évaluées et, comme la Société a conclu qu'elles n'étaient pas applicables, elles n'ont pas été incluses dans cette note.

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017

En décembre 2017, l'IASB a publié les améliorations annuelles apportées aux IFRS au cours du cycle 2015-2017. Les normes touchées par ces modifications sont les suivantes : IFRS 3 Regroupements d'entreprises : les modifications précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise commune, elle doit réévaluer les intérêts qu'elle détenait antérieurement dans cette entreprise; IFRS 11 Partenariats : les changements clarifient le fait que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise. IAS 12 Impôts sur le résultat : les modifications précisent que toutes les conséquences fiscales des dividendes doivent être comptabilisées en résultat net, peu importe leur origine; IAS 23 Coûts d'emprunt : il est dorénavant précisé que si un emprunt spécifique reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation prévue ou sa vente, cet emprunt doit alors être traité en tant que fonds empruntés de façon générale aux fins du calcul du taux de capitalisation des emprunts généraux.

Les améliorations annuelles doivent être appliquées pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019.

6. Créances clients, montant net et créances diverses

Au 31 décembre

	2018	2017
Créances et régularisations découlant de contrats conclus avec des clients	37 918 \$	11 956 \$
Créances découlant de contrats conclus avec des parties liées (note 27)	443	3 512
Provision pour pertes de crédit attendues (note 11.3.1.1)	(274)	(28)
Créances clients, montant net	38 087	15 440
Autres créances financières courantes	384	205
Créances diverses	293	1 142
Total des créances clients, montant net et créances diverses	38 764 \$	16 787 \$

La Société ne détient aucune garantie à l'égard des créances clients et des créances diverses.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

7. Charges payées d'avance

Au 31 décembre

	2018	2017
Total des charges payées d'avance courantes	3 395 \$	3 615 \$
Total des charges payées d'avance non courantes	612	2 336
Total des charges payées d'avance	4 007 \$	5 951 \$

Les charges payées d'avance tiennent compte d'un montant de 1,8 million de dollars (1,8 million de dollars en 2017) lié à un contrat de transfert de propriété intellectuelle et de recherche et de développement d'une durée de cinq ans. Quant aux charges payées d'avance non courantes, elles comprennent un montant de 0,2 million de dollars (2,0 millions de dollars en 2017) lié à ce même contrat.

8. Stocks

Au 31 décembre

	2018	2017
Matières premières et fournitures	14 605 \$	18 343 \$
Travaux en cours	12 609	20 155
Produits finis	35 025	46 957
Total des stocks	62 239 \$	85 455 \$

Le montant des stocks comptabilisé à titre de coût des ventes en 2018 est de 1 260,1 millions de dollars (1 507,8 millions de dollars en 2017).

Le coût des stocks comptabilisé à titre de coût des ventes en 2018 comprend 5,3 millions de dollars à titre de dépréciation de stocks à la valeur nette de réalisation (6,6 millions de dollars en 2017).

Aucun stock n'avait été porté en nantissement des emprunts au 31 décembre 2018 ou 2017.

9. Actifs et passifs sur contrat

Les actifs sur contrat s'entendent des droits de la Société à une contrepartie pour les travaux réalisés, mais non encore facturés au 31 décembre 2018. Les passifs sur contrat s'entendent de la contrepartie versée d'avance par des clients et pour laquelle les produits des activités ordinaires n'ont pas encore été comptabilisés ainsi que des charges à payer liées aux actifs sur contrat et des montants liés aux programmes de fidélisation de la clientèle.

Les variations importantes des soldes des actifs et passifs sur contrat s'établissent comme suit :

Au 31 décembre

	2018	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2018	11 257 \$	9 766 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés	–	(8 221)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de la période	–	10 733
Virements depuis les passifs sur contrat vers les créditeurs	–	(8 534)
Réévaluation des écarts de conversion	(4)	193
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances	(51 020)	–
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement ¹	57 071	10 653
Solde de clôture	17 304 \$	14 590 \$

¹ Les augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement qui sont incluses dans les passifs sur contrat comprennent un montant de 0,5 million de dollars lié au protocole d'entente intervenu entre la Société et le ministère des Finances (note 27).

Les passifs sur contrat se composent comme suit :

Au 31 décembre

	2018
Paiements anticipés des clients	10 479 \$
Programmes de fidélisation de la clientèle	473
Produits différés attribuables à une partie liée (note 27)	509
Charges à payer liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés au fil du temps	3 129
Total des passifs sur contrat	14 590 \$

10. Produits différés

Au 31 décembre

	2017 ¹
Paiements anticipés des clients	10 246 \$
Produits différés	767
Total des produits différés	11 013 \$

¹ Le 1^{er} janvier 2018, les produits différés ont été reclassés dans les passifs sur contrats (note 3).

Il y a des paiements anticipés des clients lorsque ceux-ci paient d'avance le coût d'achat des matériaux dans le but de bloquer le prix d'achat, soit essentiellement celui des métaux. Les paiements anticipés sont comptabilisés dans les produits des activités ordinaires au moment de l'expédition. Les produits différés incluent le passif au titre du programme du Club des Maîtres de la Société, programme aux termes duquel ses membres reçoivent des points de récompense qu'ils peuvent appliquer à des achats pendant un certain temps après leur émission.

11. Instruments financiers et gestion des risques financiers

11.1 Gestion du risque de capital

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à assurer la continuité de l'exploitation et à exécuter sa stratégie de croissance organisationnelle pour offrir un rendement au gouvernement du Canada et des avantages aux autres parties intéressées. La stratégie globale de la Société relative à la gestion du risque de capital est la même depuis l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La structure du capital de la Société se compose d'un emprunt tel que décrit à la note 18 et des capitaux propres, qui sont constitués du capital émis, du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués.

Les cadres supérieurs de la Société examinent périodiquement la structure du capital de la Société. Au cours de cet examen, ils prennent en compte le coût du capital et les risques associés afin de se conformer aux limites d'emprunt précisées dans la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*. La Société gère sa structure du capital et la rajuste selon la conjoncture générale, les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents, les changements requis aux normes comptables et ses besoins en fonds de roulement. Le ministre des Finances approuve le calendrier et les conditions de toutes les transactions d'emprunt.

La Société peut emprunter au Trésor, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la période et aux conditions de l'emprunt. Depuis mars 1999, suivant les modifications à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, l'ensemble des montants empruntés et non remboursés ne doit à aucun moment dépasser 75 millions de dollars. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les emprunts à court terme approuvés dans ce contexte et devant servir à combler les besoins du fonds de roulement ne devaient pas dépasser 25 millions de dollars (25 millions de dollars en 2017) ou son équivalent en dollars américains.

Pour répondre à ces besoins éventuels d'emprunts à court terme qui peuvent être nécessaires de temps à autre, la Société détient avec plusieurs institutions financières canadiennes diverses lignes de crédit commerciales non garanties prévoyant des emprunts pour une durée maximale de 364 jours à des taux négociés. Aucune de ces lignes de crédit n'avait été utilisée au 31 décembre 2018 ou 2017.

La Société surveille également les ratios de levier financier de la dette dans le cadre de la gestion de la liquidité afin d'assurer un financement et un endettement appropriés pour faciliter l'atteinte des objectifs prévus. Vous trouverez ci-dessous les ratios de levier financier de la dette à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Ratio de la dette sur les capitaux propres

Au 31 décembre

	2018	2017
Emprunt (courant et non courant)	11 989 \$	19 501 \$
Capitaux propres	156 450	128 226
Ratio de la dette sur les capitaux propres	1:13	1:7

Ratio d'endettement

Au 31 décembre

	2018	2017
Emprunt (courant et non courant)	11 989 \$	19 501 \$
Total de l'actif	397 812	377 795
Ratio d'endettement	1:33	1:19

Pour maintenir ou rajuster sa structure du capital, la Société peut rajuster le montant des dividendes versés au gouvernement du Canada, émettre de nouvelles actions ou émettre ou rembourser des titres de créance. Ces activités sont approuvées par le Conseil d'administration et soumises aux dispositions de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*.

En 2018, la Société a remis des dividendes de 10,0 millions de dollars à son actionnaire, le gouvernement du Canada (93,2 millions de dollars en 2017). La Société a recours à un cadre conceptuel pour calculer les dividendes à payer à son actionnaire. Le montant calculé du dividende correspond à l'excédent prévu de la trésorerie à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise prédéterminée, et son versement a lieu au quatrième trimestre de chaque exercice à compter de 2018.

11.2 Classement et évaluation de la juste valeur des instruments financiers**11.2.1 Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers**

Les tableaux suivants présentent le classement ainsi que la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers de la Société :

Au 31 décembre 2018

	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Actifs financiers</i>		
Coût amorti		
Trésorerie	66 364 \$	66 364 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	38 471	38 471
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Actifs financiers dérivés		
Contrats de change à terme	19	19
Dérivés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Actifs dérivés		
Swap de taux d'intérêt	123	123
<i>Passifs financiers</i>		
Coût amorti		
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	45 109	45 109
Emprunt	11 989	11 995
Dérivés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Passifs financiers dérivés		
Contrats de change à terme	2 087	2 087

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Au 31 décembre 2017

	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Actifs financiers</i>		
Détenus à des fins de transaction		
Trésorerie	56 268 \$	56 268 \$
Actifs financiers dérivés		
Contrats de change à terme	334	334
Swaps de taux d'intérêt	138	138
Prêts et créances		
Créances clients, montant net et créances diverses	15 645	15 645
<i>Passifs financiers</i>		
Détenus à des fins de transaction		
Passifs financiers dérivés		
Contrats de change à terme	587	587
Swaps de taux d'intérêt	10	10
<i>Autres passifs financiers</i>		
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer ¹	52 787	52 787
Emprunt	19 501	19 520

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction du mode de présentation qui a été adopté pour l'exercice à l'étude (note 29).

11.2.2 Hiérarchie des justes valeurs

Pour les instruments financiers, autres que ceux qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur et pour lesquels la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, peu importe qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, il est nécessaire de présenter leur juste valeur et de les classer selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées dans leur évaluation :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les cours du marché visés dans le niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des dérivés des cours).
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

L'évaluation de la juste valeur de la trésorerie est classée comme étant au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2018 et 2017. Les évaluations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers détenus par la Société sont classées comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2018 et 2017. Il n'y a pas eu de virement d'instruments financiers entre les niveaux en 2018.

11.2.3 Classement et techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La Société détient des instruments financiers sous forme de trésorerie, de créances clients, montant net et créances diverses, d'actifs dérivés, de dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer, d'emprunts et de passifs dérivés.

La Société a estimé de la façon suivante la juste valeur de ses instruments financiers :

- i) La valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, montant net et créances diverses et des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la durée relativement courte de ces instruments financiers.
- ii) La juste valeur de l'emprunt a été estimée en se fondant sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt du marché.
- iii) La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt est fondée sur les cours du marché à terme estimés et rajustés en fonction de la qualité du crédit. La Société prend en compte le risque de crédit des contreparties et son propre risque de crédit pour établir la juste valeur des instruments financiers.

11.2.4 Produits et charges d'intérêts

La Société a comptabilisé les produits et charges d'intérêts à l'égard des instruments financiers suivants :

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017
Actifs financiers détenus au coût amorti		
Produits d'intérêts gagnés sur la trésorerie	986 \$	998 \$
Autres passifs financiers		
Charge d'intérêts sur les emprunts et autres dettes	407 \$	588 \$

11.3 Objectifs et cadre de gestion des risques financiers

L'utilisation d'instruments financiers expose la Société au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché.

Le Conseil d'administration est chargé de la mise en place et de la surveillance du cadre de gestion des risques financiers de la Société. Le Comité de vérification aide le Conseil et est responsable de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des politiques de la Société en matière de gestion des risques financiers. Le Comité de vérification rend régulièrement compte de ses activités au Conseil d'administration.

11.3.1 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière par la Société si un client ou une contrepartie liée à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il se situe surtout dans les créances clients, la trésorerie et les instruments dérivés. La Société a adopté une politique de transiger seulement avec des contreparties bien cotées comme moyen d'atténuer le risque d'une perte financière par manquement. Le risque de la Société et la cote de crédit des contreparties sont surveillés continuellement.

La valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans les états financiers consolidés représente l'exposition maximale au risque.

11.3.1.1 Créances clients

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances clients et créances diverses fluctue surtout selon les caractéristiques particulières de chaque client. Toutefois, la Société prend également en compte les données démographiques de sa clientèle, y compris le risque associé au type de client et à son pays d'activité.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

La Société gère ce risque en surveillant la solvabilité de ses clients et en demandant un paiement anticipé ou un autre type de paiement garanti des clients présentant un risque élevé. Elle a mis en place des mécanismes pour les contrats avec des clients étrangers afin de gérer les risques qu'ils présentent. La direction de la Société examine régulièrement la liste détaillée des créances clients en vue de déceler des variations des soldes de clients qui pourraient présenter des problèmes de recouvrabilité. Une provision pour pertes de crédit attendues est établie au besoin pour de tels comptes.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients et créances diverses par région géographique est la suivante :

Au 31 décembre	2018	2017 ¹
Asie et Australie	18 671 \$	3 949 \$
Canada	11 295	10 324
Amérique latine et Caraïbes	7 765	1 518
États-Unis	606	648
Europe, Moyen-Orient et Afrique	427	348
Total des créances clients, montant net et créances diverses	38 764 \$	16 787 \$

¹ Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de développer les renseignements à fournir sur les créances clients, les créances nettes et autres créances dans une région particulière.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients, montant net et créances diverses par type de client est la suivante :

Au 31 décembre	2018	2017
Banques centrales et institutionnelles	26 160 \$	6 191 \$
Clients, commerçants et autres	10 704	6 228
Gouvernements (incluant les ministères et organismes)	1 900	4 368
Total des créances clients, montant net et créances diverses	38 764 \$	16 787 \$

La Société a déterminé, en fonction d'une matrice de provision, une provision pour pertes de crédit attendues qui tient compte de la moins-value estimée des créances clients et créances diverses. La matrice de provision était fondée sur les taux de défaut passés et ajustée pour tenir compte des estimations prospectives. La Société établit des conditions de paiement différentes selon le client et le produit, qui se soldent en des modalités moyennes de paiement de 30 jours. La Société a aussi examiné son exposition liée aux actifs sur contrat au 31 décembre 2018 et évalué qu'il en résulte un risque minime puisque chaque contrat est assujéti à un processus d'évaluation des risques qui lui est propre. Au 31 décembre 2018, le taux de pertes sur créances de la Société correspondait à moins de 1 % du total des créances clients, créances diverses et actifs sur contrat.

Le classement chronologique des créances clients et créances diverses est le suivant :

Au 31 décembre

	2018		2017	
	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie
0-30 jours	22 470 \$	113 \$	16 594 \$	- \$
31-60 jours	9 406	17	19	-
61-90 jours	6 164	10	7	-
Plus de 90 jours	998	134	195	28
Total	39 038 \$	274 \$	16 815 \$	28 \$
Montant net		38 764 \$		16 787 \$

La variation de la provision pour provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie est comme suit :

Au 31 décembre

	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	28 \$	47 \$
Ajouts	349	217
Radiations	(103)	(236)
Solde à la clôture de l'exercice	274 \$	28 \$

11.3.1.2 Trésorerie

Les fonds excédentaires de la Société sont conservés dans des comptes auprès de banques commerciales ou investis pour gagner des revenus de placement lorsque requis tout en maintenant la sécurité du capital et en ayant en main les liquidités nécessaires pour satisfaire aux besoins en flux de trésorerie. Elle gère son risque de crédit relatif à la trésorerie en prenant ses décisions en matière de placements à la lumière d'une politique de placement à court terme. Les placements doivent respecter les critères minimaux d'évaluation du crédit d'au moins une des agences suivantes :

Dominion Bond Rating Service (DBRS), R1 Faible
 Moody's, P1
 Standard and Poor's (S&P), A1

La Société examine régulièrement l'évaluation de crédit des émetteurs dont elle détient des placements et en dispose au taux généralement pratiqué sur le marché lorsque l'évaluation de crédit de l'émetteur régresse en dessous des cotes acceptables.

À chacune des dates de clôture présentées, la Société ne détenait aucun placement de cette nature.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

11.3.1.3 Instruments dérivés

Le risque de crédit relatif aux contrats de change à terme et aux autres instruments dérivés est créé par la possibilité que les contreparties aux ententes manquent à leurs obligations respectives lorsque ces ententes apportent une juste valeur positive à la Société. Ces contreparties sont d'importantes institutions financières internationales et, à ce jour, aucune d'elles n'a manqué à son obligation financière envers la Société. De plus, la Société gère son exposition en passant des contrats uniquement avec des contreparties solvables conformément aux *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

11.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et prévus pour s'assurer dans la mesure du possible qu'elle a les liquidités nécessaires pour satisfaire aux obligations qui échoient dans une conjoncture normale ou contraignante, sans subir de pertes inacceptables ou ternir sa réputation.

Le tableau suivant présente les conditions contractuelles jusqu'à l'échéance des passifs financiers non dérivés et des instruments dérivés reflétant les décaissements nets non actualisés de la Société.

Au 31 décembre 2018

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	(45 109) \$	(45 109) \$	(45 109) \$	- \$	- \$	- \$
Emprunt	(11 989)	(12 524)	(3 214)	(3 161)	(6 149)	-
Instruments dérivés						
Contrats de change à terme	(2 087) \$	51 414 \$	50 219 \$	1 195 \$	- \$	- \$

Au 31 décembre 2017

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer ¹	(54 774) \$	(54 774) \$	(54 774) \$	- \$	- \$	- \$
Emprunt	(19 501)	(20 410)	(7 881)	(3 214)	(9 315)	-
Instruments dérivés						
Contrats de change à terme	(253) \$	31 193 \$	31 193 \$	- \$	- \$	- \$

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction du mode de présentation qui a été adopté pour l'exercice à l'étude (note 29).

11.3.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, telles les fluctuations du taux de change, l'évolution des taux d'intérêt ou les fluctuations des prix des marchandises, influent sur les résultats de la Société ou sur la juste valeur de ses instruments financiers.

À l'occasion, la Société utilise des instruments dérivés tels des contrats de change à terme, des accords portant sur l'échange de taux d'intérêt, des swaps sur marchandises et des contrats à terme, pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque marchandises. La Société achète et vend des dérivés dans le cours ordinaire de son activité et toutes ces transactions sont exécutées conformément aux lignes directrices prévues dans les politiques en vigueur. La Société a pour politique de ne pas utiliser des dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

11.3.3.1 Risque de change

La Société est exposée au risque de change lors des transactions d'achat et de vente et des besoins de gestion de trésorerie à court terme qui sont libellés en monnaies étrangères, soit essentiellement en dollars américains et en euros. Elle gère son exposition aux fluctuations du taux de change entre les monnaies étrangères et le dollar canadien en concluant des contrats de change à terme. Elle a également recours à de tels contrats pour gérer ses besoins de trésorerie généraux.

En se fondant sur les contrats de change à terme en vigueur au 31 décembre 2018 et en supposant que toutes les autres variables ne changent pas, une appréciation hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain hausserait de 3,7 millions de dollars (2,1 millions en 2017) les résultats de l'exercice. Une dépréciation hypothétique de 10 % du dollar canadien en regard de cette devise aurait un effet contraire égal.

L'incidence, sur le reste de l'exposition en dollars américains découlant des actifs et des passifs financiers, d'une hausse ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien en regard de cette devise au 31 décembre 2018 et en supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes, serait une baisse ou une hausse de 3,4 millions de dollars (0,7 million de dollars en 2017) des résultats de l'exercice.

11.3.3.2 Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. Ce risque n'existe pas pour la trésorerie. Les emprunts au taux d'acceptation bancaire ou sur un swap de taux exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Société a couvert l'intégralité de son exposition aux variations des taux d'intérêt liés à ces instruments en concluant des swaps de taux correspondants prévoyant qu'elle paie un taux fixe en retour d'un taux variable. Les swaps de taux sont désignés comme des instruments de couverture selon le modèle de comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Les actifs financiers et les passifs financiers à intérêt fixe sont sujets au risque de taux d'intérêt à la juste valeur. Le swap de taux d'intérêt expose la Société à un risque de taux d'intérêt à la juste valeur. Une hausse de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture augmenterait la juste valeur de l'actif ou du passif dérivé lié au swap de taux d'intérêt et diminuerait les autres éléments du résultat global d'environ 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars en 2017). Une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt aurait un effet contraire égal.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

11.3.3.3 Risque marchandises

La Société est exposée au risque marchandises à l'achat et à la vente de métaux précieux, dont l'or, l'argent, le platine et le palladium, et de métaux communs, entre autres, le nickel, le cuivre et l'acier.

La Société n'est pas exposée au risque de prix lié au programme de vente de produits d'investissement en métal précieux, car l'achat et la vente de métaux précieux utilisés dans ce programme sont réalisés le même jour, sur la même base de prix et dans la même monnaie. Aux fins des ventes de produits numismatiques, la Société conclut des contrats à court terme ou prend des engagements d'achat de métaux précieux et de métaux communs afin d'atténuer le risque marchandises (notes 28.1 et 28.3).

Pour les contrats conclus aux fins d'acquisition de marchandises à être utilisées dans la production, la Société applique le classement des achats normalisés.

L'incidence d'une variation du risque marchandises sur les états financiers consolidés n'est pas importante, car le volume non couvert de la Société est minime.

11.4 Contrats de change à terme et swap de taux d'intérêt

La valeur notionnelle et la juste valeur des instruments dérivés désignés et non désignés comme couvertures étaient les suivantes :

Au 31 décembre 2018

	Échéances	Désignés comme couvertures		Non désignés comme couvertures	
		Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur
Actifs financiers dérivés					
Courants					
Swap de taux d'intérêt	2019	3 000 \$	31 \$	-	-
Contrats de change à terme	2019	-	-	685 \$	19 \$
Non courants					
Swap de taux d'intérêt	2022	9 000 \$	92 \$	-	-
		12 000 \$	123 \$	685 \$	19 \$
Passifs financiers dérivés					
Courants					
Contrats de change à terme	2019	- \$	- \$	50 219	2 064
Non courants					
Contrats de change à terme	2019	-	-	1 195 \$	23 \$
		- \$	- \$	51 414 \$	2 087 \$

Au 31 décembre 2017

	Échéances	Désignés comme couvertures		Non désignés comme couvertures	
		Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur
Actifs financiers dérivés					
Courants					
Swap de taux d'intérêt	2018	3 000 \$	27 \$	-	-
Contrats de change à terme	2018	-	-	14 503 \$	334 \$
Non courants					
Swap de taux d'intérêt	2022	12 000 \$	111 \$	-	-
		15 000 \$	138 \$	14 503 \$	334 \$
Passifs financiers dérivés					
Courants					
Swaps de taux d'intérêt	2018	1 500 \$	10 \$	-	-
Contrats de change à terme	2018	-	-	19 840 \$	587 \$
		1 500 \$	10 \$	19 840 \$	587 \$

Les profits ou pertes sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie seront reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des périodes pendant lesquelles les profits ou pertes couverts se concrétiseront. Les montants seront reclassés dans le résultat net pendant des périodes d'au plus 4 ans. Le montant qui devra être reclassé dans les douze prochains mois est négligeable.

12. Immobilisations corporelles

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2018	2017
Coût	429 019 \$	417 012 \$
Cumul des amortissements	(264 849)	(250 941)
Valeur comptable nette	164 170 \$	166 071 \$

Valeur comptable nette par catégorie d'actif

Au 31 décembre

	2018	2017
Terrains et améliorations aux terrains	3 068 \$	3 073 \$
Édifices et améliorations	89 573	91 694
Matériel	69 172	70 346
Projets d'immobilisations en cours	2 357	958
Valeur comptable nette	164 170 \$	166 071 \$

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations corporelles pour 2018 et 2017 :

	Terrains et améliorations aux terrains	Édifices et améliorations	Matériel	Projets d'immobilisa- tions en cours	Total
<i>Coût</i>					
Solde au					
31 décembre 2016	4 094 \$	158 448 \$	252 429 \$	2 295 \$	417 266 \$
Entrées	-	4 326	7 932	309	12 567
Virements	-	3 207	(1 561)	(1 646)	-
Décomptabilisation	-	(3 801)	(8 513)	-	(12 314)
Sorties	-	-	(507)	-	(507)
Solde au					
31 décembre 2017	4 094	162 180	249 780	958	417 012
Entrées	-	3 630	7 103	2 357	13 090
Virements	-	(570)	1 528	(958)	-
Sorties	-	-	(1 083)	-	(1 083)
Solde au					
31 décembre 2018	4 094 \$	165 240 \$	257 328 \$	2 357 \$	429 019 \$
<i>Cumul des amortissements et perte de valeur</i>					
Solde au					
31 décembre 2016	1 019 \$	67 339 \$	178 654 \$	- \$	247 012 \$
Amortissement	2	6 947	9 847	-	16 796
Décomptabilisation	-	(3 800)	(8 560)	-	(12 360)
Sorties	-	-	(507)	-	(507)
Solde au					
31 décembre 2017	1 021	70 486	179 434	-	250 941
Amortissement	5	5 181	9 147	-	14 333
Sorties	-	-	(425)	-	(425)
Solde au					
31 décembre 2018	1 026 \$	75 667 \$	188 156 \$	- \$	264 849 \$
Valeur comptable nette au					
31 décembre 2018	3 068 \$	89 573 \$	69 172 \$	2 357 \$	164 170 \$

Les entrées d'immobilisations corporelles tiennent compte d'une régularisation totalisant 2,4 millions de dollars (1,0 million de dollars en 2017).

Aucun actif n'avait été donné en garantie d'emprunts au 31 décembre 2018 ou 2017.

13. Immeuble de placement

Au 31 décembre

	2018	2017
Coût	236 \$	236 \$

La juste valeur des terrains à son emplacement de Winnipeg s'élève à 2,6 millions de dollars (2,6 millions de dollars en 2017). L'évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement est classée comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (voir la note 11.2.2 pour les définitions). L'évaluation a été établie en fonction des prix de marché pour des biens semblables dans l'emplacement pertinent. Une nouvelle évaluation sera effectuée lorsqu'il y aura un changement important dans le prix de marché.

Aucun indice de dépréciation n'a été noté au 31 décembre 2018 ou 2017 pour ce qui est de l'immeuble de placement.

La Société détient l'immeuble de placement en fonds franc.

14. Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre

	2018	2017
Coût	34 217 \$	32 052 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	(25 827)	(22 122)
Valeur comptable nette	8 390 \$	9 930 \$

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations incorporelles pour 2017 et 2018 :

	Logiciels	Projets d'immobilisations en cours	Total
Coût			
Solde au 31 décembre 2016	30 500 \$	178 \$	30 678 \$
Entrées	900	474	1 374
Virements	67	(67)	-
Solde au 31 décembre 2017	31 467	585	32 052
Entrées	2 073	134	2 207
Virements	585	(585)	-
Décomptabilisation	(42)	-	(42)
Solde au 31 décembre 2018	34 083 \$	134 \$	34 217 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur			
Solde au 31 décembre 2016	18 674 \$	- \$	18 674 \$
Amortissement	3 448	-	3 448
Solde au 31 décembre 2017	22 122	-	22 122
Amortissement	3 747	-	3 747
Décomptabilisation	(42)	-	(42)
Solde au 31 décembre 2018	25 827 \$	- \$	25 827 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	8 256 \$	134 \$	8 390 \$

Les entrées d'immobilisations incorporelles tiennent compte d'une régularisation totalisant 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2017).

15. Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer

Au 31 décembre

	2018	2017 ²
Dettes fournisseurs	4 007 \$	2 207 \$
Autres passifs financiers courants ¹	40 828	52 567
Autres créditeurs et charges à payer	4 164	1 161
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer courants	48 999	55 935
Autres passifs financiers non courants	274 \$	- \$
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer non courants	274	-
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	49 273 \$	55 935 \$

¹ Les autres passifs financiers courants comprennent des créditeurs qui ne constituent pas des dettes fournisseurs ainsi que diverses régularisations touchant l'exploitation et les immobilisations.

² Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction du mode de présentation qui a été adopté pour l'exercice à l'étude (note 29).

16. Provisions

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions :

Au 31 décembre	2018	2017
Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	6 749 \$	4 008 \$
Provisions supplémentaires comptabilisées	4 043	3 064
Paievements	(1 092)	(323)
Décomptabilisation de provisions	(1 780)	-
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	7 920 \$	6 749 \$

Les provisions comprennent les éléments suivants :

Au 31 décembre	2018	2017
Retours de produits vendus et garanties	2 264 \$	2 254 \$
Restructuration et autre rémunération du personnel	3 374	686
Autres provisions	2 282	3 809
Total des provisions	7 920 \$	6 749 \$

	2018	2017
Partie courante	5 784 \$	4 868 \$
Partie non courante	2 136	1 881
Total des provisions	7 920 \$	6 749 \$

17. Rachats de produits vendus à leur valeur nominale

Au 31 décembre	2018	2017
Rachats de produits vendus à leur valeur nominale	180 224 \$	182 060 \$
Récupération de métaux précieux	(40 405)	(40 925)
Rachats de produits vendus à leur valeur nominale, montant net	139 819	141 135
Moins la partie courante	(1 292)	(1 789)
Partie courante des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, montant net	138 527 \$	139 346 \$

Au 31 décembre	2018	2017
Solde d'ouverture	141 135 \$	141 017 \$
Ajouts, montant net	-	643
Rachats, montant net	(1 455)	(1 873)
Réévaluation	139	1 348
Solde de clôture	139 819 \$	141 135 \$

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Au 31 décembre 2018, la Société a établi qu'elle ne pouvait toujours pas estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale.

Les rachats de produits vendus à leur valeur nominale représentent le montant prévu des sorties de trésorerie advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soient rachetées, ce qui englobe les coûts des rachats, facteur contrebalancé par le contenu de métaux précieux que récupérera la Société par suite de ces rachats. La composante récupération de métaux précieux du passif est fondée sur la valeur marchande de l'argent à chaque date de présentation des états financiers consolidés. L'incidence de la réévaluation de cette composante du passif, y compris celle de la réévaluation du bilan, s'est soldée par une hausse de 0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (1,3 million de dollars en 2017).

La portion courante des rachats des produits vendus à leur valeur nominale est fondée sur ceux des 12 derniers mois puisque la Société a déterminé qu'il était toujours improbable que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale qui sont en circulation soient rachetées au cours des 12 prochains mois puisqu'il existe de nombreux détenteurs et que le processus de rachat prend du temps.

La Société n'offre plus de pièces vendues à leur valeur nominale et toutes les commandes en souffrance sont maintenant remplies. La Société continue de surveiller les volumes des rachats de pièces vendues à leur valeur nominale afin de s'assurer de disposer des fonds nécessaires aux rachats futurs.

18. Emprunt

Au 31 décembre

	2018	2017
Emprunt	11 989 \$	19 494 \$
Intérêts courus	-	7
Total de l'emprunt	11 989 \$	19 501 \$
Courant	3 000 \$	7 507 \$
Non courant	8 989	11 994
Total de l'emprunt	11 989 \$	19 501 \$

L'emprunt n'est pas garanti et comprend la facilité d'emprunt suivante :

Un emprunt de 30 millions de dollars d'une durée de 10 ans, au taux d'acceptation bancaire ou sur swap de taux d'intérêt portant intérêt à 2,06 % et échéant en 2022. La Société couvre l'emprunt pour le risque de taux d'intérêt par un swap de taux, échangeant un taux fixe pour un taux variable. La structure de l'emprunt comporte l'utilisation d'un taux d'acceptation bancaire et un swap de taux d'intérêt renouvelables chaque mois pour verrouiller le refinancement par acceptations bancaires. L'emprunt est remboursé à raison de 3 millions de dollars par année pendant 10 ans. Au 31 décembre 2018, le solde du capital se chiffre à 12,0 millions de dollars (15,0 millions de dollars en 2017) et la juste valeur de l'acceptation bancaire est de 12,0 millions de dollars (15,0 millions de dollars en 2017).

Au 31 décembre 2018, l'emprunt de 15 millions de dollars d'une durée de 10 ans, au taux d'acceptation bancaire ou sur swap de taux d'intérêt portant intérêt à 2,67 % et l'emprunt de 15 millions de dollars d'une durée de 5 ans à un taux d'intérêt fixe de 2,35 % sont arrivés à échéance et ont été remboursés intégralement.

19. Avantages du personnel

i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe les cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs pour 2018 était fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société était de 1,01 fois (1,01 fois en 2017) le taux de cotisation exigé des employés; et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation de la Société était de 1,00 fois (1,00 fois en 2017) le taux de cotisation exigé des employés.

En 2018, la Société a versé des cotisations totalisant 10,2 millions de dollars (10,2 millions de dollars en 2017). Les cotisations pour 2019 sont estimées à 10,1 millions de dollars.

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »)

La Société offre des indemnités de départ aux membres de son personnel ainsi que des avantages de retraite supplémentaires, qui comprennent des avantages postérieurs au départ à la retraite et des prestations d'assurance à certains employés. Les avantages s'accumulent au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

iii) Autres avantages du personnel à long terme (« AAPLT »)

Les autres avantages à long terme de la Société comprennent des avantages aux membres du personnel qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie, les congés spéciaux et les indemnités des accidents du travail. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Obligation au titre des avantages du personnel à la date de clôture :

Au 31 décembre

	2018	2017
Avantages postérieurs à l'emploi	158 \$	620 \$
Autres avantages du personnel à long terme	2 382	2 254
Avantages du personnel courants	2 540	2 874
Avantages postérieurs à l'emploi	9 185 \$	10 388 \$
Autres avantages du personnel à long terme	1 571	1 377
Avantages du personnel non courants	10 756	11 765
Total de l'obligation au titre des avantages du personnel	13 296 \$	14 639 \$

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Ce qui suit indique l'évolution de l'obligation au titre des avantages du personnel.

Au 31 décembre

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages du personnel à long terme		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	11 008 \$	10 155 \$	3 631 \$	2 812 \$	14 639 \$	12 967 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	105	609	3 365	3 108	3 470	3 717
Coût financier	381	386	149	108	530	494
Avantages versés	(741)	(691)	(3 724)	(3 360)	(4 465)	(4 051)
Coût des services passés	-	118	-	-	-	118
(Gains actuariels) pertes actuarielles provenant : d'autres hypothèses	(315)	(210)	(9)	(15)	(324)	(225)
d'hypothèses démographiques	(474)	125	638	949	164	1 074
d'hypothèses financières	(621)	516	(97)	29	(718)	545
Solde à la clôture de l'exercice	9 343 \$	11 008 \$	3 953 \$	3 631 \$	13 296 \$	14 639 \$

Les (gains actuariels) pertes actuarielles provenant des hypothèses démographiques englobent les ajustements au titre des résultats, soit l'incidence des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est réellement passé, ainsi que l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles.

Les (gains actuariels) pertes actuarielles provenant des hypothèses financières comprennent les ajustements imputables à l'effet de l'application du taux d'actualisation à l'obligation au titre des avantages du personnel.

Les charges au titre des avantages du personnel ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017
Cotisation au régime de retraite	10 227 \$	10 233 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	486	1 113
Autres avantages du personnel à long terme	4 046	4 179
Total des charges au titre des avantages du personnel	14 759 \$	15 525 \$

Ce qui suit indique les montants constatés dans l'état consolidé du résultat global.

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017
Inscrits dans le résultat		
Cotisation au régime de retraite	10 227 \$	10 233 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 470	3 717
Coût financier	530	494
Coût des services passés	-	118
Perte actuarielle au titre des autres avantages du personnel à long terme	532	963
	14 759	15 525
Inscrits dans les autres éléments du résultat global		
(Gain actuariel) perte actuarielle au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(1 410)	459
Total des montants constatés dans l'état consolidé du résultat global	13 349 \$	15 984 \$

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la fin de la période de présentation de l'information financière étaient comme suit (moyenne pondérée) :

Au 31 décembre	2018	2017
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	3,75 %	3,25 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	2,50 %	2,50 %
Coût des avantages pour l'exercice clos		
Taux d'actualisation	3,75 %	3,25 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	2,50 %	2,50 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins médicaux, AAPE/AAPLT	5,00 %	5,50 %
Taux tendanciel des coûts diminués à	5,00 %	5,00 %
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins dentaires, AAPE	4,00 %	5,00 %
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins dentaires, AAPLT	4,00 %	4,00 %

En supposant que toutes les autres hypothèses ne changent pas, une hausse hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés suivants augmentera (diminuera) le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier et l'obligation au titre des prestations définies d'un montant précisé dans le tableau suivant. L'incidence d'une baisse hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés donnera environ le résultat contraire.

Exercice clos le 31 décembre	2018	2017
<i>Taux tendanciels du coût des soins de santé :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	88 \$	92 \$
Obligation au titre des prestations définies	607	821
<i>Taux d'actualisation :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	(3) \$	(26) \$
Obligation au titre des prestations définies	(1 277)	(1 539)
<i>Taux de rémunération :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	71 \$	62 \$
Obligation au titre des prestations définies	474	519

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 11 années (13 années en 2017). L'échelonnement des versements de prestations est présenté dans le tableau suivant.

Exercice clos le 31 décembre 2018

	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 11 ans
Versements prévus de prestations de retraite	4 058 \$	4 639 \$	4 391 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 13 ans
Versements prévus de prestations de retraite	4 003 \$	4 540 \$	4 161 \$

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et c'est pourquoi elle n'est pas tenue d'être couverte par une loi provinciale sur les accidents du travail. La Société étant un employeur autoassuré, elle est responsable des indemnités pour accidents du travail engagées depuis sa constitution. L'obligation non capitalisée au titre de telles indemnités est fondée sur les rentes d'invalidité et les rentes de survivant qui ont été établies et accordées, ainsi que sur les autres attributions futures qui ont été estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les indemnités pour accidents du travail sont fournies conformément aux lois provinciales pertinentes sur les accidents du travail.

20. Charges de rémunération

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017 (note 29)
Inclus dans le coût des ventes :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	34 122 \$	38 060 \$
Coûts du régime de retraite	5 511	5 064
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	2 912	2 448
Indemnités de cessation d'emploi	965	482
Inclus dans les frais de marketing et ventes :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	16 356	16 896
Coûts du régime de retraite	1 638	1 748
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	665	375
Indemnités de cessation d'emploi	818	932
Inclus dans les frais d'administration :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	30 654	31 978
Coûts du régime de retraite	3 122	3 524
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	1 261	1 302
Indemnités de cessation d'emploi	69	1 375
Total des charges de rémunération et des avantages du personnel	98 093 \$	104 184 \$

21. Produits des activités ordinaires

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a appliqué IFRS 15 selon la méthode rétrospective modifiée comme il est expliqué à la note 3. Ainsi, les informations comparatives pour 2017 n'ont pas été retraitées et sont toujours présentées conformément aux méthodes comptables indiquées à la note 2.19 des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les répercussions de la mise en œuvre d'IFRS 15 sur les états financiers consolidés de la Société sont décrites à la note 3.

21.1 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Exercice clos le 31 décembre

	2018 ¹
Obligations de prestation remplies à un moment précis	
Ventes de biens	1 248 686 \$
Prestation de services	15 230
Total des obligations de prestation remplies à un moment précis	1 263 916 \$
Obligations de prestation remplies au fil du temps	
Ventes de biens	55 039
Prestation de services	101 608
Total des produits des activités ordinaires au fil du temps	156 647
Total des produits des activités ordinaires	1 420 563 \$

¹ Les chiffres de l'exercice actuel ont été présentés conformément à IFRS 15 (note 3).

Exercice clos le 31 décembre

	2017 ¹
Produits provenant de la vente de biens	1 665 873 \$
Produits provenant de la prestation de services	25 426
Total des produits des activités ordinaires	1 691 299 \$

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été présentés conformément à IAS 18 (notes 2.19.2 et 3), et ont été reclassés pour déplacer les ventes de biens liées aux services d'affinage de 2,3 millions de dollars depuis les produits provenant de la prestation de services vers les produits provenant de la vente de biens.

Les produits provenant de la vente de biens sont présentés déduction faite du coût des ventes lorsque la Société n'agit pas pour son propre compte dans le cadre de la transaction (« opérations visant des stocks de clients »). Le tableau qui suit renferme un rapprochement du montant brut des produits provenant de la vente de biens et de leur montant net qui est présenté.

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017 ¹
Produits provenant de la vente de biens, montant brut	1 657 583 \$	2 032 395 \$
Moins les opérations visant des stocks de clients	(353 858)	(366 522)
Produits provenant de la vente de biens, montant net	1 303 725 \$	1 665 873 \$

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour déplacer les ventes de biens liés aux services d'affinage de 2,3 millions de dollars depuis les produits provenant de la prestation de services vers les produits provenant de la vente de biens.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

21.2 Ventilation des produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente la ventilation des produits des activités ordinaires en fonction des régions géographiques principales et des lignes commerciales.

Exercice clos le 31 décembre

<i>Régions géographiques principales</i>	2018	2017
Amérique du Nord	814 418 \$	1 051 080 \$
Europe, Moyen-Orient et Afrique	431 517	480 943
Asie et Australie	135 153	154 576
Amérique latine et Caraïbes	39 475	4 700
Total des produits des activités ordinaires	1 420 563 \$	1 691 299 \$

Exercice clos le 31 décembre

<i>Lignes commerciales</i>	2018	2017
Pièces de circulation canadiennes	94 950 \$	104 128 \$
Pièces de circulation étrangères	94 849	63 921
Produits et services d'investissement	1 113 624	1 350 733
Produits numismatiques	117 140	172 517
Total des produits des activités ordinaires	1 420 563 \$	1 691 299 \$

21.3 Prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant comprend les produits des activités ordinaires dont la comptabilisation est prévue ultérieurement au titre d'obligations de prestation non remplies (ou partiellement remplies) au 31 décembre 2018.

Exercice clos le 31 décembre

	2019	2020	2021	Total
Total des produits des activités ordinaires	97 394 \$	73 470 \$	71 433 \$	242 297 \$

22. Charges d'amortissement

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017
Amortissement des immobilisations corporelles	14 333 \$	16 796 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	3 747	3 448
Total des charges d'amortissement	18 080 \$	20 244 \$

Les charges d'amortissement ont été attribuées aux charges d'exploitation comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017
Coût des ventes	10 686 \$	10 413 \$
Frais de marketing et ventes	2 981	4 068
Frais d'administration	4 413	5 763
Total des charges d'amortissement	18 080 \$	20 244 \$

23. Gain (perte) de change

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017
Gain (perte) de change sur réévaluation au bilan	5 667 \$	(2 895) \$
Gain (perte) de change sur contrats à terme	(2 542)	409
Autres gains (pertes) de change	576	(1 825)
Total des gains (pertes) de change, montant net	3 701 \$	(4 311) \$

24. Impôts sur le résultat

Ce qui suit indique les principales composantes de la charge d'impôts sur le résultat.

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017
Charge d'impôts sur le résultat exigibles	13 648 \$	10 419 \$
Charge d'impôts étrangers	1 046	712
Ajustements sur exercices antérieurs	1 816	(1 338)
Charge d'impôts sur le résultat comptabilisée directement en capitaux propres (note 3.1)	(684)	-
Total de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans le résultat	15 826 \$	9 793 \$
Naissance et résorption des différences temporaires	(2 096) \$	927 \$
Ajustements sur exercices antérieurs	(2 005)	(132)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat différés	(4 101) \$	795 \$
Total de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans le résultat	11 725 \$	10 588 \$

La charge d'impôts sur le résultat avant impôts établie au moyen du taux d'imposition effectif de la Société diffère de celle qui résulterait de l'application du taux fédéral d'imposition prévu par la loi de 25 % (25 % en 2017) en raison des différences indiquées ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017
Résultats avant impôts sur le résultat de l'exercice	46 804 \$	46 642 \$
Taux d'imposition	25 %	25 %
Charge d'impôts sur le résultat calculée	11 701	11 661
Charge non déductible	62	299
Incidence des impôts étrangers	19	-
Ajustements sur exercices antérieurs	(75)	(1 441)
Autres montants nets	18	69
Charge d'impôts sur le résultat prise en compte dans le résultat net	11 725 \$	10 588 \$

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

Ce qui suit indique les principales composantes des impôts sur le résultat différés qui ont été constatés dans les autres éléments du résultat global.

Exercice clos le 31 décembre

	2018			2017		
	Avant impôts sur le résultat	(Charge) économie d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat	Avant impôts sur le résultat	(Charge) économie d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat
Profits nets non réalisés (pertes nettes non réalisées) sur couvertures de flux de trésorerie	(10) \$	3 \$	(7) \$	480 \$	(120) \$	360 \$
Profits actuariels nets (pertes actuarielles nettes) des régimes à prestations définies	1 410	(282)	1 128	(459)	115	(344)
Total	1 400 \$	(279) \$	1 121 \$	21 \$	(5) \$	16 \$

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu aux actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés en 2018 et 2017 sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre 2018

	Solde d'ouverture	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts sur le résultat différés :				
Avantages du personnel	3 660 \$	486 \$	(282) \$	3 864 \$
Dettes fournisseurs, autre créditeurs et charges à payer	2 240	2 381	–	4 621
Rachats de produits vendus à leur valeur nominale	35 650	(337)	–	35 313
Actifs financiers dérivés	31	452	3	486
Passifs d'impôts sur le résultat différés				
Immobilisations corporelles	(6 729)	668	–	(6 061)
Immobilisations incorporelles	(2 311)	482	–	(1 829)
Crédits d'impôt à l'investissement	(162)	(32)	–	(194)
Ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués attribuable à IFRS 15	–	(4)	–	(4)
Actifs d'impôts sur le résultat différés, montant net	32 379 \$	4 096 \$	(279) \$	36 196 \$

Au 31 décembre 2017

	Solde d'ouverture	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts sur le résultat différés :				
Avantages du personnel	3 241 \$	304 \$	115 \$	3 660 \$
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	4 252	(2 012)	–	2 240
Rachats de produits vendus à leur valeur nominale	35 254	396	–	35 650
Actifs financiers dérivés	1 113	(962)	(120)	31
Passifs d'impôts sur le résultat différés				
Immobilisations corporelles	(7 472)	743	–	(6 729)
Immobilisations incorporelles	(3 001)	690	–	(2 311)
Crédits d'impôt à l'investissement	(181)	19	–	(162)
Actifs d'impôts sur le résultat différés, montant net	33 206 \$	(822) \$	(5) \$	32 379 \$

25. Charges de recherche scientifique et développement expérimental, montant net

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017
Charges de recherche scientifique et développement expérimental	4 166 \$	4 660 \$
Crédit d'impôt à l'investissement à la recherche scientifique et au développement expérimental	(778)	(657)
Charges de recherche scientifique et développement expérimental, montant net	3 388 \$	4 003 \$

Le montant net des charges de recherche scientifique et développement expérimental est inclus dans les frais d'administration figurant dans l'état consolidé du résultat global.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

26. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les ajustements aux autres (produits) charges, montant net ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre		
	2018	2017 ¹
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel	14 826 \$	15 525 \$
Avantages du personnel versés	(14 744)	(14 436)
Dépréciations de stocks	1 282	1 957
Profit (perte) à la sortie d'actifs	658	(53)
Provisions ¹	2 771	2 741
Charges payées d'avance ¹	1 808	1 341
Autres charges hors trésorerie, montant net ¹	245	1 206
Produits		
Produits générés par les ventes de pièces de circulation étrangères	(3 659)	-
Produits générés par les services d'investissement	(5 019)	(5 221)
	(1 832) \$	3 060 \$

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction du mode de présentation qui a été adopté pour l'exercice à l'étude (note 29).

La variation nette des actifs et passifs d'exploitation figurant dans le tableau consolidé des flux de trésorerie est imputable aux éléments suivants :

Exercice clos le 31 décembre		
	2018	2017 ¹
Créances clients, montant net et créances diverses	(23 633) \$	7 743 \$
Stocks	16 834	(5 055)
Charges payées d'avance ¹	136	(1 611)
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer ¹	(6 886)	4 527
Produits différés	-	(2 065)
Passifs sur contrat	1 949	-
	(11 600) \$	3 539 \$

¹ Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction du mode de présentation qui a été adopté pour l'exercice à l'étude (note 29).

Les impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus, ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre		
	2018	2017
Impôts sur le résultat payés	(12 982) \$	(15 235) \$
Impôts sur le résultat reçus	4 044	6 033
	(8 938) \$	(9 202) \$

Les intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés, ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre		
	2018	2017
Intérêts reçus	1 361 \$	1 541 \$
Intérêts payés	(418)	(616)
	943 \$	925 \$

27. Transactions entre parties liées

Gouvernement du Canada

La Société est liée, sur le plan de la propriété commune, à toutes les entités appartenant au gouvernement du Canada. Elle effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non liées. Conformément à l'exemption de l'obligation en matière d'informations pour les « entités liées à une autorité publique », la Société est exemptée de certaines dispositions relatives aux informations à fournir d'IAS 24 en ce qui a trait à ses transactions et soldes avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique, dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Les transactions avec des parties liées qui sont significatives, considérées individuellement ou collectivement, comprennent celles avec le gouvernement du Canada et ses ministères et toutes les sociétés d'État fédérales.

La majorité des transactions avec le gouvernement du Canada ont été effectuées avec le ministère des Finances concernant la production, la gestion et la distribution de pièces de circulation canadiennes. De telles activités sont régies par les modalités du protocole d'entente qui a été conclu le 13 juin 2018 et qui est en vigueur du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les transactions avec le ministère des Finances ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre		
	2018	2017
Produits provenant du ministère des Finances	86 734 \$	97 455 \$

Au 31 décembre		
	2018	2017
Montant à recevoir du ministère des Finances (note 6)	443 \$	3 512 \$
Passifs sur contrat (note 9)	509 \$	- \$

Au cours de l'exercice, la majorité des transactions avec des sociétés d'État portaient sur la vente de produits numismatiques.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

En 2016, la Société a comptabilisé une pénalité de 1,6 million de dollars au titre des dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer, montant dont la majeure partie a découlé du fait que le montant de la taxe de vente facturé au ministère des Finances n'était pas assez élevé pour 2013 et 2014. L'Agence du revenu du Canada n'a pas délivré d'avis de cotisation au 31 décembre 2018 et au 27 décembre 2018, la loi lui interdit d'évaluer les impôts, les intérêts ou les pénalités pour la période d'audit en cause. La Société a contrepassé la pénalité comptabilisée initialement et elle ne facturera pas au ministère des Finances la taxe de vente sous-facturée pour 2013 et 2014 comme elle l'avait communiqué précédemment.

Personnel de direction clé

Le personnel de direction clé comprend tous les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants, y compris tous les vice-présidents, qui ont le pouvoir et la responsabilité en matière de planification, direction et contrôle des activités de la Société.

La rémunération du personnel de direction clé a été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2018	2017
Salaires, primes et avantages à court terme	2 862 \$	2 850 \$
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi	727	1 852
Autres avantages à long terme	95	140
Total de la rémunération	3 684 \$	4 842 \$

28. Engagements, éventualités et garanties

28.1 Engagements sur métaux précieux

Afin de faciliter la production de pièces de métaux précieux et de gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des accords au titre de contrats d'approvisionnement à prix ferme et des baux sur métaux précieux. Au 31 décembre 2018, la Société comptait 16,1 millions de dollars d'accords au titre de contrats d'approvisionnement en métaux précieux (17,6 millions de dollars en 2017).

À la fin de l'exercice, la Société avait conclu des baux sur métaux précieux comme suit :

Au 31 décembre

Onces	2018	2017
Or	262 843	73 370
Argent	5 785 450	5 892 387
Palladium	–	538
Platine	18 781	24 165

Les frais de location sont calculés d'après la valeur de marché. Les paiements de location pour les baux sur métaux précieux comptabilisés en charges en 2018 se sont élevés à 2,9 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2017). La valeur des métaux visés par ces baux sur métaux n'apparaît pas aux états financiers consolidés de la Société, car elle a l'intention de les régler par la prise de possession ou l'expédition des métaux en question.

28.2 Garanties commerciales et bancaires

La Société détient diverses garanties bancaires et commerciales liées à la production à forfait de pièces étrangères. Les garanties ont été émises dans le cours normal des activités, et elles ont été accordées par diverses institutions financières qui offrent à la Société des lignes de crédit. La durée maximale des garanties de bonne fin est d'un an, selon le contrat visé, tandis que la durée maximale des garanties de soumission est de cinq ans. En règle générale, la durée des garanties de soumission est inférieure à trois mois, selon la durée de la période de soumission relative au contrat visé. La durée des divers contrats visés par les garanties de soumission ou de bonne fin varie normalement de un à deux ans. Les paiements susceptibles de devenir exigibles aux termes des engagements précités feraient suite à l'inexécution d'un contrat par la Société. La Société ne prévoit pas devoir verser de paiement d'importance à l'avenir. Au 31 décembre 2018, le maximum des paiements futurs susceptibles de devenir exigibles aux termes des garanties de soumission et de bonne fin est de 16,1 millions de dollars (11,3 millions de dollars en 2017).

28.3 Autres engagements et éventualités

Le total des engagements minimums futurs estimés qui subsistent est indiqué ci-dessous.

Au 31 décembre

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et par la suite	Total
Contrats de location simple	3 501 \$	2 331 \$	2 219 \$	1 243 \$	976 \$	3 073 \$	13 343 \$
Autres engagements	21 463	2 763	994	11	5	15	25 251
Engagements sur métaux communs	13 025	-	-	-	-	-	13 025
Engagements relatifs à des projets d'immobilisations	2 155	-	-	-	-	-	2 155
Total	40 144 \$	5 094 \$	3 213 \$	1 254 \$	981 \$	3 088 \$	53 774 \$

Les paiements minimums au titre des baux comptabilisés à titre de charge pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se sont élevés à 2,8 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2017).

Les autres engagements comprennent des contrats fermes conclus avec des fournisseurs et portant sur des biens et des services, compte non tenu des engagements sur métaux précieux et des contrats de location simple. Les contrats de location simple portent sur les locaux loués et sur la machinerie utilisée dans nos procédés de fabrication, ainsi que sur du matériel de bureau.

Les engagements sur métaux communs sont des contrats d'approvisionnement fermes et à prix fixe que la Société conclut afin de faciliter la production de pièces de circulation et de collection (pour le Canada et d'autres pays) et de gérer ses risques associés aux variations des prix des métaux.

Au 31 décembre 2018, la Société s'était engagée à consacrer environ 2,2 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2017) à des projets d'immobilisations en 2019.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2018 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

En outre, il existe diverses créances légales contre la Société. Les demandes qui sont incertaines en termes d'issue ou de sortie potentielle ou qui ne peuvent pas être évaluées sont considérées comme des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Au 31 décembre 2018, les autres provisions (note 16) tiennent compte d'une provision de 0,9 million de dollars pour les obligations éventuelles de nature juridique (0,9 million de dollars en 2017). Le montant et le moment du règlement de la provision sont incertains.

Il n'y a pas eu d'autres modifications importantes aux engagements, éventualités et garanties de la Société depuis le 31 décembre 2017.

29. Reclassements

En 2018, la Société a modifié l'état consolidé de la situation financière et le tableau consolidé des flux de trésorerie afin d'inclure la présentation des provisions pour donner une image plus exacte de sa situation financière. En outre, la Société a aussi modifié le classement de certains montants figurant dans l'état consolidé du résultat global, les transférant entre les catégories du coût des ventes, des frais de marketing et ventes et des frais d'administration afin de refléter plus fidèlement leur nature. Les montants correspondants indiqués dans les présents états financiers consolidés ont été reclassés afin d'en assurer la cohérence.

Le tableau qui suit indique l'incidence combinée de ces reclassements.

Au 31 décembre

Augmentation (diminution)	2017		
	Chiffres présentés	Reclassements	Montant après reclassement
<i>État consolidé de la situation financière</i>			
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer			
Courants	60 803 \$	(4 868) \$	55 935 \$
Non courants	1 881	(1 881)	-
Provisions			
Courantes	-	4 868	4 868
Non courantes	-	1 881	1 881

Exercice clos le 31 décembre

Augmentation (diminution)	2017		
	Chiffres présentés	Reclassements	Montant après reclassement
<i>État consolidé du résultat global</i>			
Coût des ventes	1 507 977	25 290	1 533 267
Frais de marketing et ventes	70 399	(21 650)	48 749
Frais d'administration	68 117	(3 640)	64 477
<i>Tableau consolidé des flux de trésorerie</i>			
Ajustements des autres (produits) charges, montant net	(738)	3 798	3 060
Provisions	-	2 741	2 741
Charges payées d'avance	-	1 341	1 341
Autres charges hors trésorerie, montant net	1 490	(284)	1 206
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	7 337	(3 798)	3 539
Charges payées d'avance	(270)	(1 341)	(1 611)
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	6 984	(2 457)	4 527

STATISTIQUES

Tableau 1 – Monnaie de circulation canadienne

Production jusqu'au 31 décembre 2018

	2018	2017	2016
2 \$	26 730 000	39 595 000	25 669 000
1 \$	33 930 000	30 900 000	38 764 000
25 ¢	102 560 000	143 220 000	106 880 000
10 ¢	118 525 000	219 925 000	220 000 000
5 ¢	87 528 000	126 680 000	140 952 000

Tableau 2 – Monnaie de circulation canadienne

Motifs commémoratifs et standard, pièces plaquées et non plaquées 2016-2018

	2018	2017	2016
2 dollars	23 730 000	24 465 000	20 669 000
2 dollars – 75 ^e anniversaire de la bataille de l'Atlantique	–	–	5 000 000
2 dollars – Canada 150 – Mon Canada m'inspire : La danse des esprits	–	10 000 000	–
2 dollars – 100 ^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy	–	5 130 000	–
2 dollars – 100 ^e anniversaire de l'Armistice	3 000 000	–	–
1 dollar	33 930 000	15 750 000	28 764 000
1 dollar – Dollar porte-bonheur	–	–	5 000 000
1 dollar – 100 ^e anniversaire du droit de vote des femmes au Canada	–	–	5 000 000
1 dollar – Canada 150 – Mon Canada m'inspire : Le lien d'une nation	–	10 000 000	–
1 dollar – 100 ^e anniversaire des <i>Toronto Maple Leafs</i> ^{MD}	–	5 150 000	–
25 cents	102 560 000	110 720 000	106 880 000
25 cents – Canada 150 – Mon Canada m'inspire : Pour l'avenir de notre environnement	–	20 000 000	–
25 cents – 125 ^e anniversaire de la Coupe Stanley ^{MC}	–	12 500 000	–
10 cents	118 525 000	199 925 000	220 000 000
10 cents – Canada 150 – Mon Canada m'inspire : Les ailes de la paix	–	20 000 000	–
5 cents	87 528 000	106 680 000	140 952 000
5 cents – Canada 150 – Mon Canada m'inspire : Traditions vivantes	–	20 000 000	–

DIRIGEANTS



Marie Lemay
Présidente de la Monnaie



Jennifer Camelon
Présidente intérimaire de la Monnaie, et vice-présidente, Finances et Administration, et chef de la direction financière



Michel Boucher
Vice-président,
Ressources humaines



Scott Ingham
Vice-président intérimaire,
Fabrication



Pierre Justino
Vice-président intérimaire,
Marketing



Simon Kamel
Vice-président, Affaires générales
et juridiques, avocat général et
secrétaire de la Société



Lorne Whitmore
Vice-président intérimaire,
Ventes



Bob Zintel
Vice-président intérimaire,
Finances et Administration, et
chef de la direction financière

**SIÈGE SOCIAL ET
USINE D'OTTAWA**

Monnaie royale canadienne
320, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G8 Canada
613-993-3500

USINE DE WINNIPEG

Monnaie royale canadienne
520, boulevard Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3E7 Canada
204-983-6400

BOUTIQUES

Ottawa
320, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G8 Canada
613-933-8990

Winnipeg
520, boulevard Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3E7 Canada
204-983-6429

Voir la gamme complète
de nos produits dans notre
boutique en ligne au
www.monnaie.ca

